



# Rapport d'activités des services

■ Année 2017



## Editorial

Vous trouverez dans ce rapport la synthèse de l'action des services de la province Nord conduite en application des politiques publiques pendant l'année 2017. Il met en valeur le travail de l'ensemble des 1 300 agents provinciaux qui exercent leur activité dans des domaines extrêmement diversifiés.

La contrainte budgétaire a encore été marquée cette année. Face à des prévisions de recettes issues de la Nouvelle-Calédonie moroses, le débat d'orientation budgétaire du 28 octobre 2016 avait posé le cadre pour 2017 :

- Une diminution de 6 % des dépenses inscrites en section de fonctionnement. Tous les grands postes où cela était possible ont été mis à contribution : missions et fonctionnement des services, entretien du patrimoine, subventions et participations, etc. Cette exigence nécessite une recherche d'efficience des dépenses tant dans le fonctionnement interne qu'auprès de l'ensemble des opérateurs et partenaires qui bénéficient de financements provinciaux.
- Une section d'investissement plafonnée à 9 milliards F.CFP dont 7,8 milliards pour son programme d'investissement, ce qui permettait néanmoins de poursuivre les projets engagés.

L'année 2017 a été rythmée par de nombreuses réalisations que vous pourrez découvrir dans ce document. Notons par exemple :

- La réception de la 1 500<sup>ème</sup> maison dans le cadre du programme HPN ou Habitat de la Province Nord à Kaa Wi Paa (Kouaoua) ;
- La poursuite de l'amélioration des infrastructures routières : un nouveau pont a été inauguré sur la côte Est ainsi que la route du col d'Arama ;
- L'achèvement de nouvelles infrastructures de formation continue à Tuo Cèmuhi (Touho) et à Koumac ;
- L'inauguration du centre de traitement des fruits et légumes de Ouégoa, commune agricole du grand Nord.

Dans un souci de transparence sur l'usage des fonds publics, vous trouverez dans ce rapport des informations détaillées sur l'utilisation des dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement.

La structuration du rapport a été mise en cohérence avec le cadre de référence de l'action de chaque secteur d'intervention, actualisé au cours de l'année. Le mode d'inscription de l'activité des services dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province est rappelé en début de chaque chapitre.

Pour approfondir votre connaissance de l'action provinciale, nous vous invitons à lire ce rapport et à nous faire part de toutes vos remarques de nature à améliorer le contenu et la présentation.

Bonne lecture !

# Sommaire



Éditorial .....	2
-----------------	---

## Partie I - les supports de l'action

1. Les ressources humaines .....	4
2. Le budget .....	5
3. L'administration .....	9

## Partie II - les fonctions opérationnelles

1. La santé et la solidarité .....	25
2. L'aménagement et le foncier .....	36
3. L'enseignement, la formation, l'insertion et la jeunesse .....	48
4. Le développement économique .....	64
5. L'environnement .....	74
6. Les sports et les activités socio-éducatives .....	85
7. La culture .....	95
8. L'amélioration de la condition féminine .....	103
9. Le partenariat avec les communes .....	106
10. L'accompagnement de l'usine du Nord .....	108

## Annexe : Etat des participations de la province Nord dans les sociétés d'économie mixte - Année 2016

Introduction .....	112
La participation au développement économique .....	112
L'aménagement de la région Vook (Voh), Kooohnê (Koné), Pwëbuu (Pouembout) ....	117
La télévision .....	118

Crédits photos : Services provinciaux, Le Pays, I. Cotignola, C. Oghino.



## Partie I : Les supports de l'action

### 1. Les ressources humaines

L'administration provinciale, coordonnée par le secrétariat général, est organisée en six directions opérationnelles et quatre directions fonctionnelles. La cellule Koniambo est rattachée au Président de l'assemblée de la province Nord.

Les directions opérationnelles sont chargées de mettre en œuvre sur le terrain et auprès de la population, les politiques publiques provinciales.

Les directions fonctionnelles ont pour mission de venir en appui à l'ensemble des autres services provinciaux.

Les effectifs budgétaires étaient de 1 315 postes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit un nombre identique à l'année précédente à la même période. Près de 9 agents sur 10 exercent leur activité au sein d'une direction opérationnelle.

	Affectation	Nombre de postes	Répartition relative
Présidence et Assemblée	Présidence	31	2,4%
	Groupes politiques	12	0,9%
	Cellule Koniambo	7	0,5 %
Secrétariat général (y compris mission de la femme)		19,5	1,5%
Directions fonctionnelles	Direction des systèmes d'information	28	2,1%
	Direction des affaires juridiques, administratives et du patrimoine	35,5	2,7%
	Direction des ressources humaines	17	1,3 %
	Direction des finances et du budget	17	1,3%
Directions opérationnelles	Direction de l'enseignement, de la formation, de l'insertion et de la jeunesse	558	42,4%
	Direction de la santé, des affaires sociales et des problèmes de société	245,5	18,7%
	Direction de l'aménagement et du foncier	174	13,2%
	Direction du développement économique et de l'environnement	121,5	9,2%
	Direction des sports et des activités socio-éducatives	32	2,4%
	Direction de la culture	17,5	1,3 %
<b>Total</b>		<b>1 315,5</b>	



## 2. Le budget

### Les dépenses réalisées

Le budget 2017 a globalement été exécuté à 88 % (en mouvements réels).

Section	Budget voté	Montant mandaté	Taux d'exécution
Fonctionnement	28 472 MF	25 264 MF	89%
Investissement	10 790 MF	9 339 MF	87%
<b>Total général</b>	<b>39 262 MF</b>	<b>34 603 MF</b>	<b>88%</b>
<i>Rappel 2016</i>	<i>44 500 MF</i>	<i>35 761 MF</i>	<i>80%</i>

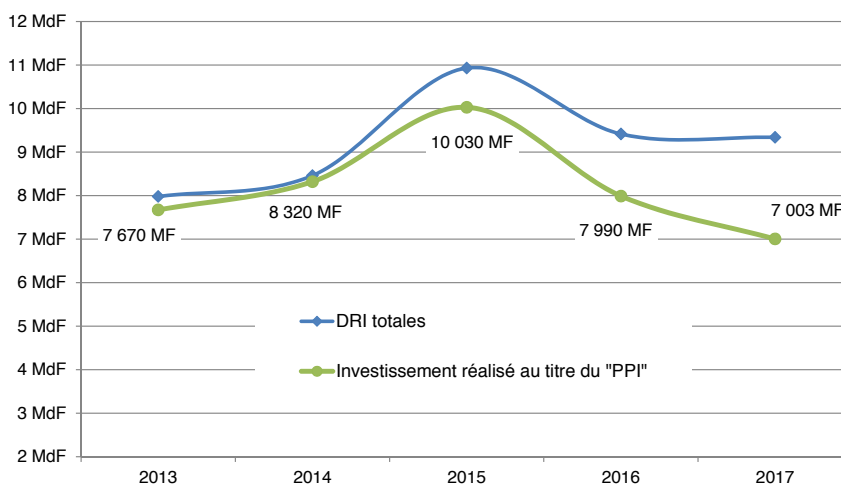
Unité : millions F.CFP

Il est noté une diminution globale des dépenses réalisées de 1,140 milliard F.CFP sur un an. Cette diminution a essentiellement porté sur la section de fonctionnement (-1,07 milliard F.CFP). Il s'agissait d'adapter le niveau de dépenses à des recettes en baisse tout en visant un retour à une épargne positive<sup>1</sup>.

Les **dépenses réelles d'investissement corrigées des mouvements financiers** traduisent la capacité provinciale d'investissement « sur le terrain », soit par le biais de travaux et d'équipements conduits par la collectivité, soit sous la forme de subventions d'investissement versées à des tiers. **Elles s'élèvent à 7 milliards F.CFP en 2017.** Le graphique ci-contre indique son évolution au cours des cinq dernières années, en diminution de un milliard F.CFP sur un an.

La différence observée en 2017 entre les deux courbes représente les mouvements financiers qui sont constitués en particulier par une avance en compte courant à SOFINOR de 1,1 milliard F.CFP et d'un prêt à Nord Avenir pour 750 millions F.CFP.

Evolution des dépenses réelles d'investissement (DRI)

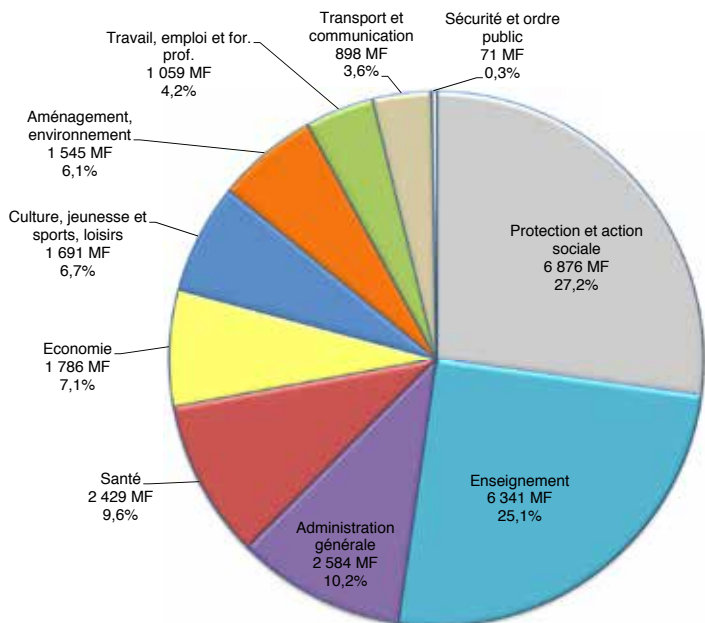


La province a opté pour un vote par fonction lors de la mise en œuvre la nomenclature M52 en 2012 afin d'obtenir une meilleure lisibilité de l'action de la collectivité.

<sup>1</sup> Epargne brute = Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement



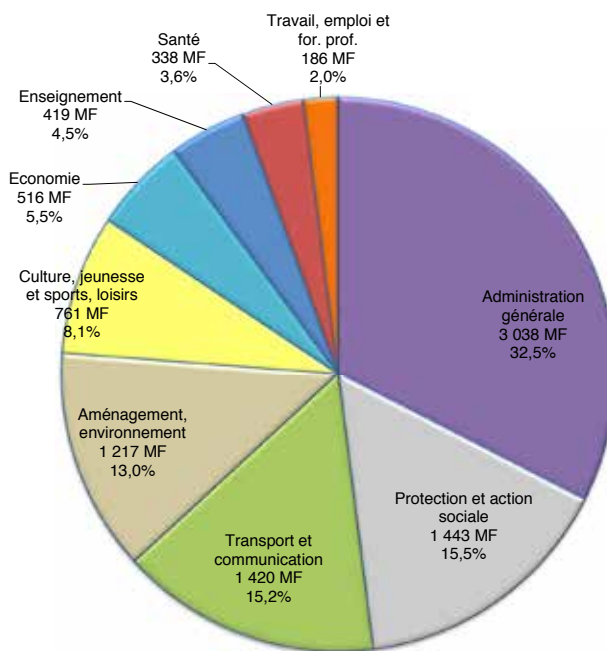
### Dépenses de fonctionnement par fonction



La répartition des dépenses réalisées par fonction est indiquée dans les graphiques suivants pour chaque section.

En fonctionnement, les fonctions « protection et action sociale » et « enseignement » sont prépondérantes et représentent plus de la moitié des dépenses.

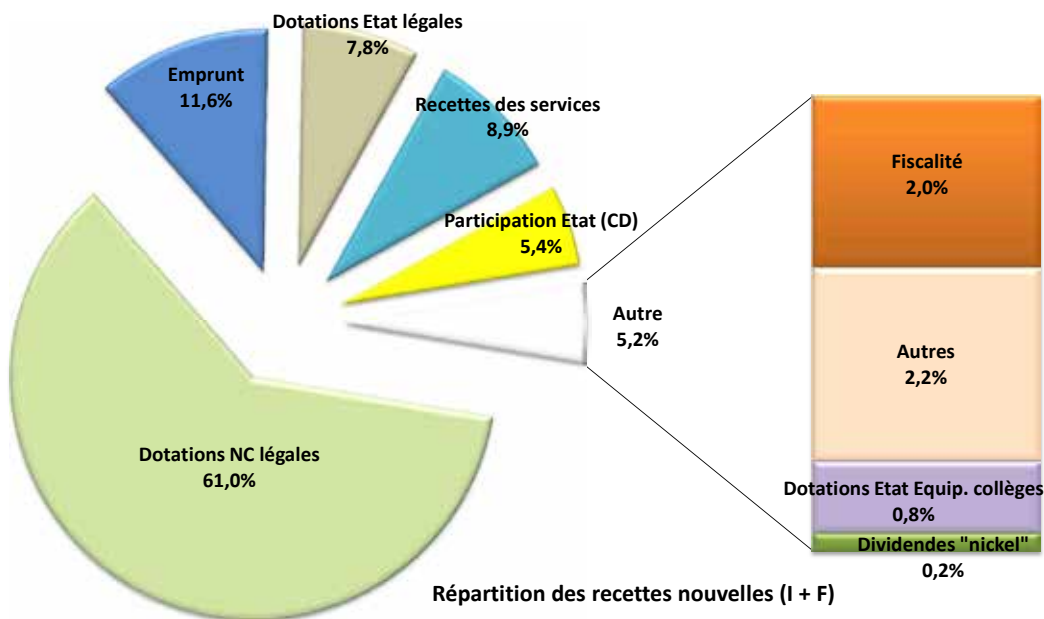
### Dépenses d'investissement par fonction



En investissement, la répartition est plus équilibrée. Hormis la fonction « administration générale » qui domine du fait des mouvements financiers indiqués précédemment, trois fonctions ont des parts très proches : « protection et action sociale », « transport et communication » et « aménagement et environnement ».

### Les recettes réalisées

Les recettes perçues, en mouvements réels, s'élèvent à 32,7 milliards F.CFP, toutes sections confondues. Le graphique en indique la répartition par origine.





Inauguration du pont de Pweevo (Pouébo)

**Les dotations de la Nouvelle-Calédonie** prévues dans la loi organique sont de loin les plus importantes et s'élèvent à 19,95 milliards F.CFP. Sur un an, elles sont en forte diminution de 2,63 milliards F.CFP, soit 10,6 %.

La seconde ressource a pour origine l'État. Elle est composée des **dotations légales, de la dotation pour les collèges et des participations au titre du contrat de développement.**

Les versements de l'État, à hauteur de 4,58 milliards F.CFP ont été aussi en réduction (-8,9 %) par rapport à 2016 : c'est la conséquence d'une baisse des recettes perçues sur les contrats de développement.

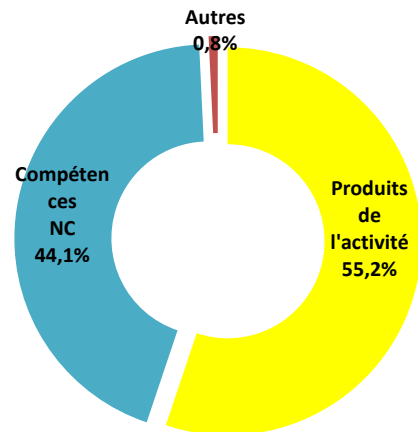
**L'emprunt** a été mobilisé à hauteur de 3,8 milliards F.CFP pour le financement de l'investissement. Il a constitué la première ressource de la section d'investissement devant les contrats de développement et la dotation de la Nouvelle-Calédonie (1,76 milliard F.CFP chacun).

**Les recettes fiscales** à hauteur de 644 Millions F.CFP ont connu une augmentation de 50 % par rapport à l'année précédente tandis que les « dividendes du nickel » issues de la STCPI restent à un niveau très bas (69 millions F.CFP seulement).

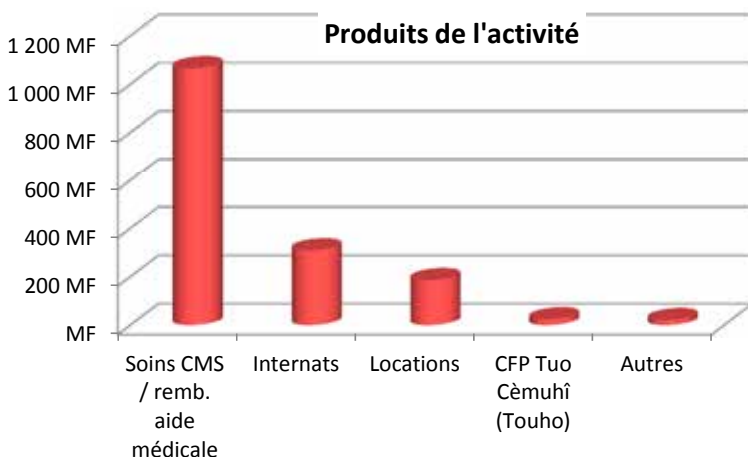
**Les « recettes des services »** d'un montant global de 2,91 milliards F.CFP regroupent trois catégories dont la répartition est illustrée dans le graphique.

La mise en œuvre de compétences de la Nouvelle-Calédonie (allocations aux personnes âgées, enfance en danger, placement des demandeurs d'emplois, entretien des cours d'eau et des routes, transport scolaire) en représente plus de 44 %.

Les produits de l'activité reposent sur trois origines principales : les actes de soins en CMS (y compris la participation de la CAFAT), les internats (pension et demi-pension) et les locations comme l'indique la figure ci-dessous.



**Recettes des services**



Au 31 décembre 2017, le fonds de roulement de la province s'établissait à 4,6 milliards F.CFP contre 6,5 milliards F.CFP un an auparavant, soit une diminution de 1,9 milliard F.CFP. Dans le même temps, l'encours de la dette est passé de 7,5 milliards F.CFP à 10,8 milliards F.CFP.

## 3. L'administration

### La gestion des ressources humaines

L'action de la Direction des Ressources Humaines (DRH) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

#### Finalité

- Développer une gouvernance adaptée aux enjeux

#### Objectifs spécifiques

- Promouvoir l'emploi local
- Maintenir la paix sociale

#### Résultats attendus

- Le Plan Puriannuel des Ressources Humaines (PPRH) est mis en œuvre
- Les conditions d'un dialogue social réussi sont mises en œuvre
- Les besoins de formation sont bien identifiés et la mise en œuvre des formations est en totale adéquation avec les besoins
- La DRH tend vers l'excellence organisationnelle d'une direction ressource

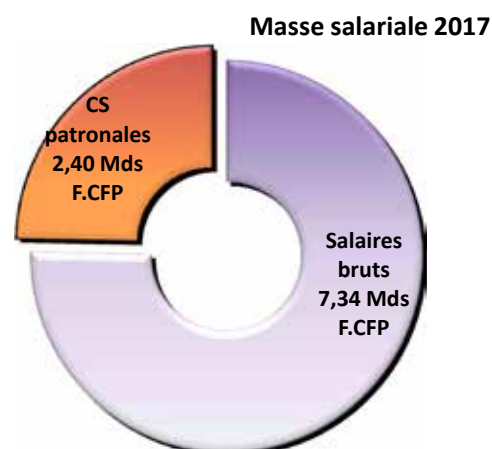
La **gestion partagée des ressources humaines** repose aussi sur l'animation du réseau de correspondants RH des directions qui permet de faire un point régulier sur l'ensemble des dossiers RH. Des rencontres sont organisées mensuellement avec les directions de taille importante : DASS-PS, DEFIJ, DAF et DDE-E et trimestriellement avec les autres.

#### > Gérer les rémunérations

L'activité de **gestion de la rémunération** recouvre principalement la réalisation de la paye mensuelle des agents et les formalités sociales de l'employeur.

La masse salariale totale (hors indemnités des élus) s'est élevée à 9,744 milliards F.CFP, dont la répartition entre les salaires bruts et les charges sociales est indiquée dans le graphique. L'augmentation est de 1,2 % sur un an. L'évolution de la masse salariale a pu être contenue notamment du fait des départs à la retraite (postes non renouvelés ou pourvus avec de moindres niveaux de rémunération).

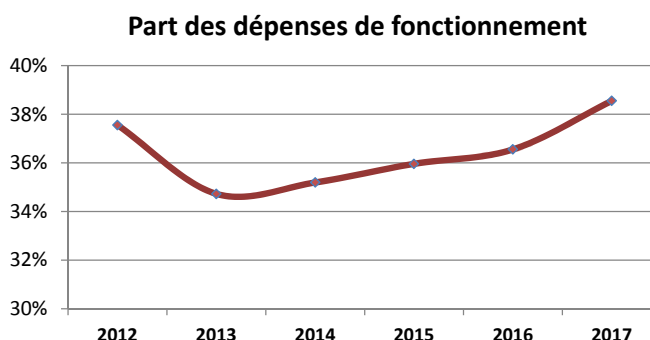
La part des dépenses de fonctionnement représentée par la masse salariale est de 38,6 %, soit deux points de plus que l'an dernier. Cette progression sur un an est également la conséquence de la contraction des dépenses de fonctionnement.







Le processus de paie mis en place par le bureau de la solde s'étale sur tout le mois et permet le versement à date fixe et régulière des rémunérations. Le paiement des salaires et des charges sociales a représenté 17 050 virements sur l'année, soit une moyenne mensuelle de 1 420 virements.



## > Gérer les effectifs, les recrutements, les carrières

**La gestion des carrières** permet de suivre les évolutions individuelles des différentes catégories de personnel (fonctionnaires, contractuels et convention collective).

Elle comprend également l'élaboration des propositions de recrutement, l'élaboration des contrats de travail, les déclarations d'entrée et de sortie aux organismes sociaux (CAFAT, Mutuelle), le suivi de l'absentéisme et l'organisation des procédures disciplinaires.

Le nouveau plan d'intégration des contractuels dans la fonction publique adopté par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie en décembre 2016 est mis en œuvre sur une période de 5 années (2017 – 2021). Pour la première campagne 2017, 55 agents ont déposé un dossier de candidature, sur 176 potentiels. Après les entretiens avec les jurys de sélection professionnelle, 23 agents ont été déclarés lauréats en fin d'année 2017.

Chiffres clés	Nombre
Départ à la retraite	19
Titularisation de fonctionnaires	41
Reclassement d'agents de la convention collective	16
Revalorisation salariale d'agent contractuel	199

**La gestion des recrutements** a conduit à la publication de 136 avis de vacances de postes (AVP), soit 14 % de moins que l'an dernier. 88 % des AVP sont uniquement publiés en interne à la fonction publique (DRHFP-NC) et 12 % l'ont été en externe avec une parution dans les médias. L'ensemble des AVP est communiqué à CAP Emploi et ils sont consultables sur le site internet

provincial. La DASS-PS en représente 36 %, ce qui est notamment lié à la rotation du personnel médical et paramédical, en particulier sur les postes itinérants. Elle est suivie par la DEFIJ (17 %) puis la DDEE (14 %).

Au final 169 recrutements sur des postes permanents ont été effectués durant l'année, ce qui est stable sur un an. La DASS-PS en représente 70 %. Par ailleurs, 1 004 recrutements à des fins de remplacement de courte durée ont été réalisés, en général pour pallier l'absence d'agents, plus de 8 sur 10 sont des contrats de remplacement pour la DEFIJ (enseignants et personnels des internats).

Cependant, 44 AVP, soit un tiers d'entre eux, ont été infructueux. Le taux est en hausse notable sur un an.

Il est à noter que le nombre de postes vacants en fin de mois s'établit à 50 en moyenne, soit un taux de 3,9% rapporté aux 1 315 postes permanents, ce qui demeure très acceptable.

Dans le cadre de la procédure interne de recrutement, la direction des ressources humaines participe à la plupart des jurys de sélection des candidats.

**L'embauche de citoyens calédoniens** reste un objectif prioritaire de la politique des ressources humaines. Toutefois, pour le secteur de la santé, la collectivité reste contrainte de faire appel à des recrutements de personnes n'ayant pas la qualité de citoyens calédoniens compte tenu de la faiblesse de la ressource locale. La promotion interne est toujours mise en œuvre de façon active, tout particulièrement sur les postes d'encadrement. Au cours de l'année 2017, 12 postes d'encadrement supérieur ou intermédiaire ont été pourvus dont 10 par la promotion interne et 2 par un recrutement externe. Toutes ces personnes sont des citoyens calédoniens. Dans l'encadrement intermédiaire et supérieur<sup>2</sup>, le taux d'emploi de personnes ayant la qualité de citoyen calédonien à la fin de l'année se maintient à un taux supérieur à 90 %.

La province Nord s'inscrit dans une démarche de **Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines (GPRH)** afin d'anticiper les besoins en emplois et compétences en privilégiant l'emploi local et la promotion interne. La feuille de route 2017 de la GPRH comportait trois chantiers prioritaires.

- ▶ **Les Entretiens Annuels d'Echanges (EAE).** Le chantier EAE est central car son traitement aborde de manière logique les 5 chantiers suivants du Plan Pluriannuel des Ressources Humaines (PPRH) : fiches de poste, plan de formation, gestion prévisionnelle des départs, mobilité interne, évolution professionnelle et reconversion. Le bilan du traitement des EAE 2016 est le suivant :

Objectifs	Résultats
Atteindre 100% des EAE réalisés (quantitatif)	La DRH a réceptionné 82% des EAE attendus
Respecter les délais	77,7% des EAE reçus ont été transmis dans les délais fixés
Promouvoir Mon Portail RH (MPRH)	67% EAE réalisés ont été faits via MPRH
Présenter le nouveau formulaire	Afin de sensibiliser les directions pour l'atteinte des objectifs, 18 réunions d'information ont été tenues sur le site de l'hôtel de province et dans les sites distants.
Recentrer l'EAE comme outil capital de la GPRH	
Valoriser l'EAE comme outil managérial	

- ▶ **La structuration de la fonction RH.** La fonction RH comprend trois acteurs, les actions pour chacun ont été :
  - La DRH : nouvelle organisation et structuration des missions, organisation d'une journée de cohésion, réunions de direction périodiques, rédaction des procédures RH, développement de la communication RH de proximité.
  - Les référents RH (RRH) : écriture et validation de la fiche emploi RRH, instauration de réunions bimestrielles du réseau, validation de la structuration et parcours de formation.
  - Les managers : organisation d'un séminaire en novembre 2017 en vue d'écrire la fiche de fonction des managers stratégique, supérieur, intermédiaire et de proximité.
- ▶ **Les fiches emplois :** Sur la base des fiches de poste recensées lors de la campagne d'EAE 2016, et après rattachement des agents à un emploi, le chantier a débuté mi-juin 2017. Ainsi, 31 fiches emplois ont été rédigées sur le total de 95 emplois à la province Nord, par des groupes de travail.

<sup>2</sup>Hors directeurs d'école, d'internat et médecins chefs de CMS



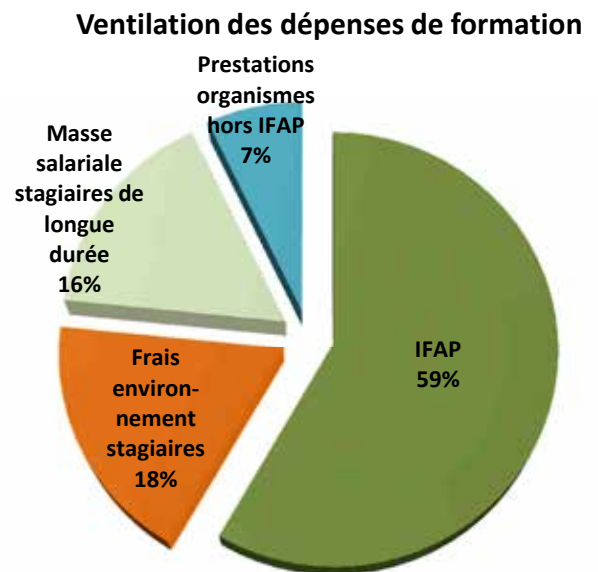
## > Gérer la formation des agents

**Le développement des compétences** fait appel à la formation professionnelle dont la mise en œuvre s'appuie sur le plan annuel de formation.

**L'effort financier global pour la formation s'élève à 116 millions F.CFP** en réduction d'un quart sur un an (-24,2 %/ 2016). Cela représente 1,2 % de la masse salariale. La répartition par grand poste de dépenses est précisée dans le graphique. La prise en compte des contraintes budgétaires s'est traduite par :

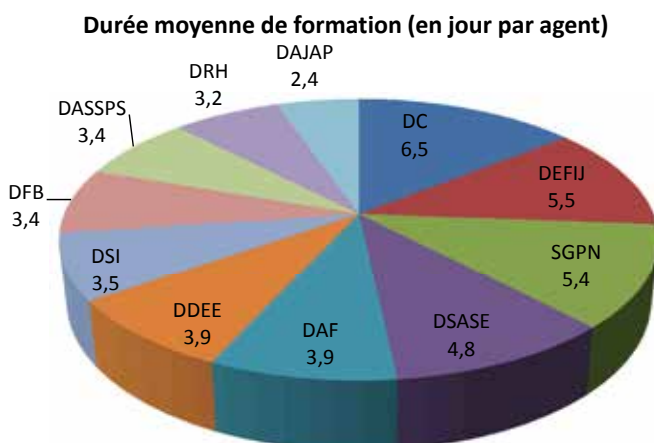
- La part largement prépondérante de l'Institut de Formation de l'Administration Publique (IFAP) (+1,5 % en valeur) ;
- La réduction sévère des autres postes, notamment les formations hors IFAP (-64,7%).

Les formations hors IFAP ont été très sélectives. De plus, seule une nouvelle formation longue a été acceptée. Pour réduire les frais d'environnement par stagiaire, des conventions sont établies avec des structures d'accueil (OMS, RJT, associations) dans le cas de formation de groupes. Il faut souligner que l'IFMNC qui forme les instituteurs n'est pas financé par la province.



Les stages sont organisés par l'IFAP pour plus des trois-quarts d'entre eux sur la base de son offre inter-collectivités et de son catalogue ou sur demande spécifique de la province. Dans ce cas, un cahier des charges est élaboré par la direction demandeuse avec l'aide de la DRH. A total, 237 sessions de stages ont été organisées.

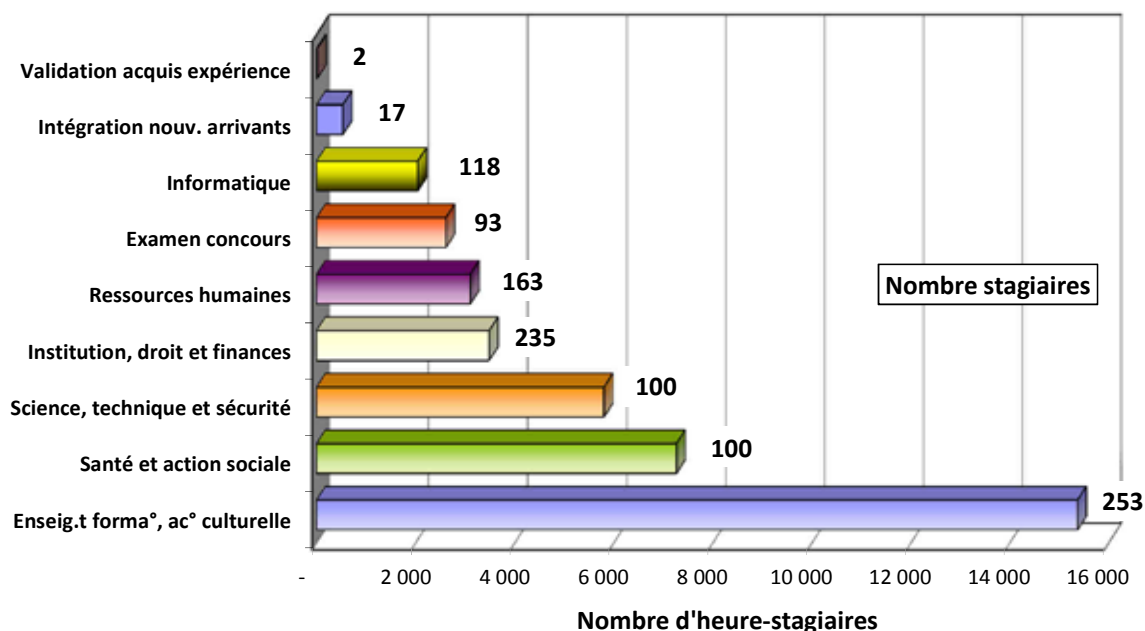
Chiffres clés	Nombre	Evolution / 2016
Agents ayant suivi au moins une formation	<b>846</b>	- 1 %
Formations réalisées (en heure-stagiaire)	<b>40 253</b>	- 9 %



Rapporté aux nombre de postes, **ce sont 64 % des agents de la province Nord** qui ont bénéficié d'au moins une formation cette année.

La durée de formation totale par direction a été rapportée au nombre de postes. Sur l'ensemble des effectifs, le temps moyen de formation sur l'année a été de 31 heures par poste, soit près de 4 jours et demie. Le graphique joint en indique le résultat par direction.

La répartition des sessions par secteur est précisée dans la figure ci-après.



Il faut noter en particulier pour leur importance en nombre de stagiaires et en volume horaire :

- la formation continue des instituteurs qui sont tenus d'en suivre chaque année ;
- la certification « capitaine 10 mètres » pour les agents de la DDEE appelés à intervenir sur le lagon ;
- une session « Ingénierie des politiques culturelles » pour la DC, réalisée en inter collectivité ;
- la préparation au concours spécial d'entrée à l'IFMNC à l'attention d'instituteurs suppléants ;
- le « développement des compétences psychosociales des adultes » ;
- le stage « terres coutumières et foncier coutumier » ;
- Des formations à la sécurité de natures diverses : prévention et secours civiques de niveau 1, Incendie, hygiène & sécurité alimentaire en restauration collective, etc.



Séminaire GPRH

Enfin, les formations aux fonctions d'encadrement ont représenté 2170 heures-stagiaires au bénéfice de 131 agents. Les thèmes ont été par exemple : « communication et accompagnement au changement » ou « gérer des situations conflictuelles ». De plus, un accent particulier a été mis sur la conduite d'un entretien annuel d'échange en lien avec la GPRH.



La collectivité appuie également les formations professionnelles longues, c'est-à-dire d'une durée d'au moins trois mois. Huit agents étaient en formation de longue durée (de 10 mois à 4 ans) durant l'année 2017 dont six dans le domaine de la santé et du social. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est également encouragée et accompagnée. Un agent a obtenu un BTS par la VAE cette année. Douze VAE sont en cours dont dix assistantes dentaires.

### > Faire vivre le dialogue social

Le dialogue social au sein de la province s'appuie en particulier sur deux instances formelles où se rencontrent les représentants élus du personnel et les responsables de l'administration : les réunions de Délégués de Personnel (DP) et le Comité Technique Paritaire (CTP).

Réunions	DP	CTP
Nombre	8	4

Les réunions de DP sont organisées mensuellement et se tiennent s'il y a des sujets à l'ordre du jour. Dix jours avant chaque réunion, les DP communiquent à l'employeur les sujets qu'ils souhaitent voir aborder lors de cette réunion.

Afin d'améliorer l'organisation du dialogue social, les réunions DP et CTP sont préparées systématiquement en amont. Un suivi régulier des points abordés en séance a également été mis en œuvre.

### ❖ La gestion du budget

L'action de la Direction des Finances et du Budget (DFB) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

#### Finalité

- Développer une gouvernance adaptée aux enjeux

#### Objectif spécifique

- Garantir une gestion saine des finances publiques

#### Résultats attendus

- La qualité de la gestion budgétaire de la province Nord continue à s'améliorer
- La DFB tend vers l'excellence organisationnelle d'une direction ressource
- Le calendrier budgétaire est réalisé conformément à la loi





Séance du Débat d'Orientation Budgétaire

Au travers de son projet de service, la direction a identifié deux cibles organisationnelles :

- Une cible « interne » visant à renforcer la cohésion de groupe avec un cadre de travail clair et partagé par tous, où la circulation de l'information est fluide et où la solidarité entre tous et la transversalité inter-services dominant au service d'une bonne ambiance de travail ;
- Une cible « externe » visant à tendre vers l'excellence organisationnelle d'une direction ressource grâce à un cadre et des règles de travail bien posés permettant un véritable travail de collaboration et favorisant des relations sereines.

Cette cible externe est d'autant plus importante que la gestion budgétaire est une fonction partagée avec les directions qui disposent chacune d'un service administratif et financier (SAF). Afin de tendre vers cette cible, la DFB au travers de l'animation du réseau de services administratifs et comptables des directions a développé trois types de rencontres :

- Les « randonnées » visant à rencontrer les directions ou groupes de directions selon leur taille, sans se limiter au SAF, afin de faire le point sur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer au travers de l'exercice de leurs missions en lien avec la partie budgétaire et financière ;
- les « Comités des SAF (ou COSAF) étapes » visant à « cadrer » les différentes étapes budgétaires impactant les directions (budget primitif, budget supplémentaire, clôture budgétaire) ;
- les « COSAF dédiés » destinés à un travail de réflexion mené en collaboration entre les SAF et la DFB sur des axes d'amélioration relatifs au domaine budgétaire et financier.

Dans la continuité de l'accompagnement des directions et en lien avec son projet de service, la direction a mis en place en 2017 une formation intitulée « DIF » (Dispositif d'Intégration aux Finances) destinée dans un premier temps aux nouveaux arrivants ou utilisateurs d'ASTRE GF. Cette formation, dispensée par le centre de service de la DFB, a pour objectif de présenter la direction des finances de manière succincte afin de permettre aux



Pont de Ouéna à Kaa Wi Paa (Kouaoua) en construction



nouveaux arrivants de se faire une image de son rôle et de ses missions mais aussi de les former, selon leur fonction, à l'utilisation du logiciel ASTRE GF. Il y a ainsi eu 6 formations dispensées par la DFB en 2017 touchant un public de 31 personnes sur 37 inscrites.

La Direction des Finances et du Budget assure **la préparation des étapes budgétaires**. Ces étapes incluent :

- l'élaboration des lettres de préparation des étapes budgétaires,
- l'accompagnement des directions par la production de fichiers nécessaires à l'expression de leurs besoins,
- la coordination des synthèses et des rencontres techniques avec le secrétariat général,
- la présentation des projets en commission et en APN.



Visite par M. Philippe, Premier Ministre, de la maison en béton de terre

Calendrier budgétaire 2017	Date APN
Budget Supplémentaire 2017	28 avril
Compte Administratif et compte de gestion 2016	28 avril
Débat d'Orientation budgétaire 2018	28 octobre
Budget Primitif 2018	21 décembre

Le budget de la collectivité est encadré par deux outils : le **plan pluriannuel d'investissement (PPI)** pour la section d'investissement et le **plan pluriannuel de fonctionnement (PPF)** pour la section de fonctionnement. La gestion des enveloppes de financement s'effectue par le biais des autorisations de programme (AP pour l'investissement) et des autorisations d'engagement (AE pour le fonctionnement). Elles permettent d'engager juridiquement la collectivité sans qu'il soit nécessaire de « geler » des crédits de paiement. Cela optimise la gestion des crédits de paiement tout en améliorant la sincérité budgétaire, notamment en réduisant le volume des reports d'un exercice à l'autre. Cela donne également une meilleure lisibilité du budget tant pour les élus que pour les administrés.

Chiffres clés de la gestion budgétaire 2017	Nombre
Ouverture d'AP	37
Ouverture d'AE	25
Clôture d'AP	4
Clôture d'AE	1
Ajustement d'AP	5
Ajustement d'AE	4

Dans la continuité des années précédentes, la concertation avec les services du payeur a été permanente pour valider, dans la mesure du possible, certaines dispositions relatives à l'imputation de dépenses ou de recettes et d'éviter ainsi des différences d'interprétation entre la collectivité et le payeur, génératrices de retard de paiement auprès des tiers.

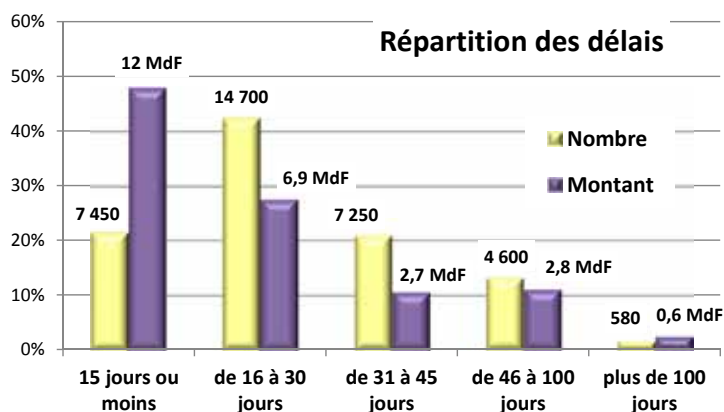
**Au niveau de l'exécution**, la direction réalise le contrôle des liquidations de recettes et de dépenses et émet les mandats de paiement ainsi que les titres de perception.

Le nombre de mandats est en diminution de 8 %

par rapport à 2016. Les rejets du payeur représentent 0,4 % des mandats et titres.

Chiffres clés de l'exécution budgétaire 2017	Nombre
Mandats émis	44 277
Titres émis	3 753
Suspensions du payeur	201
<i>Dont ayant fait l'objet d'une transaction</i>	5

**Les délais moyens de traitement des paiements ont été de 31 jours**, soit 1 jour de plus qu'en 2016 (analyse sur 34 605 mandats, ceux émis au titre de la masse salariale ne sont pas pris en compte).



Le graphique illustre les délais de paiement par tranche de temps. 64 % des mandats (hors masse salariale) ont été traités dans le délai maximum de 30 jours, comme cela est prévu dans le règlement financier, mais ils représentent 76 % du montant total des mandats analysés.



Maison du lotissement Gou Mè Wêê



## ❖ La gestion des affaires générales, juridiques et du patrimoine

L'action de la Direction des Affaires Juridiques, Administratives et du Patrimoine (DAJAP) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

### Finalité

- Développer une gouvernance adaptée aux enjeux

### Objectifs spécifiques

- Assurer la protection juridique et la gestion patrimoniale de la province
- Poursuivre la modernisation de l'administration provinciale

### Résultats attendus

- L'efficacité de la gestion du patrimoine provincial s'améliore
- La stratégie de gestion du patrimoine est définie
- La DAJAP tend vers l'excellence organisationnelle d'une direction ressource

L'antenne de Nouméa a pour missions principales d'informer et d'orienter le public dans ses démarches administratives et de réaliser divers actes administratifs au profit des ressortissants de la province Nord. L'outil de visioconférence situé dans ses locaux est toujours très utilisé.



Assemblée de décembre 2017

L'archivage a pour objectifs la conservation des documents archivés dans l'intérêt des services producteurs et l'organisation des archives historiques. Il permet aussi d'éliminer les documents stockés inutilement. Les missions du bureau des archives sont les suivantes :

- collecte, conservation, tri, classement, inventaire et communication des archives provinciales ;
- suivi des versements au local de pré archivage provincial et dépôt au service des archives de la Nouvelle-Calédonie ;
- élaboration et contrôle des tableaux de gestion des directions provinciales ;
- mise en place et animation d'un réseau de référents ;
- mise en place et suivi de l'application de gestion des archives.



L'accompagnement des services dans la gestion de la vie des documents peut être formalisé par un tableau de gestion. Les archives versées et celles déposées peuvent être consultées à la demande par les services provinciaux.

Le résultat pour l'année 2017 est indiqué dans le tableau.

Destination	métrage linéaire (m)	bordereaux (nbre)
Destruction	155,2	58
Versement (local provincial)	85	25
Dépôt aux archives de NC	8,2	25

### > Assurer la coordination administrative et les affaires générales

#### La gestion de l'activité institutionnelle

consiste notamment à organiser l'agenda des assemblées et des commissions dans le respect de la répartition du calendrier avec le congrès et à assurer la préparation des dossiers ainsi que leur

transmission aux élus dans les délais impartis. A la suite du vote des délibérations, il s'agit d'en assurer le suivi : mise à la signature, contrôle de légalité, notification aux intéressés, publication au JONC si nécessaire, etc.

Session	Séances réalisées	Délibérations adoptées
Assemblée Publique	8	349
Bureau	8	401
Assemblée plénière	2	
CAAFB	6	

La rédaction des procès-verbaux des séances publiques et de la Commission des Affaires Administratives, des Finances et du Budget (CAAFB) se poursuit régulièrement. **La gestion des affaires générales** porte sur la gestion des octrois de licences de vente d'alcool, des déclarations de Groupement de Droit Particulier Local (GDPL) et des ouvertures tardives de restaurants.



Equipe de la DAJAP lors de sa journée de cohésion





## > Gérer les affaires juridiques

Contentieux 2017	
Administratifs	
Recours engagés contre la province	9
Recours engagés par la PN	5 (dont 2 en appel)
Décisions rendues	5 gagnées
	4 perdues (dont 2 non-lieux)
Judiciaires	
Recours engagés contre la province	2
Recours engagés par la PN	0
Dépôts de plaintes (*)	51

(\*) toutes directions, connues par la DAJAP

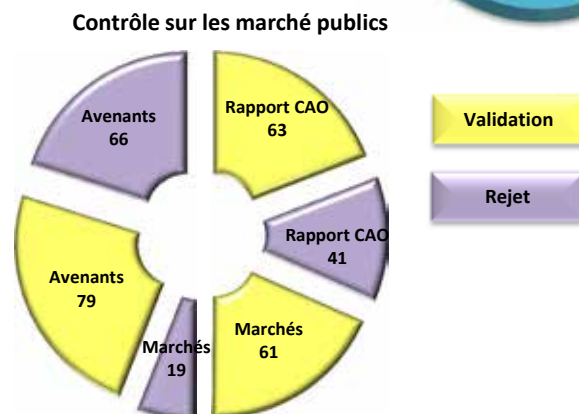
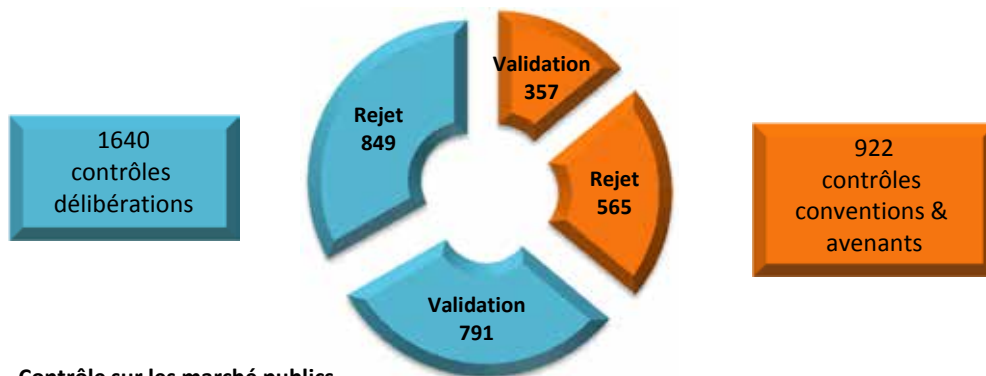
**Dans sa fonction juridique**, la DAJAP participe à l'élaboration des réglementations provinciales et des textes. Le service juridique est systématiquement saisi pour tout type de dossier et la mission de conseil juridique peut prendre diverses formes avec un contenu très diversifié. L'équipe a été renforcée par un juriste supplémentaire.

Le traitement des **contentieux** engagés à l'encontre de la province et ceux qu'elle engage comprend toutes les correspondances, les échanges afférents au contentieux, la rédaction de mémoires, la recherche d'informations auprès des différentes parties intéressées au litige ainsi que la recherche et l'analyse juridique. L'activité contentieuse conduit par ailleurs à être présente ou représenté aux audiences.

Le traitement des **contentieux** engagés à l'encontre de la

**Le contrôle juridique** des actes est un autre volet important.

Grâce à la mise en œuvre des applications de suivi des délibérations et des conventions, tous les projets d'actes sont soumis par les directions à l'avis des juristes. 1 211 projets ont fait l'objet de ce contrôle systématique. Le graphique précise le détail des contrôles effectués. Les observations émises portent sur le fond ou la forme de l'acte.



Le contrôle est aussi mis en œuvre sur les marchés publics pour chacune des différentes phases : DCE, rapports à la CAO et marchés. La répartition des 329 contrôles réalisés est indiquée dans la figure ci-contre.

**Le bureau des marchés** assure la mise en œuvre de la procédure d'Appels d'Offres (AO) et de passation des marchés publics de l'ensemble de la collectivité, en conformité avec la réglementation. Il assure le fonctionnement des commissions dont le calendrier prévisionnel est établi annuellement et leur secrétariat :

- la commission technique de dépouillement (CTAO) qui ouvre les plis et constate leur conformité ou non ;
- la commission d'appel d'offres (CAO) qui effectue le choix des offres sur la base des analyses qui sont présentées.



Visite du chantier du pont de Grand Ko Cèi Goon (Kokingone)

Nombre 2017	séances	Dossiers à l'OJ	Plis
CTAO	9	29	127
CAO	134	56	

Le bureau effectue également le lancement des avis d'appel d'offres en relation avec le service instructeur, lesquels sont publiés sur la plateforme provinciale des marchés publics où les potentiels candidats peuvent prendre

connaissance des dossiers de consultations des entreprises (DCE).

30 avis d'AO ont fait l'objet de publicité et 56 marchés nouveaux ont été formalisés en 2017.

### > Gérer le domaine provincial et le patrimoine

Le parc de logements est composé de plus de 300 logements en pleine propriété ou loués qui sont répartis sur l'ensemble de la province. Une centaine d'états des lieux a été réalisée. La commission des logements s'est réunie à 3 reprises et a elle examiné 48 demandes. Enfin, 48 demandes de travaux transmises par les locataires ont été traitées.

Le coût global des travaux d'entretien et de rénovation des logements provinciaux s'est élevé à 174 millions F.CFP, dont 124 en investissement. Les travaux sont classés en plusieurs catégories indiquées dans le tableau joint.

Investissement sur logement	Nbre logements	Dépenses (millions F.CFP)
Travaux intérieurs	58	81
Travaux extérieurs	20	19
Opération «chauffe-eau solaire»	10	5
Opération «clôture»	7	9
Opération «cuisine équipée»	14	9



Le service traite les demandes d'occupation ou de location sur le Domaine Public Maritime provincial (DPM) exprimées en vue d'une activité économique. Dans ce cadre, 10 nouvelles autorisations d'occupation temporaire ont été accordées pour des projets et 2 l'ont été pour des travaux. Une enquête publique a été ouverte pour la création d'un aménagement du trait de côte à Hienghène, au regard d'un camping.

La province a encaissé une recette 97 millions F.CFP pour la location du DPM, notamment pour des activités économiques.

Par ailleurs, des travaux d'entretien et de mise en conformité du DPM ont été réalisés. Pour l'ensemble de ces opérations, la dépense s'est élevée à 22 millions F.CFP. Les travaux les plus importants ont été l'enlèvement d'une barge à Hienghène, le nettoyage et des aménagements sur le site de Franco à Pwëbuu (Pouembout) ainsi que le confortement de l'accès au wharf de Kwé xe a (Monéo) à Pwäriwä (Ponérihouen).

Le service a également été saisi pour avis de demandes relatives au domaine privé de la Nouvelle-Calédonie. 16 demandes ont été traitées et concernent des projets agropastoraux et des lotissements. 10 étaient en cours de traitement à la fin de l'année.

## > Gérer les moyens

**La gestion des moyens** englobe celle des véhicules ainsi que tout achat groupé de la collectivité.

Les trois principaux parcs mutualisés regroupent physiquement près de la moitié des véhicules provinciaux. Le parc de Nouméa a été constitué cette année. Il comprend en particulier un



Journée de cohésion de la DAJAP

véhicule stationné à l'aérodrome pour les personnes qui se déplacent en avion depuis Koohnê (Koné). Le service assure la gestion complète de la flotte, son entretien, son assurance et l'approvisionnement en carburant.

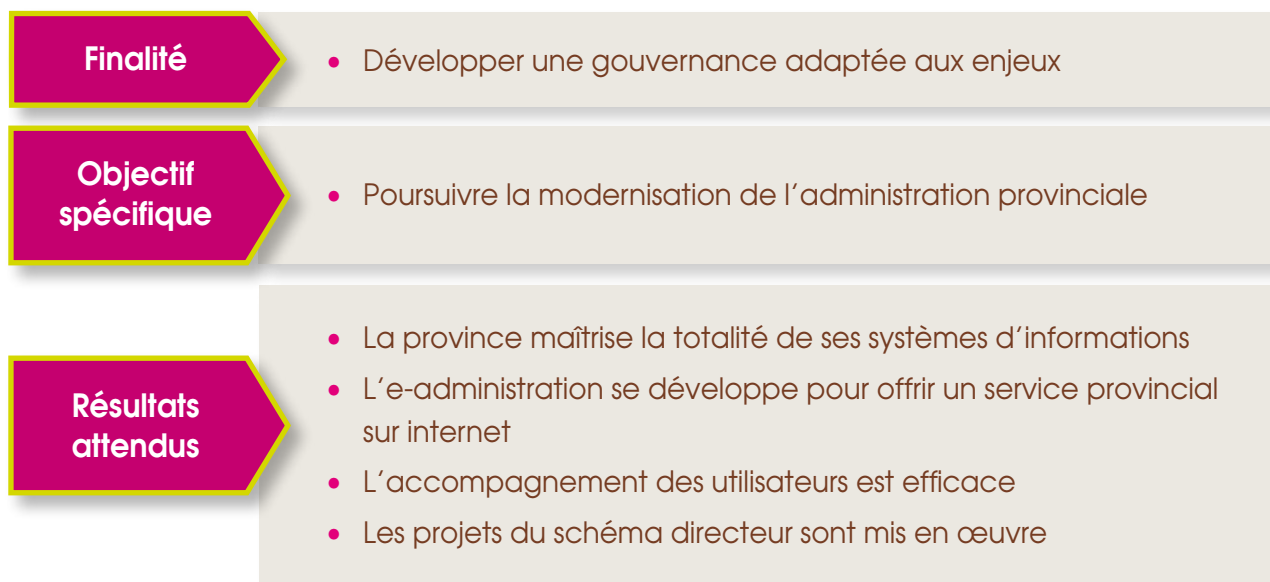
Les autres véhicules restent physiquement rattachés à des sites décentralisés, pour des raisons pratiques, dont une cinquantaine dans les dispensaires.

Parc	Places	Véhicules	Nbre agents
Koohnê (Koné) - HPN	144	88	5 personnes
Koumac	32	32	1 personne
Pwêédi Wiimîâ (Poindimié)	32	29	2 personnes
Nouméa	3	4 (dont 1 Magenta)	pm

Onze nouveaux véhicules ont été acquis cette année pour remplacer ceux réformés.

## La gestion des systèmes d'information

L'action de la direction s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

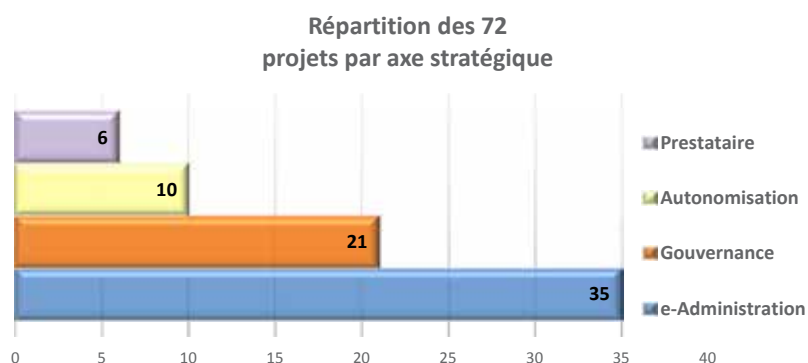


La nouvelle organisation de la direction a été adoptée en février par le vote d'une délibération. Elle acte une réorganisation réaliste des services en adéquation avec son fonctionnement. Cette décision validait dans le même temps le projet de direction de la DSI sur la période 2016-2019.

**Le Schéma Directeur des Systèmes d'Informations (SDSI)** se décline en 4 axes. Sa mise en œuvre repose notamment sur la gestion d'un portefeuille de projets. Constitué à partir d'un ensemble de besoins pré-identifiés, 72 projets ont été sélectionnés début 2017 par le secrétaire général en sa qualité de sponsor des actions de la direction. Chaque projet s'inscrit dans l'un des axes selon la répartition indiquée dans le graphique :

- **35 projets** sont liés à l'informatisation de processus métiers et concourent ainsi à la consolidation d'une **e-administration** ;
- **21 projets** sont liés à la formalisation de la **gouvernance** des systèmes d'informations ;
- **10 projets** contribuent à une meilleure **maîtrise** par la collectivité de ses systèmes d'informations.

41 projets sont de nature « métier », le maître d'ouvrage est une autre direction que la DSI. 31 sont de nature « technique » et sont totalement portés par la DSI.





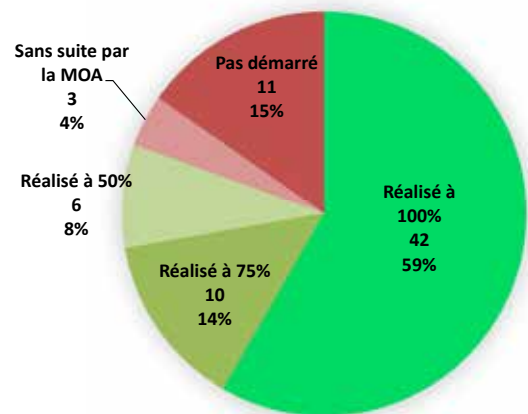


L'état d'avancement en fin d'année indique que 42 projets ont été réalisés et 16 sont en cours. Les 14 autres sont reportés ou abandonnés.

Les projets illustrent la diversité des besoins de la collectivité, on peut citer :

- La refonte du site web provincial et d'applicatifs métiers (DEFIJ/RH, Codev, etc.) ;
- La conception d'applications à partir de Systèmes d'Informations Géographiques telles que le SIG Route pour la gestion du patrimoine routier. Ce type d'application permet d'effectuer des relevés sur le terrain avec une synchronisation dans le SIG provincial. La province Nord est la seule collectivité à utiliser la technologie «Survey 123» pour réaliser de telles applications. L'équipe de la DSI en a fait une présentation lors de la journée du SIG organisée par le Club géomatique qui regroupe l'ensemble des experts SIG des établissements publics et privés du territoire ;
- Le rapatriement de la plateforme « Astre » jusqu'alors administrée par la DTSI;
- La gestion et le suivi du courrier et des saisines ;
- La définition d'une stratégie de gouvernance pour les équipements informatiques des collèges ;
- La mise en œuvre du plan de reprise informatique en partenariat avec Nord Avenir par l'établissement d'une liaison entre les deux structures.

Etat des 72 projets (au 31 déc. 2017)



On peut noter une nette augmentation des « livraisons » tant d'applications que de projets. Cela est dû aussi à une « capacité à faire » optimisée. En effet l'ensemble des postes de la DSI était pourvu durant l'année 2017.

En lien avec l'augmentation du nombre de produits (projets, applications, équipements), une hausse significative du nombre d'incidents, traduits par le nombre de tickets, est enregistrée (+20% par rapport à 2016).

L'ensemble de ces tickets est enregistré, puis traité par le centre de services qui :

- Soit résout l'incident (5 agents dans l'organisation actuelle),
- Soit transmet à un groupe de compétences identifié de la DSI (23 agents).

Centre de services	Nombre	%
Tickets ouverts, dont :	6 041	
<i>Clos</i>	5 827	96
<i>En cours</i>	214	4

Chiffres clés du système
177 copieurs et imprimantes connectés
19 sites équipés de wifi
26 sites équipés de la VOIP
35 sites avec liaisons spécialisées
202 abonnements de téléphones mobiles

Les déploiements des liaisons spécialisées, de la VoIP, du WiFi, des onduleurs centralisés se poursuivent en fonction des budgets affectés à l'année et des contraintes fonctionnelles.

La protection du système est une activité essentielle. En 2017, l'administration a fait l'objet de 227 attaques dont 29 ont été jugées critiques.





Le nouveau site internet provincial est mis en service depuis le 7 avril 2017. Le bilan au 18 février 2018 fait apparaître un nombre de visiteurs mensuels qui se situe entre 2 000 et 3 000 depuis juin, après la période de lancement accompagnée d'une campagne de communication.

Hormis l'accueil, les pages les plus consultées sont les AVP, les démarches puis la présentation de l'administration.

#### Chiffres clés de fréquentation sur 10 mois

34 256 visites

166 247 pages vues

Le taux de rebond est d'environ 40% depuis juin 2017. Ce taux représente le pourcentage d'internautes qui sont arrivés sur la page d'accueil et qui ont quitté le site sans consulter d'autres pages. Il est considéré qu'un taux de rebond élevé (>50%) n'est pas bon signe (sauf si le site web est composé d'une seule page).

#### Les principales interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Equipement informatique	136
e-administration	86
Télécommunication	47
Autres	6
<b>Total budget DSI</b>	<b>275</b>
<i>Rappel 2016</i>	<i>291</i>

Unité : millions F.CFP

En termes de coût, l'achat ou la location de licences et de logiciels ainsi que leur maintenance ont représenté 133 millions F.CFP, soit près de la moitié des dépenses totales pour le SI (55 % des dépenses de fonctionnement et 39 % des dépenses d'investissement).

Ainsi, au cours de l'année 2017 la collectivité a continué son cheminement vers l'e-administration notamment en améliorant le réseau informatique avec ses structures décentralisées pour leur permettre d'accéder aux outils disponibles (applications SIG mobiles, développements internes, logiciels métiers, portail intranet UFI).



## Partie II : L'action opérationnelle

### 1. La santé et les affaires sociales

L'action de la direction s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

#### Finalités

- Améliorer les conditions de vie de la population
- Renforcer la cohésion sociale et permettre à chacun et trouver sa place dans la société calédonienne

#### Objectifs spécifiques

- Réduire les déséquilibres internes
- Contribuer à améliorer l'état de santé
- Accompagner les personnes vulnérables
- Contribuer à lutter contre toutes formes d'exclusion

#### Résultats attendus

- Les dépenses de santé sont maîtrisées, leurs augmentations sont contenues
- La carte de l'offre de soins est mieux équilibrée au sein des différents territoires
- L'approche de santé communautaire se développe et les scolaires sont sensibilisés aux comportements favorables à une bonne santé
- L'ensemble des publics vulnérables bénéficie des actions sociales de proximité

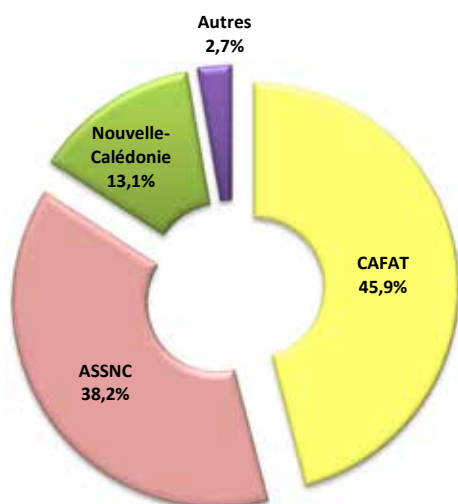
L'action de proximité auprès de la population s'appuie sur l'implantation communale des infrastructures et des équipes médico-sociales. Le réseau est formé de 15 centres médico-sociaux (CMS), d'un centre mère-enfants (CME) à Pwêdi Wiimîâ (Poindimié) et d'un centre polyvalent à Koumac. Seule Pwëbuu (Pouembout), en raison de sa proximité avec Koohnê (Koné), n'en a pas. Il existe aussi deux infirmeries localisées à Bondé et à Népwi (Népoui) ouvertes quotidiennement.

#### Les principales interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Aides sociales	6 800
Centres médico-sociaux	618
Prévention	66
<b>Total budget DASS-PS</b>	<b>7 484</b>
<i>Rappel 2016</i>	<i>7 426</i>

Unité : millions F.CFP

Les dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) se sont établies à 7,151 milliards F.CFP. Dans le même temps, la province a perçu des recettes spécifiques de fonctionnement de 2,285 milliards F.CFP. Les « dépenses d'intervention nettes » s'élèvent ainsi à 4,866 milliards F.CFP.

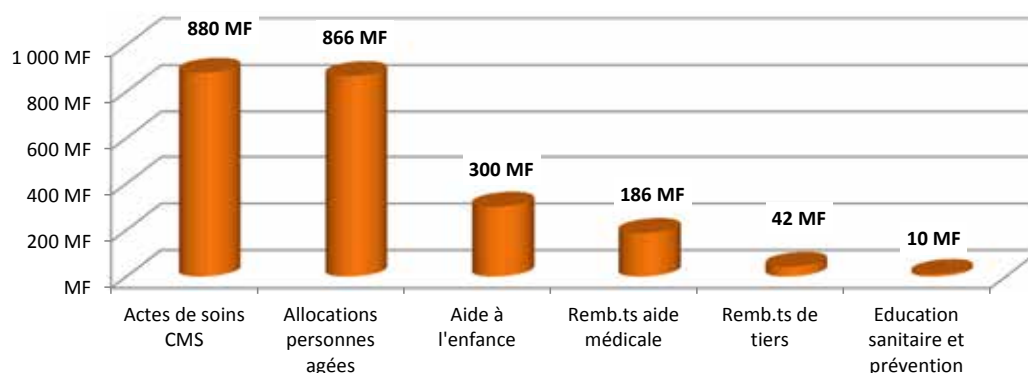


Origine des recettes

La principale recette est celle attendue de la CAFAT<sup>3</sup> pour les soins réalisés en dispensaire au titre du tiers-payant et le recouvrement du tiers-payant dans le secteur libéral pour les ressortissants de l'aide médicale B/RUAMM. Un travail de rattrapage a été effectué sur les titres. La seconde recette importante est celle versée par l'Agence sanitaire et sociale pour le co-financement du minimum vieillesse. Elle est suivie par le remboursement de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'aide à l'enfance.

Le paiement d'actes réalisés en dispensaire, par les patients sans couvertures complémentaires ne représente que 14,2 millions F.CFP tandis que 6,3 millions F.CFP ont été enregistrés au titre des recours contre tiers pour des ressortissants de l'aide médicale.

Recettes de fonctionnement perçues par objet



## Faciliter l'accès aux soins

L'effectif des personnels médico-sociaux est composé de 198 postes, stable depuis 2014. Hormis les professionnels de l'aide sociale à l'enfance, les éducateurs sanitaires et les pharmaciennes, tous ces agents travaillent en CMS.

La répartition du personnel par catégorie est indiquée dans la figure. Les agents techniques administratifs regroupent les femmes de service et les secrétaires régisseurs ainsi qu'un poste d'agent aide médicale. Les auxiliaires de santé sont les assistants dentaires, les ouvriers/ambulanciers et les auxiliaires de vie et de santé. Parmi les médecins, il y a deux médecins spécialistes : un pédiatre et un gynécologue, qui exercent au CME de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié). Les « autres

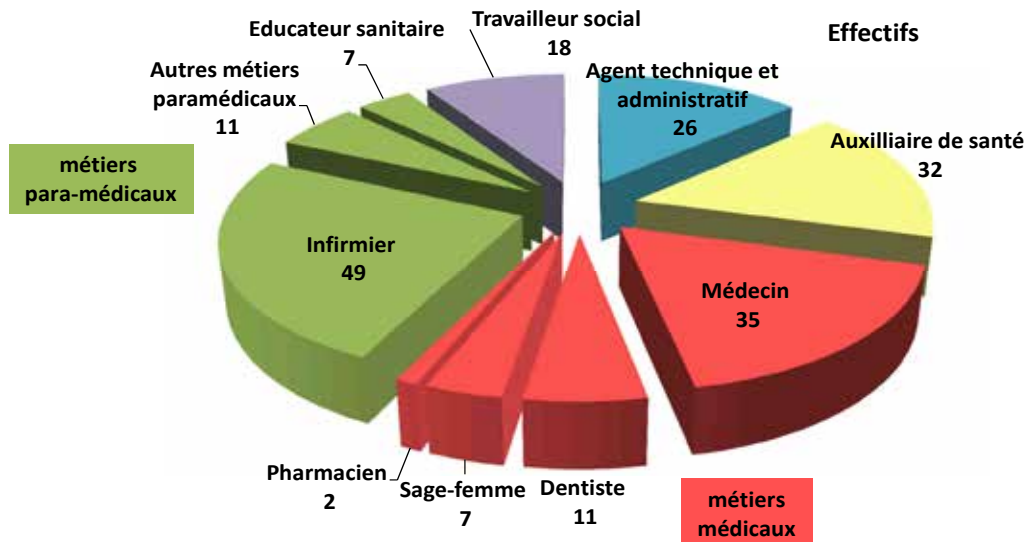


Equipe du centre mère-enfant

<sup>3</sup> Cependant, ces titres n'ont pas été recouverts.

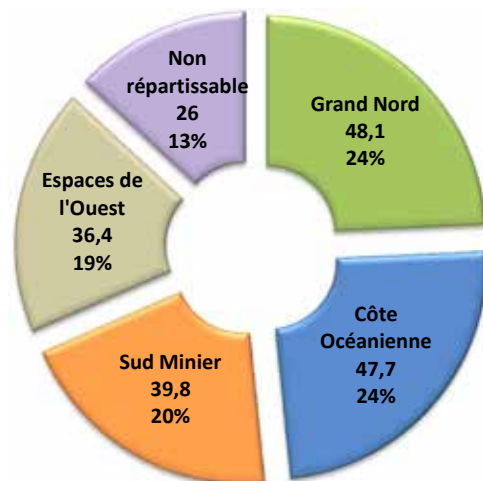


métiers paramédicaux » sont constitués de trois puéricultrices, de deux orthophonistes et d'un psychomotricien rattachés aux CME et CMP, de deux psychologues de l'aide sociale à l'enfance (ASE), une infirmière gériatrique ainsi que de deux cadres de santé.



La répartition des équipes par ETH<sup>4</sup> est relativement homogène et indique une bonne couverture du territoire provincial comme le montre le graphique. La catégorie « non répartissable » représente principalement les médecins et infirmiers itinérants qui sont chargés du remplacement des absences et le personnel de l'ASE. Les Espaces de l'Ouest sont moins bien « pourvus » par rapport à la population car c'est l'ETH où l'offre libérale est la plus développée.

### Répartition géographique



Le projet provincial de santé publique constitue toujours le fondement du plan d'action mis en œuvre localement dans les dispensaires et couvre la période 2015-2019. Il s'appuie sur les grands axes suivants :

- la pérennisation de l'accès aux soins de proximité des populations ;
- l'intensification de la prévention et la réduction des risques de santé publique ;
- l'optimisation de l'animation du réseau et la fidélisation des agents ;
- le renforcement de la démarche qualité ;
- la capitalisation et la dynamisation des partenariats provinciaux et Pays.

<sup>4</sup> Les « Entité Territoriale Homogène » ou ETH ont été définies par regroupement de communes présentant des affinités sur les plans économiques, socio-économiques, démographiques et géographiques. Les ETH retenues sont :

- **Le Grand Nord** : Bélep (Dau Ar), Pum (Poum), Ouégoua, Pweevo (Pouébo), Koumac et Bwapanu (Kaala-Gomen)
- **La côte Océanienne** : Hienghène, Tuo Cèmuhî (Touho), Pwêédi Wiimiâ (Poindimié), Pwârâiriwâ (Ponérihouen)
- **Le Sud Minier** : Waa wi Luu (Houailou), Kaa Wi Paa (Kouaoua) et Canala
- **Les Espaces de l'Ouest** : Vook (Voh), Koohnê (Koné), Pwëbuu (Pouembout), Nèkô (Poya)



Sa traduction opérationnelle a notamment consisté en 2017 en :

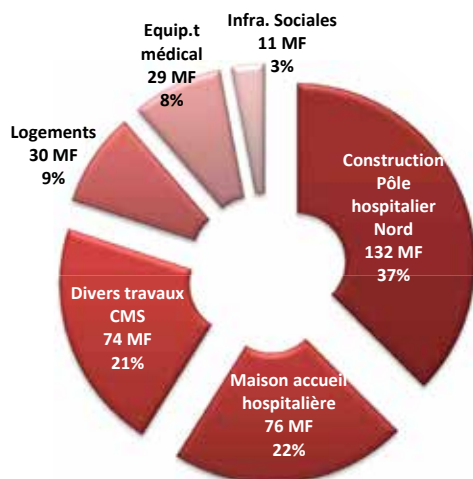
- la formalisation des protocoles de vaccination relatifs à la santé infantile ;
- le renforcement de la coordination paramédicale en CMS par les cadres de santé de secteur ;
- la pérennisation de l'animation des référents thématiques concernant les grands programmes de santé publique déployés en dispensaire ;
- le développement du plan provincial de prévention et de lutte contre les addictions : « ADDI ACTION » ;
- la participation technique au plan calédonien de santé DO KAMO et au projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie.



Consultation puéricultrice

L'application informatique pour le suivi des actes et leur facturation « Epitarif » est désormais déployée dans tous les CMS depuis le milieu d'année et permettra en 2018 un suivi et un recueil précis des activités sanitaires et des régies.

### Investissement 2017



Les dépenses d'investissement pour les infrastructures ont été de 352 millions F.CFP dont le détail est présenté dans la figure.

La contribution à la construction du Pôle Sanitaire du Nord (PSN) correspond au financement du centre de soins externes qui remplacera l'actuel CMS de Koohnê (Koné). La préparation du transfert du CMS de Koohnê (Koné) dans le pôle sanitaire du Nord a fait l'objet de plusieurs scénarios avec le CHN et la Nouvelle-Calédonie. L'hypothèse retenue est une reprise par le CHN de toutes les consultations de soins (externes/urgences). L'entité provinciale conservera ses missions de santé publique : PMI, planning familial, visites en tribus et à domicile, santé scolaire, promotion de la santé et soins dentaires.



Pôle Sanitaire du Nord

Les travaux de construction de la maison d'accueil hospitalière associée ont été lancés en avril et le cahier des charges de l'appel à candidature pour identifier un gestionnaire a été préparé. L'amélioration des équipements et des bâtiments de l'ensemble des dispensaires et de leurs logements ont représenté une dépense de 133 millions F.CFP.

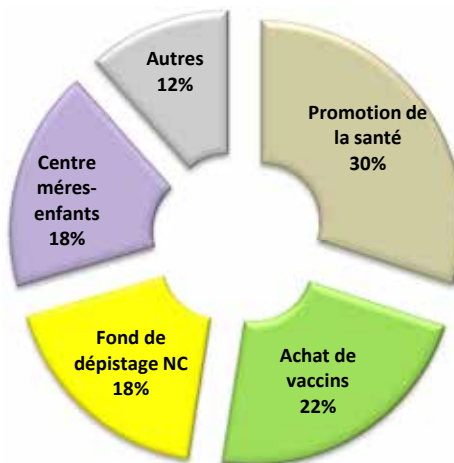


## Préserver la santé

Les dépenses globales ciblées pour la prévention (hors personnel) ont représenté 1,1 % des dépenses totales de la direction. Elles se répartissent selon les précisions du graphique. La promotion de la santé en représente la plus grande part. La province contribue au fonds de dépistage de la Nouvelle-Calédonie qui organise des campagnes de lutte contre le cancer du sein (mammographie), la tuberculose, le SIDA et le cancer du col de l'utérus.

L'achat de vaccins est ajusté depuis 2016 suite à la mise en place du nouveau calendrier vaccinal calédonien. Ces vaccins sont utilisés principalement par les centres médico-sociaux dans le cadre de la protection maternelle et infantile ainsi qu'en milieu scolaire dans le but d'obtenir un taux de couverture vaccinale satisfaisant.

Ventilation des dépenses de prévention



Journée du diabète à Nèkô (Poya)

Les actions de promotion de la santé sont mises en œuvre en particulier par l'équipe des sept éducateurs sanitaires et leur responsable. L'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC) est partenaire de certaines d'entre-elles.

**L'éducation pour la santé** bénéficie de supports pédagogiques créés à cet effet et elle fait également appel à des troupes de théâtre. Les enfants constituent la cible prioritaire des programmes de prévention mis en œuvre. Chaque niveau scolaire, de la maternelle à la terminale, bénéficie d'une intervention sur un thème (alimentation, addiction, hygiène, violence, etc.). Près de 11 000 enfants sont sensibilisés chaque année.

Certains thèmes de l'éducation en milieu scolaire sont repris dans les actions de santé communautaire. L'alimentation et les maladies de surcharge pondérale sont les plus fréquents, la mise en œuvre se traduit par des ateliers de cuisine ou encore des actions dans les écoles sur l'équilibre alimentaire. Certaines actions promeuvent une activité physique régulière comme les « projets TEAM » dans les communes. Enfin des manifestations à résonance nationale ou mondiale sont relayées annuellement en province Nord : la journée du diabète, la journée sans tabac et la semaine de l'allaitement maternel.

**La santé scolaire** a pour objectif le dépistage précoce de problèmes médicaux. Un niveau de classe sur deux bénéficie d'une visite systématique : moyenne section de maternelle, CP, CE2 et CM2. Les points vérifiés sont la biométrie, la vaccination, l'hygiène bucco-dentaire ainsi que les éventuels problèmes ORL et ophtalmologiques. Plus de 3 000 enfants sont vus chaque année.

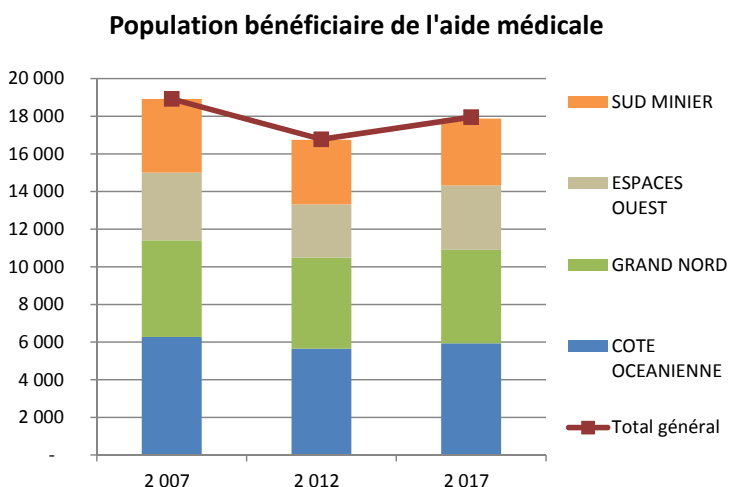
**La Prévention Maternelle et Infantile (PMI)** assure un suivi médical des femmes enceintes, des bébés et des jeunes enfants jusqu'à 6 ans. Au total, plus de 10 000 passages d'enfants sont comptabilisés chaque année. C'est la vocation du centre mère-enfant en relais avec l'ensemble des quinze CMS. La mise en place d'un référent infirmier PMI dans chaque CMS permet d'améliorer les pratiques.

## ■ ■ ■ Gérer l'aide médicale

**L'Aide Médicale Nord (AMN)** a été mise en place pour assurer aux plus démunis un accès à l'ensemble des soins.

17 956 personnes<sup>5</sup> en ont bénéficié en 2017, l'augmentation est de 1,5 % sur un an. La hausse est liée aux titulaires de la « carte A » (+3,9 %) au nombre de 13 090 alors qu'en revanche, les « cartes B » ont nettement chuté (-4,3 %) avec 4 865 titulaires. Les « cartes B » bénéficient aussi d'une couverture CAFAT. Cette évolution est à mettre en regard du ralentissement économique global.

Le graphique présente l'évolution quinquennale depuis 2007 du nombre de personnes bénéficiaires par ETH et de ceux (cartes A) qui sont totalement dépendants de la province pour leur couverture sociale.



<sup>5</sup> Moyenne mensuelle





En 2017, le service de proximité pour le montage des dossiers et le renouvellement des demandes était constitué de :

- permanence d'un jour ou deux par semaine par des agents provinciaux, c'est le cas dans cinq communes (Canala, Pwărăiriwâ (Ponérihouen), Pwêédi Wiimîâ (Poindimié), Hienghène et Pum (Poum));
- guichet unique des aides sociales tenu par des agents municipaux dans les autres communes.

Les dossiers sont ensuite traités par les agents chargés de l'admission qui délivrent les cartes. Le service assure également l'information des prestataires qui les interrogent sur les droits de leurs patients.



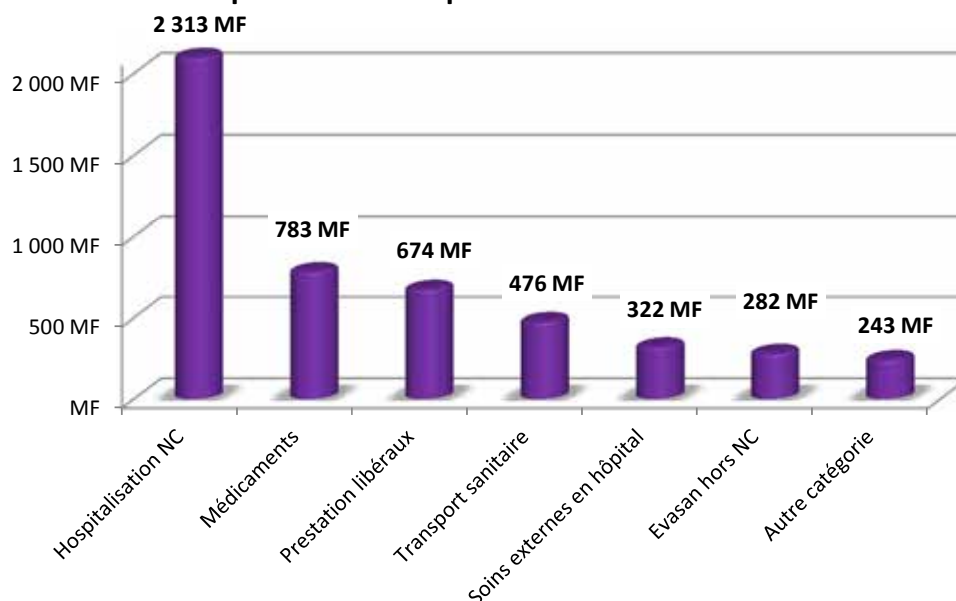
Projet TEAM (Tous Ensemble Avec Motivation) à Bwapanu (Kaala-Gomen)

La prise en charge des bénéficiaires de l'aide médicale s'effectue dans les dispensaires où les soins sont effectués « gratuitement » et par les établissements publics et prestataires agréés. Les dépenses globales d'aide médicale ont été de 5,09 milliards FCFP. Ce montant est en hausse de 5 % sur un an.

La répartition par poste de dépense est indiquée dans la figure. Par rapport à 2016, l'évolution est la suivante :

- Le premier poste que sont les dépenses auprès des hôpitaux (y compris les soins externes) a progressé de 9 %. L'évolution du taux directeur des hôpitaux voté par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a notamment entraîné une augmentation de 129 millions F.CFP de la DGF des trois structures publiques (CHT, CHS, CHN).
- Les médicaments sont stables (+ 1 %).
- Les prestations des libéraux ont augmenté de 3 %.
- Les dépenses de transports sanitaires (ambulances et urgences financés par la CAFAT) ont augmenté de 8 %.

### Répartition des dépenses d'aide médicale





L'analyse plus précise permet de présenter les principaux bénéficiaires des dépenses. Le tableau établit la liste de ceux pour lesquels les dépenses ont été supérieures à 100 millions F.CFP cette année ainsi que l'évolution sur une année.

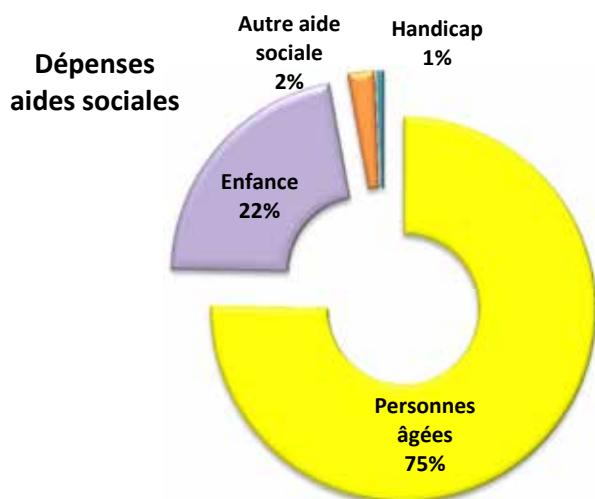
Dans le cadre de la maîtrise des dépenses, le contrôle des dépenses en matière d'aide médicale s'intensifie concernant plusieurs secteurs : pharmacie, centre de soins, de suite et de réadaptation du

médipôle et son articulation avec le pôle de médecine polyvalente ré-adaptative de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), soins infirmiers, kinésithérapie, ambulances, dispositifs d'ententes préalables (matériel médical, compléments alimentaires, certains soins spécialisés).

Poste ou catégorie de tiers	Dépenses 2017	Evolution 2016	% dépenses totales
CHT (DGF)	1 334 MF	9%	26,2%
Pharmacie P. Nord	450 MF	-4%	8,8%
CHN (DGF)	397 MF	2%	7,8%
CHN	322 MF	27%	6,3%
Ambulance P. Nord	300 MF	5%	5,9%
Infirmier	248 MF	0%	4,9%
Dialyse	237 MF	15%	4,6%
Evasan Australie (CAFAT)	216 MF	-15%	4,2%
CHS (DGF)	212 MF	4%	4,2%
CHT	200 MF	0%	3,9%
Transports d'urgence (CAFAT)	151 MF	16%	3,0%
Kinésithérapeute	136 MF	-7%	2,7%
Appareillage	119 MF	-2%	2,3%
Médecin spécialiste	119 MF	50%	2,3%

## Accompagner les personnes vulnérables

Globalement, les dépenses d'aides sociales, hors aide médicale, ont représenté un coût total de 1,73 milliard F.CFP (- 5,3 % depuis 2016) selon la répartition indiquée dans la figure. Les dépenses en faveur des personnes âgées en représentent la part la plus importante avec 1,282 milliard F.CFP, elles sont quasiment stables (+ 0,4 %). Les dépenses en faveur de l'aide à l'enfance ont par contre diminué de 21 %.



Les secours immédiats et exceptionnels (SIE) se sont élevés à 9,6 millions F.CFP payés pour un total de 156 décisions prises au bénéfice de 22 personnes, toutes catégories de bénéficiaires confondues. Ils ont majoritairement été servis à des personnes âgées dépendantes.

Dans les situations les plus difficiles, la prise en charge sociale d'une personne s'effectue au sein de structures agréées. Cette structure peut être un établissement ou le domicile d'une famille tierce.



**L'action sociale est mise en œuvre par les assistants** du service social qui exercent une mission généraliste de service public auprès des populations en difficulté, en s'appuyant sur l'ensemble des dispositifs institutionnels et associatifs existants. Cette action s'inscrit dans une perspective de prévention sanitaire et sociale.

Les assistants sociaux de secteur ont une action globale qui prend en compte tous les problèmes rencontrés en matière de protection de l'enfance et de la jeunesse, de personnes âgées et handicapées ou encore d'action sociale générale en faveur des plus démunis. Ils exercent des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation, d'évaluation, de médiation et d'accompagnement social. Une partie des rendez-vous a lieu à domicile mais la grande majorité est réalisée au bureau. Le service de l'aide sociale réalise en particulier des enquêtes pour le compte des services provinciaux (enfance en danger, habitat, etc.) ou de la Nouvelle-Calédonie (application du dispositif handicap et dépendance)<sup>6</sup>.

Le dispositif « minimum vieillesse » instauré en 2012 et cofinancé par la province Nord et la Nouvelle-Calédonie comptait 1 665 bénéficiaires en fin d'année 2017 (1 572 en 2015, 1 685 en 2016), ce qui représente 30 % de la population de plus de 60 ans.



Maison d'accueil hospitalière à Koehné (Koné) en construction

Leur répartition géographique précisée dans le tableau montre la prédominance de la Côte Océanienne puis du Grand Nord. 151 nouveaux dossiers ont été examinés au cours de l'année (contre 159 en 2016) par la commission des actions de prévention et des aides sociales (CAPAS) dont 89 % ont obtenu une réponse positive.

ETH	Nombre au 31/12	Part relative
Côte Océanienne	643	38%
Grand Nord	404	25%
Sud Minier	294	17%
Espaces de l'Ouest	296	18%
Hors PN	26	2%

Les services provinciaux assurent aussi le travail de proximité auprès **des personnes à autonomie réduite** et constituent le relais avec les services de la Nouvelle-Calédonie pour que ces

<sup>6</sup> CRHD : Commission de Reconnaissance Handicap et Dépendance  
CEJH : Commission d'Évaluation des Jeunes en situation de Handicap  
CCEP : Commission de Circonscription d'Éducation Primaire

personnes obtiennent l'accès à leurs droits sociaux. Les aides sont ensuite financièrement prises en charge par la Nouvelle-Calédonie, conformément à la Loi du Pays sur le handicap et la dépendance. Néanmoins, la province Nord finance les prestations pour les situations nécessitant une prise en charge urgente, dans l'attente de l'instruction des dossiers par la CRHD comme les placements en structures d'accueil et les aides à domicile.

Par ailleurs, l'infirmière gérontologique assure le suivi des personnes de la côte Est vivant seules sous la forme, le plus souvent, de consultations à domicile du fait de leur dépendance et de leur éloignement de l'hôpital de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié).

L'accompagnement des familles d'accueil des enfants ou adultes handicapés est également effectué. La province Nord compte 4 correspondants scolaires spécialisés et 3 familles d'accueil agréées personnes âgées / personnes handicapées.

L'accompagnement des structures d'accueil de la petite enfance vise à diversifier les modes de garde en assurant la sécurité des enfants. 16 nouveaux agréments d'accueils à domicile ou renouvellement d'agréments ont été accordés. Cela porte à 29 le nombre d'agréments sur l'ensemble de la province Nord, soit plus de 170 places, auxquels se rajoutent deux crèches/garderies sur les communes de Koohnê (Koné) et Koumac totalisant 69 places.



Participante au projet TEAM

Dans le même temps, de nouvelles formations d'assistante maternelle ont été organisées à Koumac et à Pwëbuu (Pouembout).

La collectivité finance également le centre du SIVM Côte Ouest à Koumac pour l'accueil des ressortissants de l'aide médicale qui en ont besoin : accouchements à venir, soins à l'hôpital, séjours de rupture ou temporaire, etc.



Chiffres clés 2017 de l'ASE	Nombre	
Signalements	191	+ 14 % / 2016
Enfants bénéficiant d'une aide éducative à domicile	128	-18 % / 2016
Placement judiciaire en famille	44	15 500 journées-enfant
Placement administratif en famille	23	
Placement judiciaire en établissement	32	7 200 journées-enfant
Placement administratif en établissement	3	
Contrat jeunes majeurs	6	

**L'aide sociale à l'enfance (ASE)** agit en faveur de la protection des enfants en danger et de leur prise en charge. La commission « aide sociale à l'enfance », qui se réunit deux fois par mois, est au cœur du dispositif. Elle examine l'ensemble des situations portées à sa connaissance et propose les mesures d'accompagnement adéquates.

Le schéma d'intervention est divisé en deux :

- L'action éducative en milieu ouvert. Elle repose sur l'aide éducative à domicile qui est une assistance apportée par les travailleurs sociaux de l'APEJ aux parents en difficulté dans l'exercice de leur fonction éducative.
- Le placement qui peut s'effectuer dans le réseau de l'association « prendre un enfant par la main » qui compte 26 familles d'accueil ou en établissements. En 2017, seule la maison de l'enfance de Koohné (Koné) était en activité. Aucun placement n'a été réalisé à la maison Antoinette Kabar de l'ASEANC dont le dernier enfant est parti en mai.

Les décisions administratives sont prises par la province Nord et constituent le volet prévention. A contrario, la protection judiciaire est décidée par le juge pour enfants. Au total, 268 mineurs ont été suivis par l'ASE en 2017.

La mise en œuvre des actions sanitaires et sociales provinciales s'appuie aussi sur un réseau d'acteurs associatifs.

Associations partenaires	Autres associations soutenues <sup>7</sup>
Prendre un enfant par la main	Pacifique et Compagnie
Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence en province Nord	Réseau périnatalité de Nouvelle-Calédonie
Association pour la protection de l'enfance et de la jeunesse (APEJ)	Collectif Handicaps
Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence en N-C	Association Fleur de Vie
Fédération Alliage	Association l'Accueil
Association de coopération sociale et médico-sociale du CHS - point écoute	Ligue Nationale Contre le Cancer NC
RAPSA	La Croix Rouge de Nouvelle-Calédonie
	Aide Volontaire Aux Evacués Calédoniens
	Assoc. d'Entraide Sociale dite foyer Béthanie

<sup>7</sup> Celles ayant bénéficié du versement d'une subvention supérieure à 500 000 F.CFP



## 2. L'aménagement et le foncier

L'action de la direction s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

### Finalités

- Trouver un équilibre durable entre aménagement, développement du territoire et préservation de l'environnement
- Améliorer les conditions de vie de la population

### Objectifs spécifiques

- Réduire les déséquilibres internes
- Structurer le pôle urbain VKP
- Améliorer l'accès à un logement décent
- Sauvegarder l'environnement naturel

### Résultats attendus

- Les aéroports et ouvrages maritimes sont en bon état et leur usage se développe
- Les infrastructures routières sont en bon état et leur usage se développe
- La surface du territoire provincial couverte par des outils de planification de l'espace progresse
- 1000 logements aidés sont construits et/ou initiés entre 2017 et 2021
- Les transports maritimes et terrestres provinciaux sont optimisés
- La ressource en eau dans les bassins versants sensibles est mieux gérée pour un usage partagé

La direction de l'aménagement et du foncier est l'opérateur provincial principal de l'aménagement du territoire. Son action s'appuie sur des services centraux et sur quatre subdivisions à raison d'une par ETH : Canala (dont le secteur de Waa wi Luu (Houailou)), Tuo Cèmuhi (Touho), Koumac (dont le secteur Pweevo (Pouébo)) et Koohné (Koné).

### Les principales interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Infrastructures routières	1 939
Habitat	1 446
Aides aux communes	781
Aides aux transports	246
Autres	187
Infrastructures portuaires/ aéroportuaires	98
Entretien des cours d'eau	84
Bâtiments provinciaux	76
<b>Total budget DAF</b>	<b>4 856</b>
<i>Rappel 2016</i>	<i>4 867</i>

Unité : millions F.CFP



## Favoriser la mobilité de la population

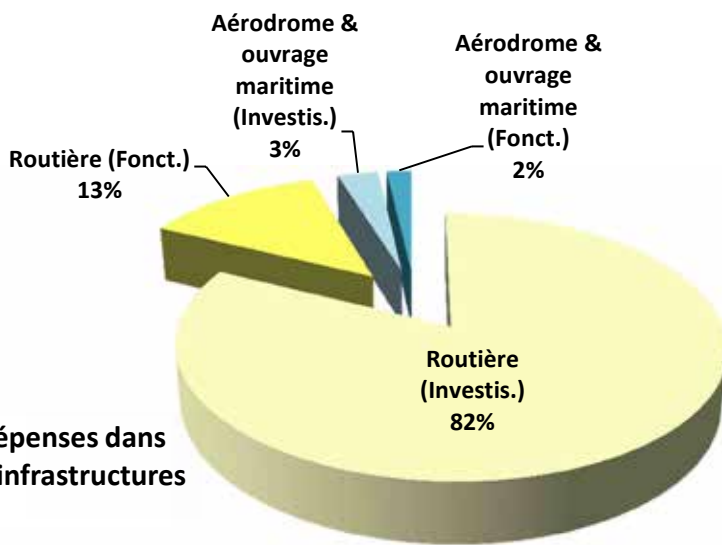
### > Construire et gérer les infrastructures

La province assure la construction, l'amélioration ainsi que l'entretien courant des 445 km du réseau routier provincial, des quatre aérodomes provinciaux et de divers ouvrages maritimes.

En outre, les services réalisent l'entretien du réseau territorial pour le compte de la Nouvelle-Calédonie ainsi que la maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes pour certaines routes : création de nouvelles voies structurantes sur VKP, liaison Hienghène/ Bwapanu (Kaala-Gomen).



Inauguration du col d'Arama



Les dépenses totales pour ces infrastructures se sont élevées en 2017 à 2,039 milliards de F.CFP dont 95 % pour les routes. Les dépenses de fonctionnement couvrent l'entretien courant : enduits d'usure, fauchage, signalisation horizontale et verticale, point à temps, etc. Les dépenses d'investissement portent sur les travaux de réhabilitation ou de renforcement de chaussée, de construction d'ouvrage, etc.

Il faut noter que les marchés relatifs aux routes territoriales sont directement pris en charge par la Nouvelle-Calédonie.

Principales dépenses en millions F.CFP	Rénovation et amélioration	Entretien
RPN 3	872	56
Liaison Hienghène/ Bwapanu	338	
RPN 10	294	59
RPN 9	98	1
RPN 2	55	69
RPN 7	6	41
AUTRE	16	36
<b>Total</b>	<b>1 679</b>	<b>262</b>

Les chantiers de grande taille conduits cette année sont :

- La construction de quatre ponts : achèvement du pont de grand Ko cèi goon (Kokingone), pont de Weruck à Pweevo (Pouébo) et celui de Wa Guyon à Hienghène, tous trois sur la RPN 10 ainsi que celui de Ouéna à Kaa Wi Paa (Kouaoua) ;
- La poursuite de la première tranche d'ouvrages d'art de la liaison Hienghène/Bwapanu (Kaala-Gomen);
- Sur la RPN9, la réfection du col d'Arama versant Est ;
- Sur la RPN3, les travaux du col de Petchekara, de la section Mokoué-Pènyî mé Nèkète (Nakéty) ainsi qu'une rectification de la route à Méré ;
- Sur la RPN2, la réparation de l'affaissement de Pwöpwöp (Bopope).

Sur la RT1, la subdivision DAF a assuré la maîtrise d'œuvre des travaux de renforcement de chaussée au sud du carrefour de Téari à Koohné (Koné).

L'application « SIG routes » a été mise en service dans l'objectif de suivre l'état du patrimoine routier. La saisie des données est effectuée par les services centraux et les subdivisions.

Dans le domaine portuaire, aucun chantier notable n'est à souligner. Toutefois, la collectivité a contribué au financement de la construction d'un nouveau quai à l'Île des Pins, opération prévue dans le cadre du contrat de développement inter-collectivité pour améliorer l'accueil des croisiéristes. Un projet est également prévu à Pum (Poum).



Réfection du col de Bopope



Liaison Hienghène- Bwapanu (Kaala-Gomen)



Concernant les aérodromes, les travaux les plus importants ont été effectués à Dau Ar (Bélep) pour un nouvel équipement météo et l'électrification du site. La mission de suivi des quatre aérodromes provinciaux consiste à mettre les moyens nécessaires à un usage conforme à la réglementation sur la circulation aérienne conforme. Fin 2017, la situation est la suivante :

Nom aérodrome	Ouverture circula <sup>o</sup> aérienne publique	Vols commerciaux	Service AFIS <sup>8</sup>	Service SSLIA <sup>9</sup>	Dépenses 2017 (MF)	
					Fonct.	Invest.
Dau Ar (Bélep)	Oui	Oui	Non	Oui	7	23
Canala	Oui	Non	Non	Non	1	0
Koumac	Oui	Oui	Non	Oui	15	1
Tuo Cèmuhi (Touho)	Oui	Oui	Oui	Oui	13	2

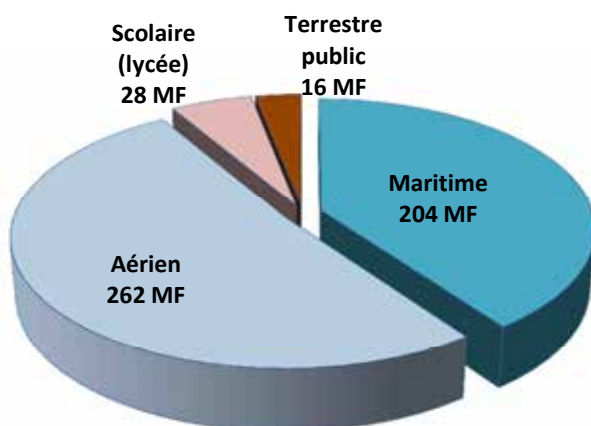
L'objectif prioritaire reste d'assurer la continuité territoriale avec Dau Ar (Bélep) et les îlots du Nord

### > Soutenir les transports publics

Pour favoriser la mobilité des populations, la collectivité finance certains transports publics. La répartition par catégorie des 510 millions F.CFP dépensés au cours de l'année est indiquée dans le graphique.

Pour cela, la collectivité aide les opérateurs à maintenir des lignes maritimes régulières pour les personnes et le fret. Une barge provinciale et un catamaran privé, le «Seabreeze », y sont actuellement consacrés. Les bateaux sont exploités par un seul armateur.

Desserte de Bélep	Nbre de rotations	Transport effectué
<b>Passagers</b>	116	9 933 passagers
<b>Fret (barge uniquement)</b>	42	3 238 m <sup>3</sup> (vrac et palettes) 1585 fûts de carburant



Aides au transport 2017

Les dépenses pour la desserte maritime de Dau Ar (Bélep) se décomposent en trois catégories : le marché de transport de passagers (149 millions F.CFP), le marché du fret (40 millions F.CFP) ainsi que l'entretien de la barge et de ses équipements (15 millions F.CFP).

Le comité de suivi composé des communes de Dau Ar (Bélep), Pum (Poum) et Koumac, de la province et de l'armateur continue à se réunir trimestriellement pour suivre le déroulement du plan d'actions de manière concertée entre les acteurs de la desserte.

<sup>8</sup> AFIS : Aerodrome Flight Information Service (tour de contrôle)

<sup>9</sup> SSLIA: service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs





Barge à Pum (Poum)

La fréquentation de passagers est stable par rapport à 2016. Le fret est en hausse notable car la barge avait été immobilisée pendant 4 mois l'année précédente.

**En matière de transport terrestre**, huit lignes de transport scolaire desservent les lycées de la province couvrant 12 communes sur 17. Les 76 voyages annuels par ligne ont bénéficié à 417 lycéens transportés (- 3 % par rapport à 2016).

Enfin, la province a versé sa participation au Syndicat Mixte des Transports Interurbains (SMTI) dans le cadre du réseau RAI.

Par ailleurs, la collectivité a maintenu son conventionnement avec la compagnie aérienne Air Calédonie pour **la desserte aérienne** de la province Nord, incluant les communes de Koumac, Tuo Cèmuhî

(Touho) et de Dau Ar (Bèlep). Il s'agit de compenser une partie du déficit d'exploitation de ces lignes. Les dépenses de l'année prennent en compte les sommes payées de l'exercice en cours mais aussi celles d'exercices antérieurs.

## ❖ Mettre en œuvre les règles d'urbanisme et planifier l'aménagement des territoires

**L'application des droits des sols** est gérée par la province sur les 17 communes de son territoire. 656 nouvelles demandes d'urbanisme ont été déposées pour instruction, 527 autorisations ont été délivrées. Ce nombre est en diminution par rapport à 2016. La baisse est particulièrement importante pour les permis de construire (- 34 %).

Dossiers par catégorie	Demandes déposées	Demandes délivrées
Note d'urbanisme	352	318
Permis de construire	183	113
Division foncière	82	72
Déclaration préalable	25	12
Installation publicitaire	9	7
Permis de lotir	5	5
<b>Total 2017</b>	<b>656</b>	<b>527</b>
<i>Rappel 2016</i>	<i>615</i>	<i>621</i>

Les trois communes de VKP représentent 56% des demandes d'urbanisme.



La nouvelle délibération provinciale encadrant les permis de construire et les déclarations préalables est en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Un fascicule d'information a été édité à l'attention du grand public.

Les autorisations renseignent en particulier sur la dynamique du logement. Le nombre de logements autorisés a chuté dans une proportion plus grande que celle des permis. C'est le niveau le plus bas observé depuis 10 ans.

Ce sont principalement les particuliers qui ont soutenu la dynamique, ils ont représenté les deux-tiers des logements.

Six des huit communes (Nèkō (Poya), Pwëbuu (Pouembout), Koojnë (Koné), Vook (Voh), Koumac et Pum (Poum), Kaa Wi Paa (Kouaoua), Pwărăiriwâ (Ponérihouen)) qui ont adopté la **Taxe Communale d'Aménagement**

Permis de construire	2016	2017	Evolution
Nbre délivrés pour logement	101	73	-28%
Logements correspondants, dont	238	111	-53%
<i>Particulier</i>	96	71	-26%
<i>Promoteur privé</i>	46	22	-52%
<i>Bailleur social</i>	96	18	-81%
<i>Administration</i>	0	0	-

(TCA) ont perçu des recettes. La mise à la liquidation de la TCA a représenté 24 millions F.CFP, soit 77 % de moins qu'en 2016. Les raisons en sont multiples : diminution du nombre de permis de construire et en particulier des opérations importantes en termes de surfaces, hausse du nombre d'exonération au titre de « primo accédant » et émergence des déclarations préalables.

Commune	Etat à fin 2017
Koumac	Approbation
Bwapanu (Kaala-Gomen)	Approbation de la modification
Koojnë (Koné)	Elaboration en cours
Pwëbuu (Pouembout)	Révision en cours
Nèkō (Poya)	Enquête publique
Kouaoua	Approbation
Canala	Engagement de la révision

Les communes sont maîtres d'ouvrage de la réalisation de leur **Plan d'Urbanisme Directeur (PUD)**. Elles bénéficient de l'accompagnement technique de la collectivité. La province approuve les documents par délibération à la fin du processus. Les

sept communes qui étaient dans une démarche d'élaboration ou de modification sont listées dans le tableau. Par ailleurs les PUD de Vook (Voh), Canala et Pwărăiriwâ (Ponérihouen) sont déjà approuvés.

La refonte de la délibération provinciale relative aux PUD est en préparation.

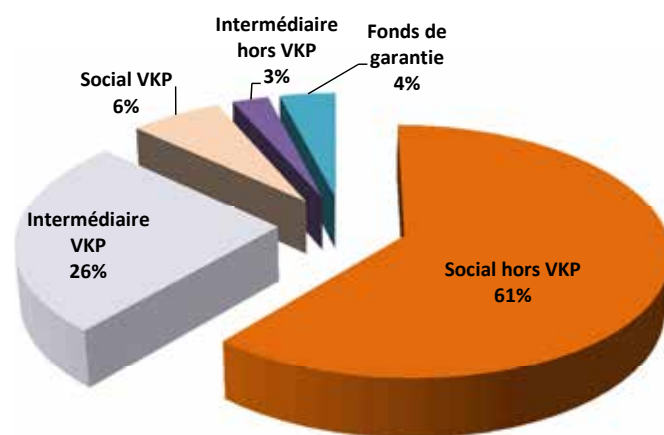
L'étude confiée à l'ADRAF pour le bilan des démarches de planification sur terres coutumière a été restituée.



## ❖ Mettre en œuvre les aides à l'habitat

La mise en œuvre de la politique de logement est fondée sur le code de l'habitat adopté en 2011 qui a été ajusté à plusieurs reprises au fil des années pour mieux répondre au besoin.

La dépense d'investissement en faveur du logement s'est établie à 1,446 milliard F.CFP, soit 32 % de plus qu'en 2016. Le graphique en précise la répartition en fonction des programmes et montre la prépondérance de l'habitat social hors VKP.



Répartition des dépenses par objet

Une seule commission des aides à l'habitat s'est tenue. Elle a donné un avis favorable à 16 nouveaux dossiers d'accession sur les 18 présentés. Il faut souligner que le « stock » de logements agréés représente plusieurs années de production.



Lotissement Gou Mè Wèè

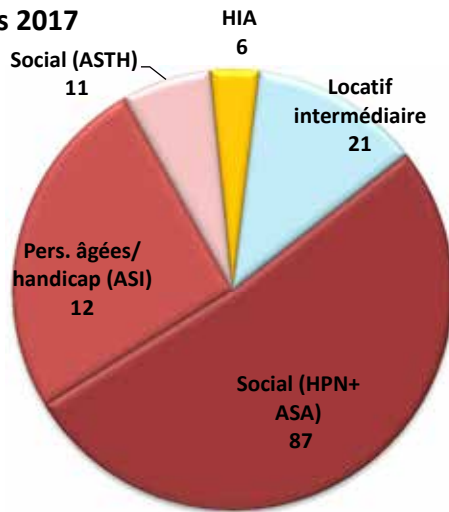
La production totale de logements aidés, réceptionnés au cours de l'année 2017 est de 168, soit un nombre proche de l'an dernier. L'accession est prédominante avec 147 logements. Selon les programmes, le coût des projets ainsi que le niveau d'intervention de la province est très variable puisque les situations individuelles sont différentes. Les 147 logements 2017 représentent une valeur de travaux d'environ 1,3 milliard F.CFP qui ont bénéficié de 80 % de subvention en moyenne. Le détail est indiqué dans le tableau.

Réceptions 2017	Nombre	Coût global des projets	Coût moyen	Subvention globale PN	Taux aide moyen
ASA	2	17 MF	9 MF	4 MF	24%
ASI	43	294 MF	7 MF	291 MF	99%
ASTH	11	58 MF	5 MF	15 MF	26%
HIA	6	126 MF	21 MF	24 MF	19%
HPN	85	771 MF	9 MF	673 MF	87%
<b>Total</b>	<b>147</b>	<b>1 266 MF</b>	<b>9 MF</b>	<b>1 007 MF</b>	<b>80%</b>





## Réalisations 2017



Une opération locative a été réceptionnée cette année : les vingt villas sur le parc d'aménagement de Bako (Baco) auquel se rajoute la villa prototype en béton de terre située à proximité.

Un projet de grande taille sur foncier coutumier est en cours à Koohnê (Koné) : « Gou Mê Wêê » comprenant 115 logements LIA réalisés par la SIC et le FCH.

D'autre part, sept nouvelles opérations de la SIC ou du FCH ont obtenu le soutien financier de la province cette année.

Opérateur	Nom opération	Localisation	Nombre logements	Soutien provincial
FCH	Nâ Aupitââ	Koohnê (Koné)	18	Garantie emprunt
SIC	Natira	Koohnê (Koné)	39	Garantie emprunt
	Balabio	Koohnê (Koné)	27	Garantie emprunt
	Tangadiou	Koumac	22	Garantie emprunt + subvention
	Pandanus 2	Nèkô (Poya)	6	Garantie emprunt + subvention
	Tamanou	Pwărăiriwâ (Ponérihouen)	6	Garantie emprunt + subvention
	Aboro	Pwëbuu (Pouembout)	30	Garantie emprunt

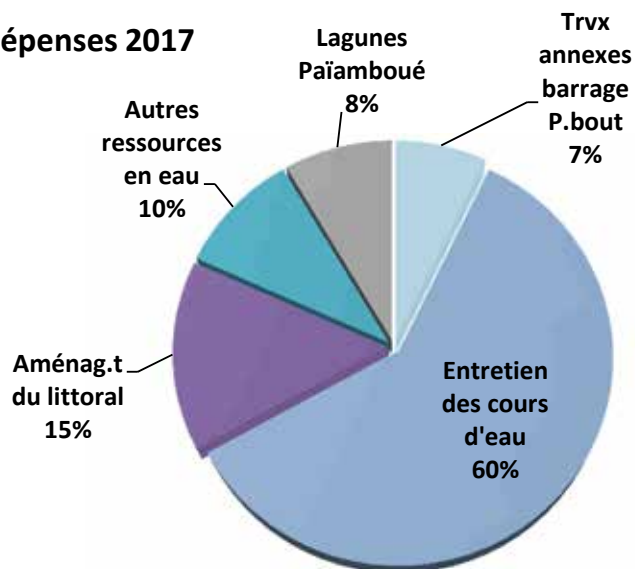


Maison choisie par le FSH suite à un concours (Pwëbuu (Pouembout))



## ●●● Gérer la ressource en eau

### Dépenses 2017



Le service est chargé de la mise en œuvre de la politique provinciale en matière de gestion de la ressource en eau et du milieu, de l'entretien du lit et de la protection des berges des cours d'eau ainsi que de proposition et de la mise en œuvre de la politique provinciale en matière de protection du littoral.

Les dépenses se sont élevées à 140 millions F.CFP. Elles sont ventilées dans le graphique par axe d'actions.

**La gestion des cours d'eau** est une compétence de la Nouvelle-Calédonie déléguée à la province. Les programmes sont réalisés en collaboration avec les services de la Direction des Affaires Vétérinaires,

Alimentaires et Rurales (DAVAR), l'Agence de Prévention et d'Indemnisation des Calamités Agricoles et Naturelles (APICAN) et les communes. Un comité de pilotage valide les études et les travaux d'aménagement hydraulique.

En 2017, 32 opérations d'aménagement des cours d'eau ont été conduites dont 22 ont nécessité la mise en place de conventions particulières et tripartites entre le (ou les) demandeur(s), l'APICAN et la province Nord. Les principaux travaux ont bénéficié aux rivières de Waa wi Luu (Houailou) (Né awa (Néaoua), Uâ kaa ya (Ouakaya), Wêêrhexamii et Tüü (Thu)), à celle de Pwëbuu (Pouembout), à la Kataviti à Koohnê (Koné) ainsi que celle de Tiitch à Pum (Poum).

De plus, une étude d'aménagement et d'entretien de la rivière Nèkô (Poya) a été lancée.

Dans le cadre du projet de renforcement de la ressource en eau sur Pwëbuu (Pouembout), deux forages AEP ont été réalisés à Pwëütë (Paouta). Un des forages est exploitable et l'étude technique pour son équipement et son raccordement au réseau a été menée.

Les autorisations de prélèvements visent à assurer une meilleure gestion et utilisation de la ressource. 16 arrêtés de prélèvements d'eau souterraine et 61 arrêtés pour de l'eau de surface ont été délivrés, notamment dans le cadre d'une régularisation des prélèvements dans la vallée de Pwëbuu (Pouembout).



Forage de Paouta



Aménagement du littoral à Pwărăiriwā (Ponérihouen)

Créé en 2010, le **comité de gestion de l'eau de Vook (Voh)-Kooñê (Koné)-Pwëbuu (Pouembout) ou CGE VKP** a poursuivi ses activités. Sa mission est de piloter le programme pluriannuel d'actions visant à « pérenniser les ressources en eau en termes de quantité, de qualité, de biodiversité, de gestion des risques et d'usages patrimoniaux », en concertation avec tous les acteurs. Il s'est réuni à deux reprises en mai et en octobre. Le bilan du programme d'action 2013-2016 a été présenté et le nouveau programme d'action 2017-2020 est élaboré.

Le plan « sécheresse et pénurie d'eau VKP » a été à nouveau activé dans le contexte de sécheresse observée dès le début de l'année 2017 et liée au phénomène El Nino. Ses objectifs sont d'anticiper les situations de sécheresse et de gérer les pénuries induites.

**Le système d'alerte à trois niveaux** (vigilance, alerte et crise) été déclenché dès la mi-année et il a été porté jusqu'au deuxième niveau.

Les lagunes de Xapecedeaxate (Païamboué) qui collectent les eaux usées des quartiers de Païamboué, Cassis et Green Acre ont été complétées par un lit de séchage pour les boues d'épuration.

La cellule « **gestion du trait de côte** » poursuit son travail sur les 82 sites en érosion répertoriés. Trois nouveaux sites ont fait l'objet d'un lever topographique en 2017. Le but est d'acquérir des données de référence pour permettre un suivi de l'évolution du trait de côte sur une échelle de temps courte. L'orthorectification de photos aériennes disponibles de 1943 et 1967 a été effectuée pour une meilleure connaissance de l'évolution historique.

Des travaux de protection du trait de côte ont été réalisés à Hienghène (tribu de Panié) et à Pwărăiriwā (Ponérihouen) au lieu-dit Gorodé.

Il faut souligner l'investissement du service dans des travaux inter-collectivités conduits à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie : La Mission Inter Services de l'Eau (MISE) et l'élaboration d'un programme d'actions proposé dans le cadre du Le 11<sup>ème</sup> FED.







Pont de Nonhoué à Canala

**Les délimitations du Domaine Public Maritime (DPM)** réalisées à la demande des propriétaires limitrophes ont donné lieu à 10 arrêtés répartis sur 8 communes. Ils représentent un linéaire de 35,1 km de rivage et de 13,3 km de limite supérieure de DPM. De plus, 4,6 km de rivage ont été levés dans le cadre de l'étude du littoral sur le côte Est.

Le bureau foncier a également traité 134 dossiers présentés par des géomètres, qui ont abouti à 124 certificats de dépôts. Ces dossiers ont concerné 14 communes mais VKP en représente près de la moitié.

Enfin, des études ponctuelles sont réalisées pour le compte d'autres services de la direction : zone inondable, essais de charge sur les nouveaux ponts, etc.

## Accompagner les constructions publiques

Le service des constructions publiques assure la conduite d'opération pour le compte de l'ensemble de la province. Il apporte une assistance aux directions pour la programmation et la réalisation de leurs infrastructures et il est chargé de l'entretien des bâtiments provinciaux.

Les opérations achevées ont été le réaménagement de la subdivision DAF à Waa wi Luu (Houailou), la rénovation de l'église de Tuo Cèmuhi (Touho) ainsi que les travaux sur l'aérodrome de Dau Ar (Bélep).

D'autre part, deux nouveaux chantiers ont été ouverts : la construction de la maison de la femme à Koohnê (Koné) et l'extension de l'antenne DD-E de Koumac.

Les nouveaux projets en phase d'études portent sur la rénovation du CMS de Hienghène (APS) et l'agrandissement de la médiathèque de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) (esquisses).

De plus, divers travaux ont été réalisés sur l'ensemble des locaux administratifs non indiqués ci-dessus, qui représentent une dépense de 58 millions F.CFP.

Sur le site de l'hôtel de province, les petits travaux d'entretien des bâtiments sont réalisés au quotidien, 232 demandes ont été servies en 2017 (contre 347 en 2016).



Pose des panneaux pour la sécurité routière à Koé



### 3. L'enseignement, la formation, l'insertion et la jeunesse

L'action de la direction s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

#### Finalités

- Renforcer la cohésion sociale et permettre à chacun et trouver sa place dans la société calédonienne
- Trouver un équilibre durable entre aménagement, développement du territoire et préservation de l'environnement

#### Objectifs spécifiques

- Réduire les déséquilibres internes
- Contribuer à lutter contre toutes formes d'exclusion
- Garantir une éducation et une formation à tous
- Encourager l'engagement citoyen et la prise de responsabilité
- Favoriser l'intégration des jeunes dans la société

#### Résultats attendus enseignement

- L'enseignement privé bénéficie du soutien financier de la province
- Les élèves et les étudiants bénéficient d'un soutien financier pour leur scolarité en fonction de leur situation sociale
- L'action des internats repose sur un projet pédagogique adapté à son contexte et le lien avec les collèges est consolidé
- Les collèges et les internats sont entretenus de manière à garantir un niveau d'accueil optimal pour les élèves et leur conformité avec la réglementation ERP
- Les élèves du premier degré public bénéficient d'un enseignement de qualité avec un accompagnement scolaire et éducatif adapté

#### Résultats formation insertion

- Les jeunes accueillis à la MIJ trouvent une réponse en adéquation à leur besoin
- La population bénéficiaire des formations monte en compétence
- L'accès de la population aux formations est facilité
- Les capacités de formation et d'accueil des centres de formations du Nord sont améliorées



**12 254 enfants étaient scolarisés dans l'ensemble des établissements scolaires du Nord à la rentrée 2017** : 6 995 en primaire et 5 259 en secondaire. L'effectif global est stable sur un an (-0,3%).

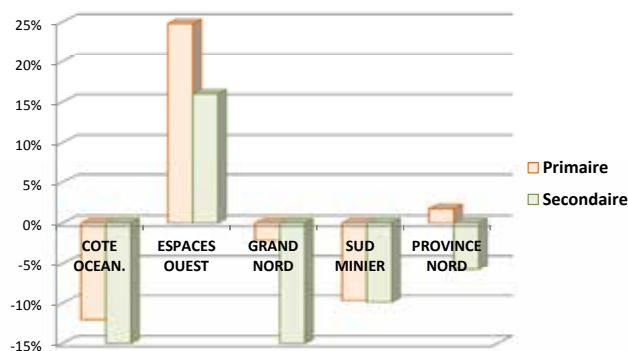
Le graphique indique l'évolution de la démographie scolaire depuis 2012. Celle-ci a évolué à la hausse dans le primaire (+1,7 %) et à la baisse dans le secondaire (-5,8%). L'évolution sur cinq ans est aussi très variable selon la zone géographique. Ainsi, seule l'ETH « Espaces de l'Ouest » connaît une croissance de sa population scolaire et elle est importante (+ 21 % au global). Les autres ETH connaissent une diminution, plus marquée dans l'ETH « Côte Océanienne » (- 13,6 %) que pour le « Sud Minier » (- 9,8 %) et le « Grand Nord » (-7,5 %).

### Répartition des interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Réseaux enseignement privé	967
Aides scolaires	840
Formation professionnelle	833
Collèges publics	289
Autres	120
Internats	100
Aides aux communes	74
<b>Total budget DEFIJ</b>	<b>3 222</b>
<i>Rappel 2016</i>	<i>4 547</i>

Unité : millions F.CFP

### Evolution des effectifs scolaires de 2012 à 2017



## 🔴 Mettre en œuvre les actions éducatives

La province Nord inscrit son action dans le projet éducatif calédonien tout en conservant ses spécificités dans son champ de compétences. Les priorités éducatives et pédagogiques fixées pour l'année 2017 dans le primaire sont :

- la poursuite des efforts pour la mise en place de l'enseignement LCK, la production et la diffusion d'outils pédagogiques dans toutes les langues du Nord,
- le lancement de la campagne d'éco labélisation des écoles primaires publiques,
- la structuration du suivi périscolaire et l'implication des équipes enseignantes,
- la mise en place de groupes de travail pour une expérimentation sur les rythmes scolaires,
- la poursuite des efforts d'accompagnement des enseignants à l'utilisation des TICE,
- la mise en œuvre du programme de santé scolaire,
- la prise en compte des besoins particuliers des élèves,
- l'application des principes de la charte de la bonne alimentation en milieu scolaire.



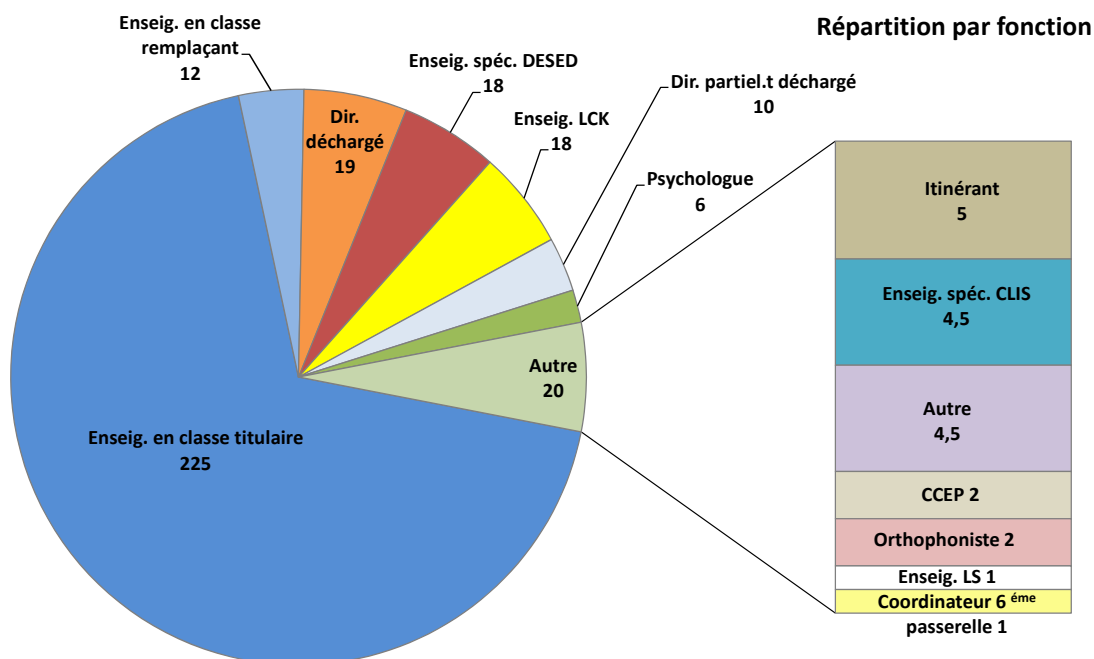
Forum de rentrée scolaire

L'enseignement primaire public repose sur 47 écoles maternelles et primaires réparties dans 16 communes. Seule Dau Ar (Bèlep) ne compte pas d'école publique. Elles se classent en 27 écoles dites « de village » et 20 écoles « de proximité ».

La réflexion sur la carte scolaire est conduite annuellement, elle détermine en particulier l'affectation des enseignants. A la rentrée 2017 :

- Quatre classes ont été ouvertes dans les écoles de Kaa Wi Paa (Kouaoua), Netchaot à Koohnê (Koné), Bwapanu (Kaala-Gomen) et Bwadouvalan à Koumac. A Ouégoa, l'engagement du directeur de l'école a permis d'ouvrir un dispositif expérimental de CLIS inclusive. 6 enfants en situation de handicap de Ouégoa et Pweevo (Pouébo) ont pu bénéficier d'une prise en charge personnalisée par le directeur de l'école à mi-temps, tout en étant inscrit en classe traditionnelle pour bénéficier d'un mi-temps en classe avec les enfants de leur âge. Cette expérimentation a conduit à proposer de nouveaux dispositifs sur ce modèle en 2018.
- Trois classes ont été fermées : une à Nâèmî (Néami), une à Gööpä (Gohapin) et une classe de maternelle à Vook (Voh).

Dans son champ de compétence, la province gère administrativement les équipes pédagogiques composées de 328 postes dont 318 sont consacrés à l'encadrement des élèves. Parmi eux, les enseignants en classe traditionnelle et en CLIS ainsi que les directeurs partiellement déchargés sont au nombre de 252. 66 autres postes participent aussi à l'encadrement sans être chargés de classe : ce sont les directeurs déchargés, les enseignants LCK et ceux en DESED. L'évolution principale est la création du poste d'enseignant dédié au dispositif « sixième passerelle » à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) auparavant financé par la Nouvelle-Calédonie. Ce dispositif permet la prise en charge personnalisée d'élèves de 6<sup>ème</sup> fragiles pédagogiquement mais disposant de la motivation nécessaire pour parvenir à combler les retards accumulés au primaire si les conditions d'enseignement le permettent. Ce dispositif, créé en 2011, a permis d'accompagner avec succès environ 12 élèves chaque année. Le taux de réussite (lorsque ces élèves parviennent à la classe de 4<sup>ème</sup> en 3 ans) est de plus 90 %.





Piste de sécurité routière à l'école de Kaa Wi Paa (Kouaoua)

Rapporté au nombre d'élèves scolarisés, **le taux d'encadrement moyen est de un enseignant pour 14,7 enfants** à la rentrée 2017 et le nombre moyen d'enfants par classe s'établit à 18,6.

Les fonctions qui ne sont pas consacrées à l'encadrement des élèves sont les psychologues scolaires, les secrétaires des commissions de circonscriptions scolaires de l'enseignement primaire (ou CCEP) ainsi que les orthophonistes.

**2017 marque l'achèvement de l'équipement numérique** par des Tableaux Blancs Interactifs pour toutes les

classes du CP au CM2 des écoles primaires publiques, après la signature en 2017 de la convention permettant de déployer les derniers équipements dans les écoles de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié). Une somme de 16,3 millions F.CFP a été dépensée pour le développement des TICE dont 13,6 millions F.CFP en investissement. Afin de développer les pratiques pédagogiques interactives, des lots de boîtiers réponse ont été déployés dans 6 écoles volontaires pour une phase pilote. L'utilisation de ces technologies a été un succès au niveau de la motivation des élèves et de la capacité des enseignants à conserver et à traiter des données statistiques importantes sur le niveau des élèves. L'accompagnement des équipes à l'utilisation efficace des outils TICE s'est fait en collaboration entre la DEFIJ et la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle Calédonie. Fin 2017, une enquête a été faite auprès des enseignants utilisateurs. Sur la base de 49 réponses obtenues pour 135 questionnaires envoyés, il en ressort :

- 16 heures d'utilisation en moyenne, sur 26 heures d'enseignement hebdomadaire.
- Des bénéfices pour l'enseignant en termes de gain de temps pour la préparation de la classe et de productivité pédagogique.
- Des bénéfices pour les élèves en termes de motivation, d'implication dans les apprentissages et de concentration dans le suivi des leçons.

**Le « Relais d'Animation Périscolaire et d'Insertion » (RAPI)** est un dispositif d'accompagnement des associations qui veulent soutenir la scolarité des élèves dont elles ont la charge. Il a deux missions :

- contribuer à l'épanouissement des enfants grâce à une activité périscolaire régulière durant l'année scolaire ;
- aider les demandeurs d'emplois en leur proposant de devenir « animateur » RAPI. Cette activité consiste à encadrer un groupe d'enfants et à leur proposer des activités telles que l'aide aux devoirs, des jeux, des activités manuelles et artistiques. Un plan de formation a été délivré à certains animateurs.

#### Chiffres clés du RAPI en 2017

38 associations en activité

123 animateurs

1 400 élèves environ

17,5 millions F.CFP d'aides versées  
+ 1,8 M F.CFP de cotisations CAFAT



La mise en œuvre de l'accompagnement éducatif et scolaire s'est aussi appuyée sur le réseau d'acteurs suivants.

Nom du partenaire	Objet du soutien
<b>Mission d'accompagnement de la scolarité en P. Nord (MASCOP)</b>	Activité de soutien scolaire sur l'ensemble des collèges de la province Nord. Poursuite du dispositif mis en place en 2015
<b>Académie des Langues Kanak</b>	Promotion du développement des langues kanak en fixant leurs règles d'usage et en favorisant leur l'accès au plus grand nombre. L'ALK est consultée pour répondre aux questions relatives à l'écriture des langues kanak. Les chargés de mission de l'ALK sont invités aux stages de production d'outils d'enseignement des langues kanak.
<b>Association In'dex Nord</b>	Accompagnement des lycéens à intégrer des classes préparatoires aux grandes écoles et à poursuivre des études d'excellence. 14 élèves accueillis en 2017 dont 8 en 2 <sup>nde</sup> , 5 en 1 <sup>ère</sup> S et 1 en Terminale S. Tous les élèves sont passés en classe supérieure.
<b>Association Pi Wian Mââ Pâârii</b>	Gestion du centre d'accueil de Ouaté, de type « classe verte. Accueil d'élèves dans le cadre de sortie à la journée et d'adultes dans le cadre de séminaires sur plusieurs jours.
<b>Association Symbiose</b>	Développement de la culture scientifique au sein des établissements scolaires. Mise en valeur des productions d'élèves dans le cadre des projets pédagogiques à caractère scientifique.

Par ailleurs, les projets pédagogiques scolaires et périscolaires présentés par les établissements scolaires et les associations peuvent bénéficier d'une aide financière. En 2017, l'ensemble des demandes d'aides présentées dans les délais impartis ont été instruites. Tous les projets non éligibles ont fait l'objet de réponses aux demandeurs. Le montant des subventions payées a été de 12,8 millions F.CFP au bénéfice de 22 structures (une structure peut porter plusieurs projets).

Le transport des enfants en situation de handicap qui ne peuvent bénéficier d'aucun autre transport est pris en charge par la province entre leur domicile et leur lieu de scolarisation. Une enveloppe de 82 millions F.CFP y a été consacrée cette année. Ce transport fait l'objet d'un marché public. Il y a 12 lots constitués de 31 circuits différents répartis sur 14 communes (toutes les communes de la province sauf Dau Ar (Bélep), Kaa Wi Paa (Kouaoua) et Pweevo (Pouébo) sont concernées). Une soixantaine d'élèves bénéficie de ce transport. Ce transport ne correspond pas à une compétence de la province Nord, il constitue une volonté d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves les plus défavorisés.

**L'enseignement en langue kanak** est une des réponses à l'adaptation des programmes aux réalités culturelles et linguistiques de la province Nord. Il est mis en œuvre par 25 enseignants Langue et Culture Kanak (LCK) représentant 18 équivalents temps plein ainsi qu'un coordinateur dans chaque aire linguistique. De plus, l'expérience de l'école bilingue de Kuru raa (Coula) /Go mö dè (Gondé) à Waa wi Luu (Houailou) en concertation avec la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC),



Sécurité routière: les effets de l'alcool

se poursuit. Cette année, les coordinateurs LCK ont pris part aux enseignements en langue pour un tiers de leur temps de travail. Cela a permis d'augmenter l'offre d'enseignement faite aux élèves et surtout de traiter les enseignements les plus délicats pédagogiquement. Les résultats des élèves de maternelle de la province Nord majoritairement bénéficiaires de l'enseignement LCK sont toujours de bon niveau si on les compare à la moyenne territoriale.

Les stages de production d'outils ont été poursuivis car ils permettent le travail collaboratif des acteurs du système éducatif calédonien en ce qui concerne les

LCK. Les outils produits par la province Nord ont fait l'objet de présentation au conseil partenarial des LCK institué à Nouméa et au séminaire sur les langues régionales organisé par le Vice Rectorat en 2017. Les nouveaux outils finalisés en 2017 sont :

- deux albums, accompagnés de comptines :
  - ◆ « le ver de bancoulier » créé en Paici et traduit dans les autres langues, il permet d'aborder les notions de sens du toucher (texture des arbres), de l'odorat (odeur des fruits) et du goût. Les arbres choisis sont tous endémiques.
  - ◆ « le gecko » créé en français puis traduit dans les langues de la province Nord, il permet de travailler les couleurs et les écosystèmes calédoniens.
- des fiches techniques en version française pour accompagner les versions en langue.
- des fiches d'exploitation pédagogique des albums produits les années précédentes.

L'éducation à la sécurité routière a fait un bond en avant cette année. Le travail conjugué des agents de la DEFIJ, des enseignants en écoles primaires et des parents d'élève a permis la réalisation à moindre coût de deux pistes de sécurité routière aux normes européennes : à Koohné (Koné) (école de Téari) et à Kaa Wi Paa (Kouaoua). Ces pistes pourront être utilisées par les élèves pour l'éducation à l'usage de la route. Une action de partenariat écoles privées/écoles publiques a été conduite à Tuo Cèmuhi (Touho) pour réaliser les panneaux de signalisation routière de la traversée de Koé qui ont été ensuite installés par la DAF. Ces panneaux reprennent des photos des enfants de la tribu pour rappeler à tous les automobilistes la réalité du danger et l'impératif de contrôler sa vitesse dans cette tribu.



Ecomobilité (école de Téari)

Les actions éducatives sont également développées dans les internats provinciaux. Plusieurs actions importantes sont à souligner :

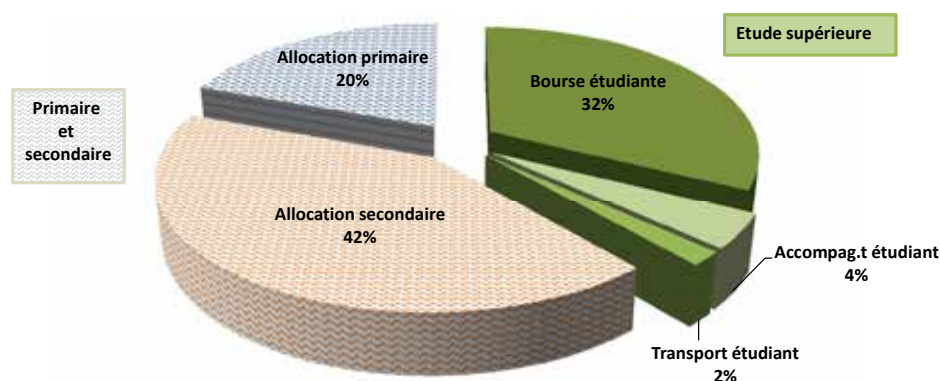
- La mise en œuvre des principes de bonne alimentation grâce notamment à l'édition d'un guide à l'intention des cantinières pour les portions, produit en collaboration avec la DASS-PS. Le concours de cuisine « ce que j'aimerais manger dans mon internat » a été renouvelé. L'édition 2017 a été remportée par le collège de Canala qui organisera donc le concours en 2018.
- La mutualisation de moyens avec les collèges pour disposer de la présence de professeurs dans l'accompagnement des élèves (à titre de test dans les internats de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et de Ouégoa) ;
- Un partenariat plus serré avec le service de l'ASE pour la protection de l'enfance ;
- Le soutien financier aux foyers socio éducatifs des internats pour la mise en œuvre d'activités intéressantes au profit des élèves.
- L'internat de Wani a organisé une journée récréative et sportive le 11 novembre en partenariat avec la commune de Pwărăiriwâ (Ponérihouen), les internats de Hienghène et de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) ainsi que les internats des collèges privés de Téouty et Aupatōriba (Mou). Cette journée a permis de réunir plus de 300 personnes. Les internes ont pu pratiquer de multiples activités sportives comme le kayak, le VTT, le football.



Inauguration de la traversée de Koé à Tuo Cèmuhi (Touho)

## ■ ■ ■ Mettre en œuvre les dispositifs d'aide à la scolarisation

### Répartition des dépenses des aides scolaires

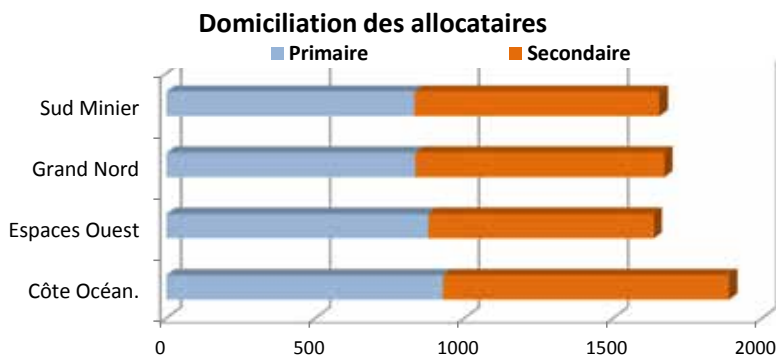


Pour favoriser l'accès à l'école et aux études des enfants et jeunes dont les familles n'ont pas les ressources financières suffisantes, la collectivité octroie des aides pour tous les niveaux scolaires, de la maternelle aux études supérieures. Les dépenses associées se sont élevées à 689 millions F.CFP, elles se répartissent par catégorie comme cela est indiqué sur le graphique.





Cette année, 6 851 élèves du primaire et du secondaire ont ainsi bénéficié **d'allocations scolaires**. Leur nombre est en forte baisse de - 14 % sur une année, soit plus de 1 000 enfants. C'est le résultat du contrôle systématique et de l'application stricte des critères d'attribution des demandes d'allocations scolaires. Le montant moyen versé par enfant est de 38 600 F.CFP en primaire et de 85 700 F.CFP dans le secondaire. Dans le primaire, le taux d'élèves bénéficiaires d'une allocation s'établit à 50 %. La figure jointe présente la répartition des bénéficiaires selon leur domicile.



Les bourses d'enseignement supérieur ont été servies à 154 étudiants en Nouvelle-Calédonie et à 161 étudiants en métropole. Les étudiants bénéficient également d'un dispositif de positionnement et d'accompagnement pédagogique par l'association ACESTE cofinancé à parts égales avec le GIP Cadres Avenir.

La Maison de la Nouvelle-Calédonie (MNC) gère les bourses des étudiants en France, elle effectue aussi le premier accueil avant le départ sur le lieu d'étude des nouveaux étudiants. Pour les étudiants en Nouvelle-Calédonie, la gestion du versement des bourses est conventionnée avec le GIP Maison de l'Étudiant.



Information de l'UNC sur l'ouverture d'une licence à Koohnê (Koné)

L'information et la communication sont mises en œuvre au travers de brochures et avec la participation au salon de l'étudiant à Nouméa et au SOFIP à Pwêédi Wiimîâ (Poindimié).

## ❖ Construire et entretenir des équipements scolaires

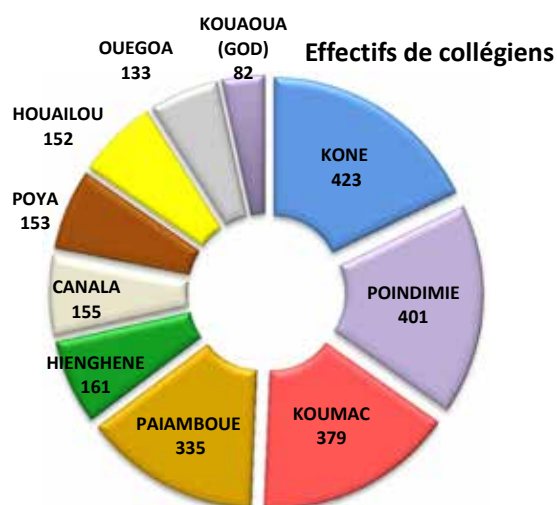
La province aide les communes à construire ou à améliorer des écoles dans le cadre du partenariat avec ces collectivités de proximité. Une nouvelle opération a été agréée cette année et porte sur la rénovation de l'école publique de Bwapanu (Kaala-Gomen). Dans le cadre d'opérations soutenues antérieurement, les principaux travaux réalisés en 2017 ont été la réhabilitation de l'école primaire de Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) et le réfectoire de l'école des Allamandas à Koohnê (Koné).





Classe CHAM - découverte du tapa

Dans le secondaire, la carte scolaire est composée de **neuf collèges publics** depuis l'ouverture du collège de Païamboué à Koohnê (Koné) ainsi que du Groupe d'Observation Diversifiée (GOD) de Kaa Wi Paa (Kouaoua) qui est une annexe du collège de Canala. Ces structures scolarisent 2 374 collégiens (y compris les SEGPA). Leur taille est très variable comme le montre le graphique. Le collège de Koohnê (Koné) demeure l'établissement le plus important mais ses effectifs sont très proches de ceux de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et de Koumac. Ouégoa est le plus modeste avec 133 enfants.



En outre, les collèges de Koumac, Koohnê (Koné) et Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) accueillent des annexes de lycée professionnel (ALP) dont l'effectif total est de 143 élèves.

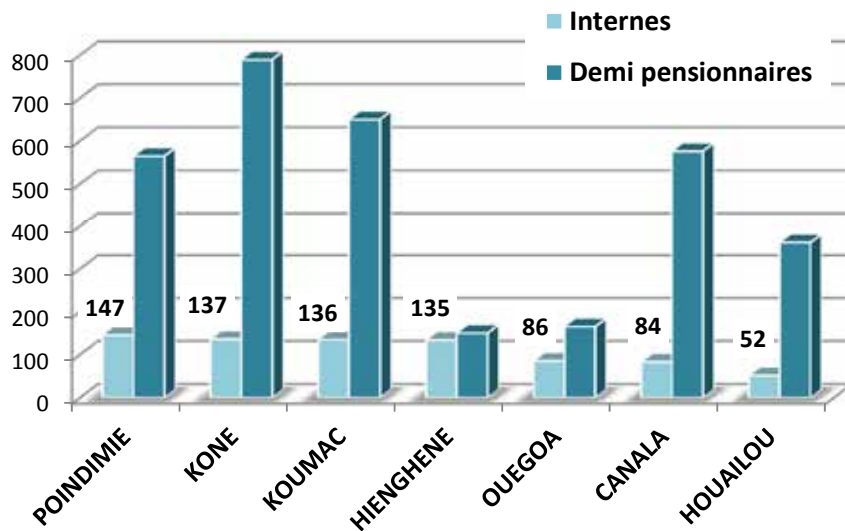
Les dépenses d'investissement pour les collèges se sont élevées à 216 millions F.CFP :

- ◆ 161 millions F.CFP en maîtrise d'ouvrage provinciale dont 61% pour les derniers paiements relatifs à la construction du collège de Xapedeaxeate (Païamboué). Aucun autre chantier important n'est à souligner. Néanmoins, l'étude préliminaire de la restructuration du collège de Koohnê (Koné) a débuté et les audits afin de préparer les plans de gestion du patrimoine des collèges de Canala et Hienghène ont démarré.
- ◆ 55 millions F.CFP en dotation d'équipement aux établissements.

Enfin, une dotation de fonctionnement de 73 millions F.CFP leur a été versée.



**Les sept internats** provinciaux ont accueilli 777 enfants. La diminution des effectifs d'internes se monte à 9 % sur une année. Le graphique en précise la répartition par internat. L'évolution est très hétérogène : en augmentation à Pwêedi Wiimiâ (Poindimié) (7%) et à Ouégoa (6 %), en diminution ailleurs. La chute est sévère à Waa wi Luu (Houailou) et à Canala qui perdent respectivement un tiers et un quart de leurs effectifs. Les internats préparent les repas pour les collèges auxquels ils sont liés mais aussi pour le compte d'écoles dans certaines communes où ils exercent la fonction de cuisine centrale. La prise en charge de la demi-pension est très importante dans certaines communes comme l'indique la figure. Au total, près de 3 300 élèves en bénéficient (3 600 en 2016). En cours d'année, les internats hébergent également, certaines fin de semaines ou pendant les vacances, des groupes qui participent à des manifestations, par exemple de type sportive.



Les services de pension et de demi-pension offerts par les internats sont payants et 309 millions F.CFP de recettes ont été perçues en 2017.

Les dépenses d'investissement pour les internats ont été de 91 millions F.CFP au bénéfice des différents établissements. Notons en particulier des travaux de plomberie/sanitaire à Hienghène ainsi que les audits afin de préparer les plans de gestion du patrimoine des internats de Canala et Hienghène comme pour les collèges.



Programme «Just Play» : le sport sert pour l'éducation à la santé et au civisme



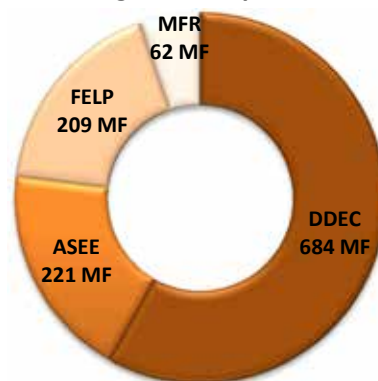
## ☐ Soutenir l'enseignement privé

Le réseau des enseignements privés est constitué par l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE), la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique (DDEC) et la Fédération de l'Enseignement Libre Protestant (FELP). Ils scolarisent 30,6 % des effectifs, soit 3 745 élèves, primaire, collège, lycée et enseignement agricole confondus. L'érosion de la place de l'enseignement privé se poursuit lentement mais régulièrement (36 % des élèves en 2007).

La DDEC est le plus représenté des trois enseignements.

Les aides versées par la collectivité s'élèvent à 955 millions F.CFP. La répartition des subventions versées, investissement et fonctionnement confondus, est indiquée dans la figure ci-contre.

Répartition des subventions aux enseignements privés



Le soutien de la province Nord aux trois enseignements privés s'exprime de deux manières:

- Par une **dotation de fonctionnement** d'un montant de 912 millions F.CFP. Depuis 2016, la base de calcul est fondée sur un forfait par élève. La diminution de la dotation sur un an est la conséquence des deux facteurs : la réduction du forfait élève de 9 % (à 245 000 F.CFP/ élève) et la baisse des effectifs. Toutefois, la DDEC a obtenu un financement complémentaire exceptionnel de 20 millions F.CFP.
- Par des **subventions d'investissement** qui sont attribuées au cas par cas en fonction des projets présentés. Ce sont 5,4 millions F.CFP qui ont été versés à la FELP au titre du solde d'une convention antérieure pour un projet de rénovation. Aucune nouvelle demande d'aide au titre de l'investissement n'a été agréée cette année.



Jury de recettes dans le cadre de la « bonne alimentation » dans les internats

Les Maisons Familiales Rurales (MFR) ont maintenu leur activité et les quatre structures de Koohnê (Koné), Pwêédi Wiimîâ (Poindimié), Dau Ar (Bélep) et Pweevo (Pouébo) ont obtenu une aide. Par ailleurs, les MFR de Koohnê (Koné) et de Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) ont bénéficié d'une subvention d'investissement de 6,7 millions F.CFP.



## La formation et l'insertion des jeunes

Différents publics sont ciblés :

- ◆ Les demandeurs d'emplois : jeunes sortis du système scolaire sans qualification et sans emploi et les personnes manifestant leur volonté de s'insérer ou de se réinsérer dans le monde du travail ;
- ◆ les salariés des entreprises et les travailleurs indépendants ;
- ◆ les porteurs de projets et les membres d'associations.

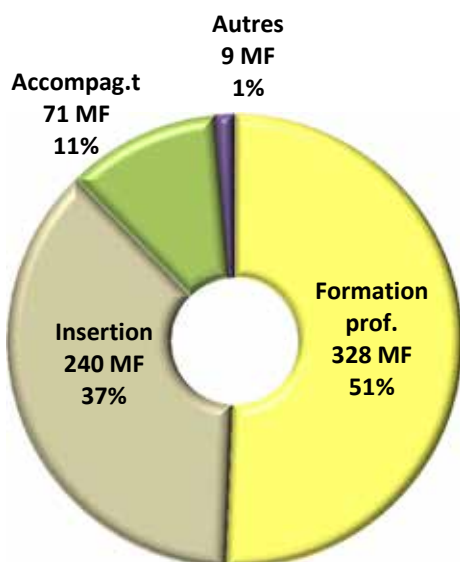
La province Nord soutient et engage des programmes de formations qualifiantes ou diplômantes dans tous les domaines où un besoin est précisément identifié sur le terrain. Elle cherche également l'adaptation des dispositifs au contexte géographique et social lorsque cela est nécessaire afin que le plus grand nombre de personnes puisse en bénéficier.

La bonne information des candidats potentiels est déterminante pour la réussite des programmes de formation.

Pour assurer une information de proximité, des « mini forums métiers » ont été organisés à Canala, Vook (Voh), Hienghène et Pum (Poum), conjointement par la MIJ et CAP Emploi. Tout au long de l'année, la MIJ et CAP Emploi reçoivent des candidatures à une formation et effectuent un positionnement. Les résultats permettent de guider le jeune vers le dispositif le plus en adéquation avec ses motivations et ses capacités.



Groupe en formation BAFA



Les dépenses de fonctionnement du programme formation/insertion de l'année se sont élevées à 640 millions F.CFP, avec une répartition par catégorie précisée dans le graphique.

L'accompagnement comprend pour une grande part (52 millions F.CFP) le transport des stagiaires dans le cas de formations longues, entre leur commune de résidence et le lieu de formation, mis en œuvre par des transporteurs professionnels. Il s'agit aussi du paiement des cotisations sociales de certains stagiaires ainsi que de prestations de positionnement, de suivi et d'évaluation.



## > Accompagner les acteurs par la formation professionnelle

La mise en œuvre des programmes de formation s'effectue selon trois modalités :

- ◆ **La commande publique** fait annuellement l'objet d'un appel d'offre sur la base d'un programme prévisionnel qui lui-même est fondé sur une phase préalable d'identification des besoins. L'appel d'offre a été lancé en début d'année et les premières formations ont débuté en avril.
- ◆ **L'aide aux entreprises** s'adresse à tout type d'entreprises, de la très petite à la plus grande, avec une attention particulière pour les salariés ressortissants de la province Nord. La province participe au financement des coûts pédagogiques en fonction de la taille de l'entreprise, de la nature de la formation et des publics. Le nouveau dispositif d'aide aux entreprises adopté en décembre 2016 a été mis en œuvre. Il redéfinit la participation provinciale et révisé les critères d'octroi de financement. Les principales aides apportées l'ont été à deux opérateurs miniers dans le cadre de plans préalables à l'embauche.
- ◆ **L'aide individualisée à la formation (AIF)** concerne les personnes sorties depuis plus d'un an du système scolaire et qui souhaitent entreprendre une formation professionnelle qualifiante ou un cycle d'étude universitaire, dans les secteurs prioritaires. L'AIF intervient en dernier recours pour les personnes ayant démarché sans succès auprès des autres dispositifs de bourses existants. Les critères d'accès ont été rendus plus sélectifs. La priorité a été donnée aux renouvellements. Au final, 53 bénéficiaires ont été acceptés dont 33 renouvellements. Ce soutien de la collectivité permet d'accompagner de façon très positive des candidats sur des métiers particuliers. Le taux de réussite au diplôme et d'insertion avoisine les 70%.



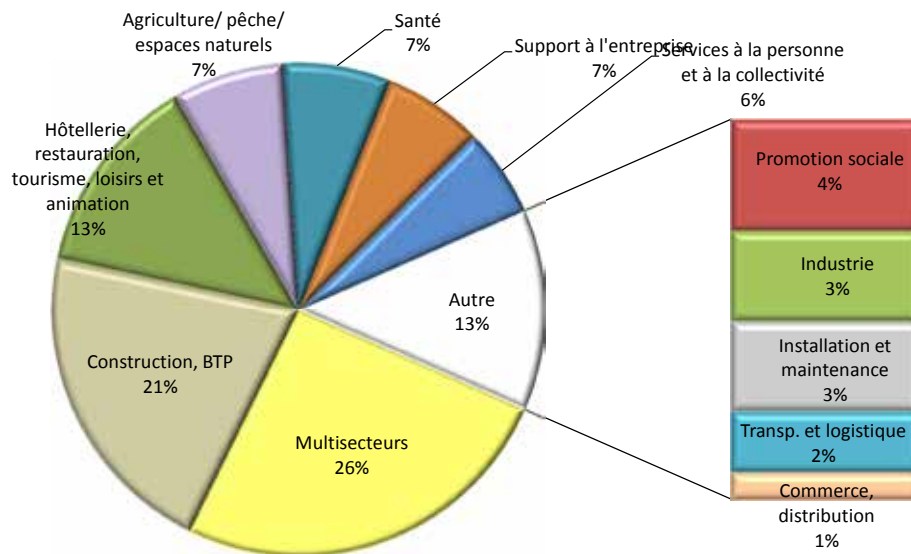
Visite de Mme Girardin, Ministre de l'outre-mer au SMA de Koumac

La répartition des dépenses réalisées indique la prépondérance de la commande publique mais les deux autres modes d'intervention sont importants. Le volume de formation a été ajusté en fonction du budget mobilisable.

Formation professionnelle	Dépenses 2017	Répartition
Commande publique	136 MF	41 %
Aides aux entreprises et autres structures	116 MF	35 %
Aide individualisée (y-c dispositifs dédiés)	77 MF	23 %



Ces dépenses ont également été ventilées par secteur de formation.



Répartition des dépenses de formation par secteur d'activités

**La construction et le BTP** reste un secteur important avec un cinquième des dépenses. Cela est lié à la reconduction de formations à la conduite d'engins pour les opérateurs miniers.

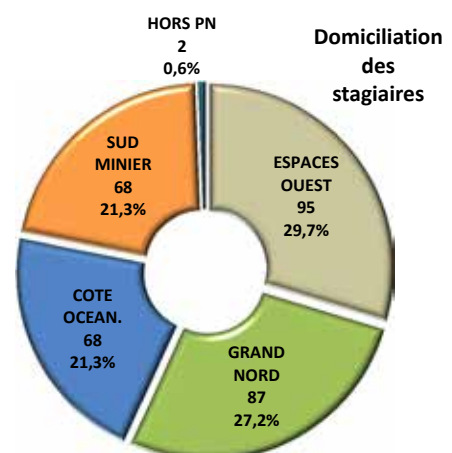
Le secteur de **l'hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation** arrive en troisième position du fait de formations à la musique et de stages délivrés par le GIE Tourisme.

**Les formations agricoles, pêche et environnement** sont constituées de formations thématiques de courte durée délivrées par le CFPPA-Nord (1 à 4 jours) et de celles réalisées par l'Ecole des Métiers de la Mer qui sont délocalisées dans différentes communes.

Au cours de l'année, 320 stagiaires ont bénéficié d'un stage de formation. Il s'agit pour beaucoup de petits promoteurs identifiés en partenariat avec les services techniques de la DDEE qui veulent accroître ou acquérir certaines compétences indispensables à l'assise de leur activité. Le graphique en indique l'origine géographique. On observe une répartition homogène par ETH. La part de chaque ETH est très proche de leur importance relative en termes de population.

En 2017, le département Formation a particulièrement travaillé sur deux dossiers :

- La reconnaissance de formations qualifiantes beaucoup plus courtes dans le secteur sanitaire. Cette alternative a reçu la validation des autorités de tutelle (DASSNC).
- L'accompagnement de projets structurants avec l'animation du groupe dédié « emploi/formation/réinsertion » du futur centre de détention qui réunit les différents acteurs du projet et avec la participation aux réunions sur les perspectives d'emplois associés à l'ouverture du Pôle Sanitaire Nord de Koohnê (Koné).

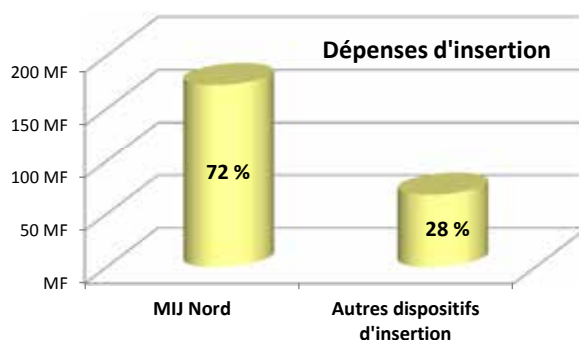


### > Soutenir les dispositifs d'accompagnement de l'insertion

La répartition des 240 millions F.CFP de dépenses consacrées à l'insertion indique le rôle toujours majeur de la Mission Locale d'Insertion des Jeunes (MIJ). La part des autres dispositifs a été réduite en 2017.

L'objectif est d'agir au bénéfice de personnes en difficulté d'intégration sociale, en amont de la formation.

La MIJ est soutenue par la province pour accompagner les jeunes en difficulté dans la construction d'un parcours d'insertion personnalisé. Elle est très impliquée dans l'information sur le terrain et dans l'identification des jeunes, notamment en amont des formations et emplois offerts. En 2017, une nouvelle directrice a pris le poste de direction rendu vacant suite au départ à la retraite du directeur historique de l'association.



La MIJ est en mesure d'accueillir puis d'orienter les jeunes vers les dispositifs collectifs ou individuels mis en place par ailleurs. Elle a accueilli **3 300 jeunes** cette année. L'audit de la MIJ s'est achevé en fin d'année. Il met en avant cinq axes de progrès : la modernisation des activités dédiées au public cible, l'ajustement de la gouvernance, la rénovation des dispositifs et des partenariats et enfin l'organisation interne et la professionnalisation des ressources humaines.



Stand de la MIJ au SOFIP

Le programme 2017 comprend également des remises à niveau en mathématiques, français et en informatique ainsi que des Sessions d'Orientation Professionnelle (SEDOP).

L'Ecole des métiers de l'Image et des Arts est un acteur de l'insertion en proposant différentes mesures dans le domaine des arts visuels (Sessions d'Orientation Artistique (SOA), d'Orientation et de Découverte Artistique (SODA), de Formation aux Pratiques Artistiques (SFPA)). Au total, 89 jeunes ont intégré ces différents stages.

Enfin, l'association Association Dépotage et Manutention de Nouméa (ADMN) est aidée pour sa mission de prise en charge momentanée de personnes adultes en détresse dans un but de réinsertion sociale.



## > Développer les moyens logistiques

Le centre Anselmo Tiahi de Tuo Cèmuhi (Touho) est l'unique équipement provincial de formation. C'est un outil essentiel pour la décentralisation des formations sur la Côte Est.

Il fonctionne comme un « hôtel de formation » en accueillant des stages et en offrant l'ensemble de la logistique nécessaire : salles de formation, hébergement des stagiaires et des formateurs, restauration. Sa capacité d'accueil est de 81 lits. Il est géré par 4 agents de la DEFIJ. Les services de restauration, d'entretien des bâtiments et des espaces verts sont assurés par des prestataires. Le centre a accueilli 36 actions de formation organisées par 10 organismes différents, ce qui représente 355 stagiaires. Il a également été utilisé pour une dizaine d'actions ponctuelles de regroupement ou de réunions à la demande d'associations ou d'institutions. Il faut souligner que l'activité du centre a produit une recette de 24 millions F.CFP.

Par ailleurs, l'équipe du centre a bénéficié d'un accompagnement à l'élaboration du projet d'établissement. Le projet pluriannuel développe cinq axes de progrès : la communication interne (confirmation des processus), l'animation périformation, la vie du centre (règlement intérieur, charte), l'offre de documentation et la gestion de la logistique.



Plateau maritime de Tuo Cèmuhi (Touho)

Les nouvelles infrastructures construites à Tuo Cèmuhi (Touho) dans le but d'élargir l'offre possible de formation ont été livrées en fin d'année. Un investissement de 130 millions leur a été consacré cette année.

- Le plateau technique maritime est destiné aux formations professionnelles en faveur des pêcheurs mais il pourra servir de base pour des formations dans le cadre de la préservation de l'environnement. D'un coût total de 115 millions F.CFP, il a bénéficié d'un cofinancement FED. Livré en novembre 2017, il offre une halle pour la pratique (réparation, petite mécanique, et découpe de poissons), une salle de formation (lecture de carte), des vestiaires et une salle de détente.
- Le plateau de formations sanitaires et sociales est une maison F4 destinée en particulier aux formations des auxiliaires de vie mais il pourra être utilisé pour la formation continue des personnels hospitaliers ou des dispensaires.

Leur gestion sera assurée par le centre de formation de Tuo Cèmuhi (Touho).

Il faut rajouter à cette dépense le versement d'une subvention d'un montant de 57 millions F.CFP en soutien à la plateforme de formation du RSMA à Koumac qui a été livrée en octobre 2017. Il s'agit de la dernière tranche d'une aide à un programme d'investissement destiné à améliorer et à agrandir le site. Le coût prévisionnel était de 515 millions F.CFP financé à hauteur de 60 % par la province.



## 4. Le développement économique

L'action de la direction s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

### Finalité

- Trouver un équilibre durable entre aménagement, développement du territoire et préservation de l'environnement

### Objectifs spécifiques

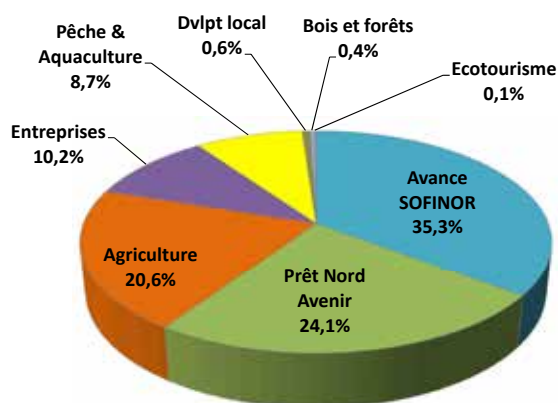
- Diversifier et valoriser le potentiel économique pour créer de la richesse
- Réduire les déséquilibres internes

### Résultats attendus

- Les productions marchandes agricoles, aquacoles, pêche et bois sont en progression
- Les filières économiques se structurent grâce à des organisations professionnelles qui gagnent en autonomie
- L'agriculture traditionnelle en tribu, gage de cohésion sociale, se maintient
- Les dispositifs de soutien sont optimisés en fonction d'évaluations multicritères

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement du développement économique ont été ventilées dans le graphique ci-dessous.

#### Répartition des dépenses par secteur



à passer un cap difficile. Ces deux opérations ne sont pas prises en compte dans la suite de la présentation.

#### Les principales interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Soutien à l'investissement individuel	2 183
Accompagnement des acteurs	344
Recherche et développement	341
Soutien à la production	166
Soutien à l'investissement structurant	91
Autres	31
<b>Total budget dvlpt économique DDE-E</b>	<b>3 482</b>
<i>Rappel 2016</i>	<i>2 460</i>

Unité : millions F.CFP

Elles intègrent l'avance en compte courant d'associés allouée à la SAEML SOFINOR d'un montant de 1,1 milliard F.CFP et le prêt consenti à Nord Avenir de 750 millions F.CFP dans le cadre du soutien à ces sociétés provinciales d'économie mixte pour les aider



Par secteur d'activité, il faut noter que l'agriculture est le secteur le plus important avec un cinquième des dépenses. Il est suivi par le secteur des entreprises puis celui de la pêche et de l'aquaculture dont les parts sont proches autour de 10 %.

L'action de la direction du développement économique et de l'environnement s'appuie sur des services centraux et sur quatre antennes de développement local à raison d'une par Entité Territoriale Homogène.

L'objectif est d'aménager le territoire avec des équipements à usage collectif au bénéfice des acteurs privés.

## ■ Réaliser des équipements structurants

La nature des équipements est variée selon les projets. Comme cela est indiqué dans le tableau, plusieurs projets ont fait l'objet d'investissement cette année.

Equipements structurants	Dépenses en millions F.CFP	
Filière avicole	35	GIE Meru
Filière céréales	17	Silos de Pwëbuu (Pouembout)
Réseaux d'irrigation	17	Réseau de Pwëbuu (Pouembout)
Filière fruits et légumes	6	Centre de Ouégoa
Filière crevettes	16	Usine STANC
Périmètres forestiers	11	Périmètre de Tango
Aménagement touristique	4	

En soutien aux filières agricoles, il faut noter :

**Le GIE Meru** qui organise la filière avicole sur la côte Est a obtenu le premier versement d'une aide destinée à la rénovation de l'abattoir et à l'achat d'un véhicule réfrigéré et d'un autre de liaison.

L'extension de la capacité de stockage des **silos de Pwëbuu (Pouembout)** par le rajout de deux cellules supplémentaires d'une capacité unitaire de 100 tonnes a été engagée et sera opérationnelle pour la campagne de récolte de céréales 2018.

**Le centre de traitement des fruits et légumes de Ouégoa** a été inauguré. La gestion est assurée conjointement par deux opérateurs, l'un pour assurer le traitement des productions agricoles (M. Paimbou-Oueonne gestionnaire de la murisserie depuis l'origine), l'autre pour la gestion du magasin d'approvisionnement agricole (association Arbofruits).



Inauguration de la nouvelle murisserie de Ouégoa

**L'amélioration des réseaux d'irrigation** financés par la collectivité :

A Pwëbuu (Pouembout), la construction d'une station de pompage électrique à Tipenga a remplacé un groupe motopompe diesel. Cela a permis de remplacer un équipement vieillissant par un nouveau système offrant des perspectives d'usage et de développement plus souples.

A Ouégoa, la réparation de la tranchée drainante du réseau mixte AEP/agricole de Waredi a été agréée dans le cadre du partenariat avec les communes. Le site avait été endommagé par une grande crue en avril 2015. L'association des utilisateurs agricoles a procédé à l'installation de quatre nouveaux compteurs, elle assure également le relevé des consommations et leur facturation.

En soutien aux **filières aquaculture et pêche**, il faut souligner :

Le versement d'une subvention à la SOPAC pour la réalisation du système d'assainissement des eaux de traitement (STEP) de l'usine de Koohné (Koné). En fin d'année, le système n'était toutefois pas encore opérationnel.

L'agrément de la construction d'une poissonnerie à Koumac. Ce projet porté par le GIE Lagon Nord émane d'un travail de fond de la Fédération des pêcheurs du Nord. Cette petite unité de conditionnement des produits de la mer vise à :

- répondre à la demande en produits de la mer de la population ;
- permettre aux pêcheurs du Nord d'écouler leur production localement ;
- lutter contre le marché noir en proposant une structure légale de vente de produits.

**Dans la filière bois**, le développement de la production repose sur l'entreprise de fabrication semi-industrielle de charpente et d'ossatures bois de la SAS Bois du Nord dont la mise en place s'est achevée en fin d'année. La coupe des arbres est effectuée sur le périmètre forestier de Tango géré par les services provinciaux. La reprise de la voierie, en vue de desservir les deux premières années de l'exploitation, a été réalisée et un premier marché de renouvellement de 11 ha (après coupe finale) a été lancé en fin d'année.

Sur les périmètres forestiers de l'Aoupinié et Câba (Tchamba), les entretiens sont réalisés en régie : pour les 12,7 km de pistes, les deux cabanes forestières et les parcelles de houp et kaori.

En matière d'**éco-tourisme**, seuls les entretiens du sentier de grande randonnée GR Nord et de quatre sentiers de petite randonnée ont été effectués.



Traitement du bois à la scierie

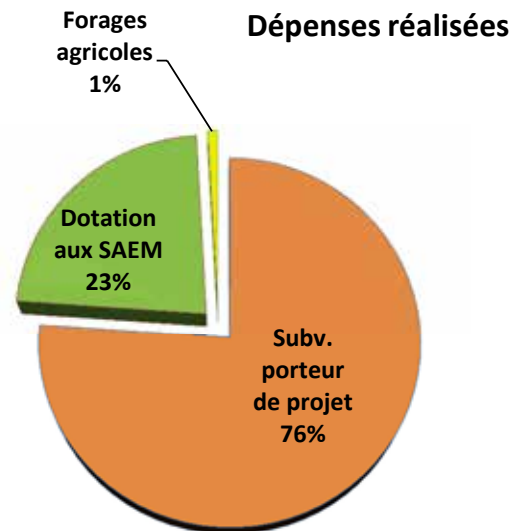
**La pépinière d'entreprises** de Koohné (Koné), dénommée « Initiative Nord », a vocation à mettre à la disposition de jeunes entreprises, des locaux aménagés, du matériel et des services mutualisés ainsi que du conseil personnalisé. La collectivité continue de financer sa gestion en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. D'une capacité de dix places, son taux d'occupation a chuté à 40 % en fin d'année 2017.



Le dispositif mis en œuvre vise à réduire le coût des investissements et à consolider les fonds propres des promoteurs qui s'inscrivent dans le développement économique par l'entrepreneuriat.

## ■ Soutenir l'initiative privée

La ventilation par type de dispositif des 352 millions F.CFP de dépenses est présentée dans le graphique.



Les aides à l'investissement se présentent sous la forme de subventions issues de différents dispositifs (CODEV, aides spécifiques à des filières) ou encore de dotations aux sociétés d'économie mixte.

Le tableau récapitule les nouveaux agréments réalisés en cours d'année.

Une dotation a bénéficié à la SAEML Côte Océanienne pour la rénovation d'un hôtel.

Par ailleurs, **126 projets économiques ont été agréés**.

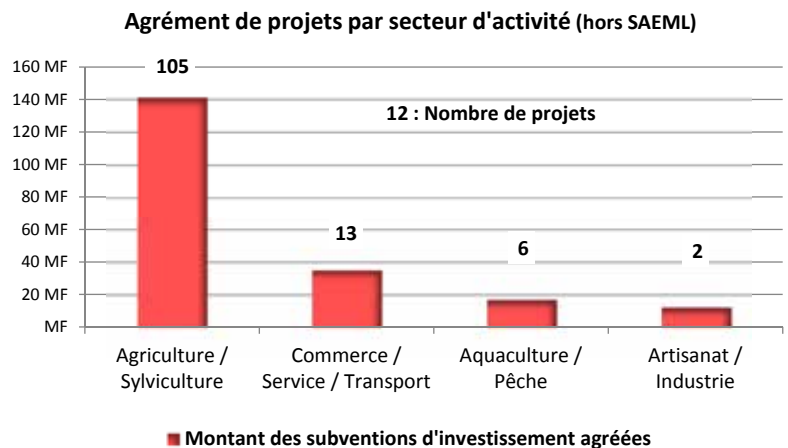
On observe une diminution par rapport à 2016 du nombre de projets (- 15 %) et de la valeur des investissements et des subventions (- 9%).

L'évolution du nombre de projets est très contrastée selon les secteurs économiques: S'ils sont en augmentation dans les secteurs « Commerce / Service / Transport » et « Artisanat / Industrie », il est en baisse dans les autres secteurs et aucun projet n'a été agréé dans le tourisme.

Mode d'intervention	Nbre projets agréés	Montant projet	Participation PN
Dotation SAEML	1	46 MFCFP	46 MFCFP
Subvention	126	451 MFCFP	206 MFCFP
<b>Total général</b>	<b>127</b>	<b>497 MFCFP</b>	<b>252 MFCFP</b>

La répartition par secteur économique est présentée dans le graphique.

◆ L'agriculture représente de loin la part la plus importante des projets. Les projets concernant la filière fruits, légumes et tubercules (dont des « modules d'insertion ») sont les plus nombreux. Il faut aussi souligner plusieurs projets de taille importante de plus 10 millions F.CFP : deux en élevage bovin, un en culture céréalière, un pour une pépinière et un autre en maraichage/fruits.







Exploitation sous serre à Tuo Cèmuhi (Touho)

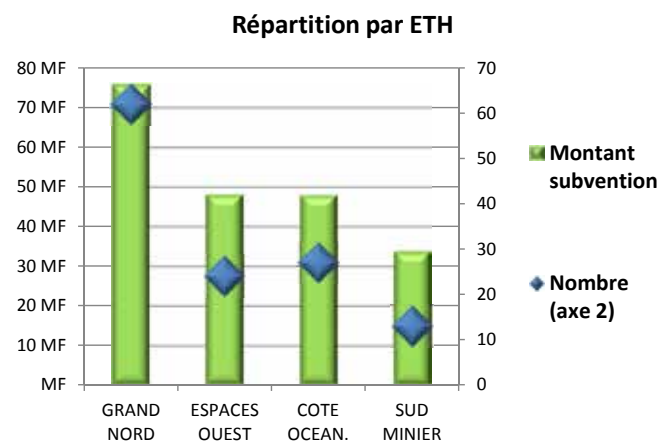
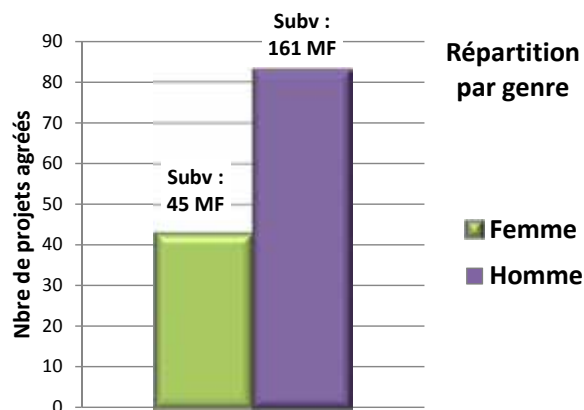
- ◆ Dans les services, l'installation d'une entreprise d'installation photovoltaïque a été accompagnée.
- ◆ Dans la pêche et l'aquaculture, tous les projets ciblent la pêche lagonaire.

La répartition par genre du porteur de projet est très déséquilibrée comme l'indique le graphique. Avec seulement 34 % des projets et 22 % des aides accordées, les femmes restent minoritaires.

La répartition géographique des projets subventionnés est aussi variable selon l'ETH. Le Grand Nord est encore prédominant cette année avec 49 % des projets et 37 % des subventions agrées.

Des dispositifs complémentaires aux subventions existent pour favoriser le recours à l'emprunt dans le financement des projets. Pour cela, la collectivité soutient financièrement les organismes dont l'activité complète le financement bancaire traditionnel ou qui s'adressent aux promoteurs qui n'y ont pas accès :

- L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour le micro-crédit.
- Le crédit agricole mutuel avec le fonds de prêts.





## ❖ Favoriser l'innovation

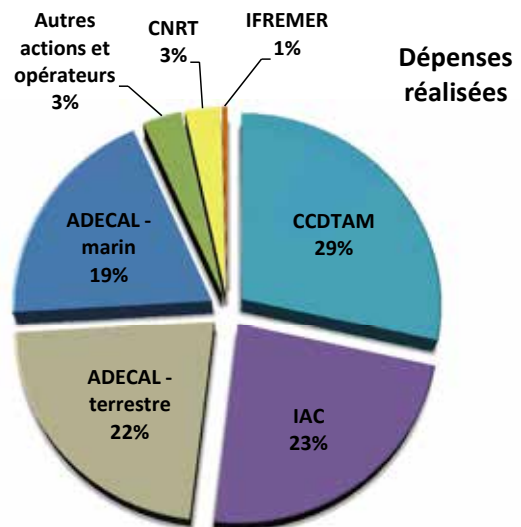
La ventilation des dépenses du programme par opérateur indique la part prépondérante prise par la Technopole au sein de l'ADECAL, notamment lorsque on y associe le coût des travaux de reprise sur le bâtiment du CCDTAM.

### ■ Dans le domaine marin

Le pôle « valorisation des écosystèmes marins » de l'ADECAL se fonde sur le Centre Technique Aquacole de Saint-Vincent (CTA) situé à Boulouparis pour la crevetticulture, le Centre Calédonien de Développement et Transfert en Aquaculture Marine (CCDTAM) et le Centre Technologique des MicroAlgues (CTMA) (ce dernier comprend une unité pilote à Koojnë (Koné) et un laboratoire à Nouméa). Le programme de pisciculture marine a été marqué par l'abandon des essais de reproduction et de croissance sur la loche truite et par une augmentation des volumes produits dans la ferme pilote de Tuo Cèmuhi (Touho) et commercialisés.

Le nouvel accord-cadre définissant les activités de l'IFREMER en Nouvelle-Calédonie pour la période 2017-2021 a été finalisé et signé par la province Nord en 2017. Les conventions établissant les programmes de recherche et les financements attendus des différents partenaires ne seront formalisées qu'en 2018. Les dépenses de 2017 sont liées aux conventions antérieures.

Le soutien à la recherche et à l'expérimentation se traduit par la participation à la programmation, au financement et à la gouvernance des différents organismes de Pays.



Vente de pouattes lors du jeudi du centre-ville

### ■ Dans le domaine terrestre

Le pôle « Valorisation des écosystèmes terrestres » de l'ADECAL s'appuie sur quatre centres techniques : le Centre de Promotion de l'Apiculture (CPA), le Centre de Recherches et d'Expérimentations Agronomiques (CREA), le Centre des Tubercules Tropicaux (CTT) et le Centre Technique d'Expérimentation et de Transfert en Maraîchage (CTETM) créée en 2016. Le partenariat a été renforcé sur ce dernier centre qui a mis en place un site d'essais à Nèkō (Poya).

**L'Institut Agronomique Calédonien (IAC)**

mène des recherches finalisées en appui au développement rural du pays, centrées autour des enjeux d'agriculture durable, d'environnement exceptionnel à préserver et de transformations du monde rural. Les activités actuelles s'inscrivent dans la nouvelle programmation 2017-2021. L'organisation scientifique de l'établissement a été révisée en conséquence. Trois équipes ont remplacé les trois axes:

- L'équipe ARBOREAL :  
Agriculture Biodiversité Et valorisation
- l'équipe SolVeg : Sol & Végétation
- l'équipe TerAU : Territoires, Acteurs et Usages



Essai cultural de riz par l'ADECAL

Le soutien à la production a pour objectifs :

- de compenser les handicaps géographiques liés à l'éloignement des centres d'approvisionnement ou de commercialisation ;
- de réduire les charges d'exploitation ;
- de soutenir spécifiquement certaines filières.

**■ ■ ■ Soutenir la production**

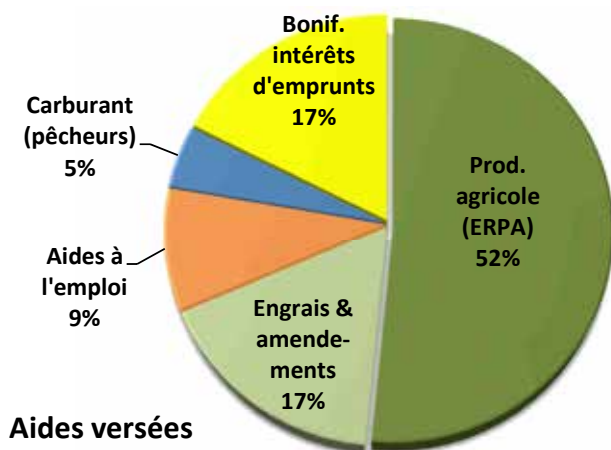
La ventilation des 166 millions F.CFP de dépenses est présentée dans le graphique en bas.

Les filières agricoles et aquacoles, ont bénéficié de mesures provinciales par l'intermédiaire de l'Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA). C'est également dans ce cadre que la province finance la cellule d'animation des démarches qualité. Les aides au transport du bois et à la production d'essence de niaouli ont été supprimées. Dans l'ordre décroissant de coûts, les

dispositifs les plus importants sont l'approvisionnement en intrants (aliments et engrais pour l'agriculture, l'élevage et la crevetticulture), le transport des fruits et légumes et l'aviculture fermière dont les dispositifs avaient été reconduits cette année.

Les aides à l'achat d'intrants ont également été mises en œuvre. L'aide aux engrais agricoles est conventionnée avec la chambre d'agriculture qui les importe. Elle permet d'en réduire le coût pour l'acheteur en prenant en charge une partie des frais d'approche depuis l'usine de fabrication. Elle bénéficie également aux aquaculteurs qui acquièrent des amendements. L'aide aux engrais s'établit à hauteur de 29 % du prix de revient final dans la limite d'une enveloppe maximale de 30 millions F.CFP.

**L'aide au carburant** est servie aux pêcheurs lagonaires sur la base de leur déclaration de production de l'année précédente.







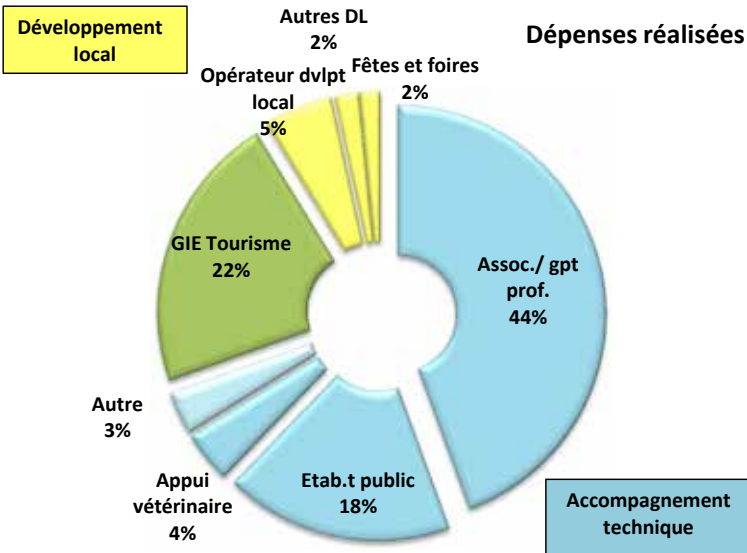
Chiffres clés des aides à la production	
Transport intrants (aliments et engrais)	4 967 tonnes
	5 Centres multiservices agréés
Aide au carburant	72 pêcheurs bénéficiaires
Aide aux engrais et amendement	899 tonnes

La mesure de **bonification des intérêts des emprunts** vise à favoriser le recours à l'emprunt bancaire pour les investissements productifs, par la réduction du coût financier des prêts. Sa mise en œuvre par le Crédit Agricole Mutuel est fondée sur un barème qui prend en compte la filière de production et l'âge de l'exploitant. En 2017, 43 dossiers ont bénéficié de ce soutien très majoritairement pour la filière bovine.

Au titre de l'**aide à l'emploi**, 14 entreprises ont été agréées pour 21 emplois.

### Accompagner les acteurs

Pour prolonger et compléter l'intervention des équipes techniques de la direction du développement économique, l'accompagnement des acteurs s'appuie sur un réseau d'opérateurs professionnels, le plus souvent associatifs. Les formes et les modalités de l'accompagnement financé par la province sont différentes selon les secteurs d'activité.



Stand au Jeudi du centre-ville



**Dans l'agriculture et la pêche**, le financement provincial permet notamment aux opérateurs de se doter de ressources humaines permanentes afin d'œuvrer sur le terrain auprès des exploitants agricoles et des pêcheurs de la province. Le réseau d'appui est similaire à celui de 2016 même si certaines configurations ont été réduites pour s'adapter aux moyens financiers disponibles. Le détail des principaux organismes est présenté dans le tableau.

Nom	Objet
<b>Arbofruits</b>	Appui technique aux producteurs fruitiers (340 producteurs suivis)
<b>ADECAL (CPA)</b>	Appui technique aux apiculteurs (70 apiculteurs)
<b>Bio Caledonia</b>	Mise en œuvre de la norme océanienne en Agriculture biologique (24 agriculteurs convertis ou en cours) - Animation des 4 groupements locaux (Canala, Houailou, Pwărăiriwā (Ponérihouen), Pwëbuu (Pouembout) / Koohné (Koné)
<b>Comité Organisateur du Salon de l'Horticulture</b>	Appui technique aux horticulteurs (100 producteurs) et organisation du salon horticole Mise en place d'une charte qualité (85 adhérents)
<b>Upra Bovine</b>	Appui technique aux éleveurs bovins en matière d'amélioration génétique
<b>Chambre Agriculture</b>	Comptabilité et conseil de gestion (103 bénéficiaires)
<b>Gie Meru</b>	Appui technique aux aviculteurs, organisation de la filière poulets fermiers
<b>REPAIR</b>	Appui technique et mise en œuvre de la certification Agricole Responsable (7 adhérents dont 2 certifiés)
<b>Fédération des Pêcheurs Professionnels</b>	Appui technique aux pêcheurs, organisation de la filière pêche lagonaire
<b>Groupement des fermes aquacoles</b>	Appui technique et animation de la filière crevettes

L'appui vétérinaire est assuré par deux cliniques conventionnées avec la province pour certains actes en faveur des animaux d'élevage, l'une à Koohné (Koné), l'autre à Koumac.

**Les dispositifs en faveur des entreprises** financés par la province sont également variés. Les plus importants sont les suivants :

◆ **La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)** offre un accompagnement multiforme aux futurs entrepreneurs. Il peut être organisé comme un parcours aux étapes suivantes :

- La réunion « info-crédation »
- Le « pack créateur » : la réalisation d'un business plan
- La formation pratique au démarrage : les bases d'une bonne gestion
- Le suivi de la jeune entreprise : l'utilisation des outils de pilotage et de suivi
- La réalisation d'un auto diagnostic pour prévoir la trésorerie et analyser la santé financière

financière

Environ 60 promoteurs ont bénéficié de ces dispositifs, complétés par des formations thématiques.



- ◆ **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)** propose aussi un accompagnement à ses ressortissants, en particulier pour faciliter le démarrage de leur activité.
- ◆ L'aide financière à la grappe d'entreprises « AMD » relative à la maintenance industrielle a été renouvelée. Elle vise à favoriser l'innovation et la mutualisation de ses entreprises membres.
- ◆ L'ADIE et Nouvelle-Calédonie Initiative, outre le financement des projets, offrent une assistance et des conseils aux promoteurs.



Fête des fruits de Canala



Pêcheurs de Dau Ar (Bélep) à la foire de Koumac

**Le GIE Tourisme province Nord (TPN)** est l'opérateur à qui la collectivité confie la structuration des acteurs du tourisme dans le Nord et la promotion de la destination. A l'issue de l'audit du GIE TPN, son projet de service a été présenté à la province. Il a depuis été également validé par son conseil d'administration.

**Le soutien au développement local :** le GIE Meru, le Groupement Agricole des Producteurs de la Côte Est (GAPCE sur Pwêêdi Wiimîâ/ (Poindimié)/ Tuo Cêmuhi (Touho)/ Pwârâiriwâ (Ponérihouen)) et les associations Pewake I Ba (Waa wi Luu (Houailou)) et Wake Chaa (Canala) maintiennent chacune une action de proximité. Elles permettent une mise en valeur

sur le marché des produits agricoles issus des petits producteurs de leur zone. Des comités de suivi semestriels permettent d'échanger et de faire des points de situation sur l'activité de chacune de ces structures. Elles ont bénéficié d'un appui financier de la collectivité bien que Pewake I Ba ne l'ait pas mobilisé en 2017.

Deux manifestations communales qui en avaient fait la demande ont été agréées pour une aide à leur organisation : il s'agit de la fête agricole de Pwêbbu (Pouembout) et de la foire agricole et artisanale de Koumac et du Nord.



Journée technique sur l'élevage bovin

## 5. L'environnement

L'action de la direction s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

### Finalité

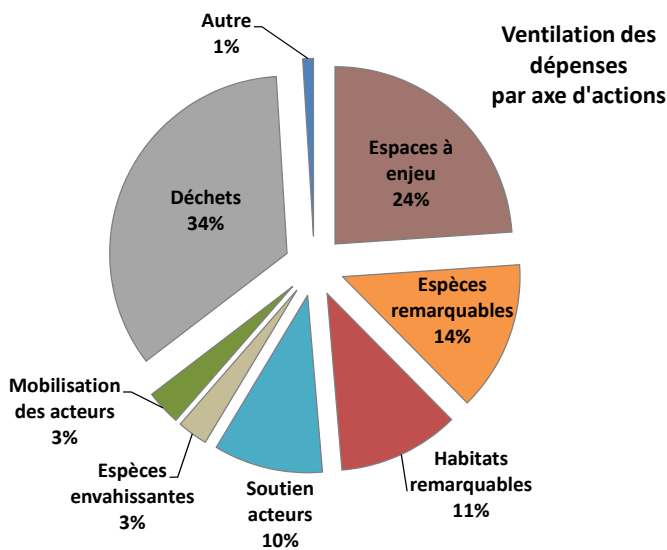
- Trouver un équilibre durable entre aménagement, développement du territoire et préservation de l'environnement

### Objectifs spécifiques

- Réduire les déséquilibres internes
- Sauvegarder l'environnement naturel

### Résultats attendus

- Tous les déchets ménagers sont collectés et traités dans des installations aux normes
- La conservation et la protection des espaces à enjeux progressent
- La population a une meilleure connaissance de la réglementation et la réglementation est mieux respectée



Le graphique représente la répartition des dépenses 2017 par axe d'actions dont le contenu est développé dans la suite.

Le code de l'environnement constitue la référence réglementaire de l'activité des services. La modification apportée en 2017 concerne la chasse.

### Les principales interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Mesures de gestion	198
Gestion des déchets	111
Autres	17
<b>Total budget Env. DDE-E</b>	<b>326</b>
<i>Rappel 2016</i>	<i>333</i>

Unité : millions F.CFP



Remise de la palme de l'IFRECOR à Mme Heo, présidente de la CE, pour les actions sur la ZCNE



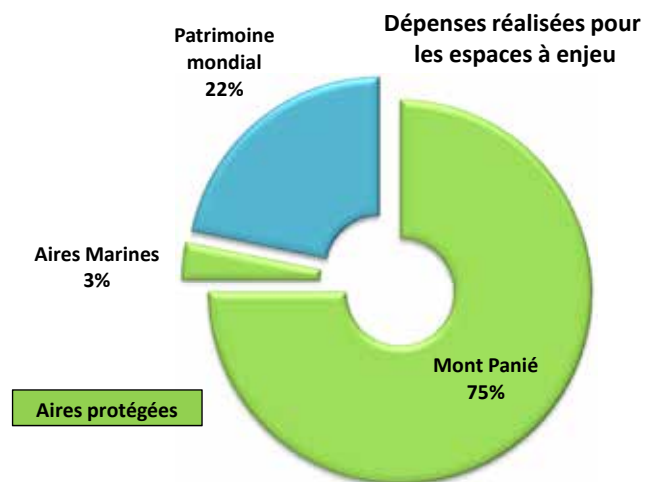


## ❖ Protéger et valoriser l'environnement

Le réseau d'aires marines et terrestres ainsi que les sites inscrits au patrimoine mondial forment le socle de la stratégie provinciale. Certains sites sont réglementairement classés conformément au code de l'environnement. D'autres font l'objet d'une attention particulière pour leurs caractéristiques remarquables sans disposer de statut pour le moment. La participation des populations est recherchée dans tous les cas pour aboutir à un pilotage local des actions de gestion. Elle s'appuie sur un long travail d'animation préalable.

Une somme de 78 millions F.CFP a été dépensée en faveur des espaces à enjeux en 2017.

Le graphique montre la prédominance de la réserve naturelle sauvage du Mont Panié dont le plan de gestion formalisé pour la période 2015 à 2019 est mis en œuvre. Au cours de l'année, il faut en particulier noter les études préalables à la conception d'un plan de protection du kaori micro-endémique *Agathis montana*, menacé par un phénomène de dépérissement.



Mise en place de panneaux d'information sur la pêche à Hienghène

Pour chaque site, l'état d'avancement du processus est précisé dans les tableaux.

■ **Au niveau marin**

Aire ou site	Commune	État d'avancement fin 2017
Aire de gestion durable des ressources Hyabé-Le Jao	Pweevo (Pouébo)	Plan de gestion 2012-2016 validé en 2013 Aucune action en 2017 (association inactive)
Parc provincial de Hyega	Hienghène	Mise en œuvre du plan de gestion 2012-2016 validé en 2013 Association créée (Kaa Porau)
Réserve de nature sauvage de Dohimen		Mise en œuvre du suivi « tortue » - dératissage d'un ilot
Réserve naturelle intégrale de Nékoro	Nèkô (Poya)	Plan de gestion 2012-2018 validé Mise en œuvre du plan de gestion Etudes sur les herbiers et les populations de poissons et coraux
Aire de gestion durable des ressources Kan-Gunu	Vook (Voh)	Gestion de la pêche aux holothuries Réunions du groupe technique et du comité de gestion
Grand lagon Nord (classement UNESCO)	Bélep (Dau Ar)	Diagnostic validé par le comité de gestion Association gestionnaire créée (Pwee Molep) Mise à jour en 2017 du diagnostic environnemental et préparation du plan de gestion
Zone côtière Nord et Est (classement UNESCO)	Pum (Poum)	Diagnostic validé par le comité de gestion Association créée (Mala Waag I Hùlili Malep) Validation du plan de gestion 2017-2021 par l'APN (23/06/2017) Suivi tortues sur Néba
	Ouégoa	Diagnostic validé par le comité de gestion Association créée (gestion du patrimoine mondial de Ouégoa) Validation du plan de gestion 2017-2021 par l'APN (23/06/2017)
	Pweevo (Pouébo)	Voir AMP (Hyabé-Le Jao)
	Hienghène	Voir AMP (Yeega et Dohimen)
	Tuo Cêmuhi (Touho) Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié)	Diagnostics validés par les comités de gestion Associations créées (Hô-ût et Pöpwadene) Validation du plan de gestion 2016-2020 par l'APN (19/08/2016) et mise en œuvre Embauche d'une animatrice pour l'association de gestion

L'accueil du 3<sup>ème</sup> forum des comités de gestion « Patrimoine Mondial » a été organisé à Wiido (Ouindo) sur Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) début juillet.



Participants au forum des comités de gestion



## ■ Au niveau terrestre

Aire ou site	Commune	État d'avancement fin 2017
Réserve de Nature Sauvage du mont Panié	Hienghène	Mise en œuvre du plan de gestion 2015-2019
Réserve de Nature Sauvage de l'Aoupinié	Nèkö (Poya)	Restitution du diagnostic Restauration forestière à Gööpä (Gohapin)
Pindaï	Pwëbuu (Pouembout)	Diagnostic élaboré Restauration de la forêt sèche (CEN) Chasse pour l'éradication du cerf dans l'enclos de restauration et régulation ailleurs Suivi de la colonie de puffins

Les actions de **protection des habitats** restent concentrées sur la forêt sèche par le soutien au programme inter-collectivités de conservation mis en œuvre par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN). Les chantiers structurants lancés en 2014 se poursuivent : maîtrise foncière, révision cartographique, mise à jour de la gestion des sites prioritaires. Cinq hectares supplémentaires ont été plantés à Pindaï. La situation de protection de ce milieu et son évolution sur six ans sont précisées dans le tableau.



Visite de l'îlot Tibarama lors du forum des comités de gestion

La situation de protection de ce milieu et son évolution sur six ans sont précisées dans le tableau.

Indicateurs	2011	2017
Superficies protégées (ha)	244,4	336,6
Nombre de sites protégés	3	6
Superficies reboisées avec succès (ha)	6,5	23,3

L'étude sur les forêts humides se poursuit dans le cadre du projet « CONnaissances et outils pour la GEstion conservatoire des FORêts naturelles en province Nord » (COGEFOR) en partenariat avec l'IAC et le CIRAD. Il s'agit en particulier d'une analyse de la répartition spatiale des forêts résiduelles, à une échelle fine.

**Pour la lutte contre les espèces envahissantes**, des actions de chasse organisées sont maintenues dans les sites d'études du projet ICONE (initiative pour le contrôle des cerfs et cochons, de 2011 à 2013): le mont Panié, le bassin versant du captage AEP de Tendo et la forêt de kaori de Paomi (Ouangho – Vook (Voh)), ainsi qu'à Pindaï.



Les services participent à la collecte des mâchoires en partenariat avec l'APICAN et le CEN.

Collecte 2017	Cerf (biche)	Cochon feral
Nombre de mâchoires collectées	1 810	932

### La protection des espèces

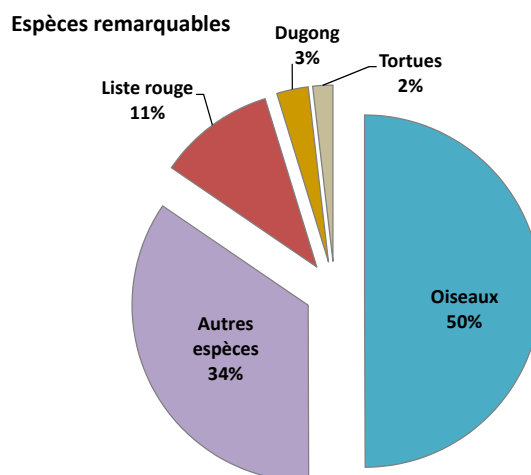
La protection des habitats est la base de la protection des espèces qui y vivent. Cependant, pour certaines espèces en danger, des actions spécifiques sont mises en œuvre dans le cadre de programmes pluriannuels. Une dépense de 45 millions F.CFP a été consacrée aux espèces remarquables.

L'arrêt début 2017 des activités professionnelles de la Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO) qui menait les actions sur les oiseaux a conduit à réviser certains programmes.

Pour **le cagou**, l'action s'est limitée à la restitution des études (recensement, divagation des chiens) auprès des populations concernées de 4 tribus.

Concernant **la Sterne Néréis**, un suivi partiel de population dans les ilots du Nord-Ouest a été réalisé par la BGN et la réponse à un appel à projet a obtenu une suite favorable. Le suivi des oiseaux terrestres s'est poursuivi sur un site test à Koumac, ce qui a permis la formation de la BGN Nord au bagage dont les trois agents sont désormais diplômés.

Le suivi de quelques populations **des roussettes (mégachiroptères)** est toujours en cours, les observations par la BGN ont été réalisées à une seule période, en septembre. Une révision de la réglementation de la chasse a été votée en octobre 2017. Cette modification vise notamment à renforcer la protection des notous et des roussettes ainsi que le dispositif de sanctions associées.



Suivi des tortues à Pum (Poum)

La protection **des tortues marines** s'est concentrée sur le suivi de quelques sites prioritaires à Pum (Poum) et Hienghène selon un mode participatif avec les comités de gestion dont c'est l'une des actions communes. Un guide sur le suivi des tortues a été édité sur financement INTEGRE.

Suites aux études sur les populations de **dugong** qui ont démontré l'extrême fragilité de cette espèce, une campagne de sensibilisation a été conduite auprès du public (vidéo, affiches) afin de lutter contre le braconnage. De plus un nouveau plan d'action sous la coordination du CEN a été préparé.



Tortue grosse tête

du RLA sur les 3 400 présentes en Nouvelle-Calédonie. Il s'avère que 40% des espèces évaluées sont menacées d'extinction.

Le Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN) a lancé en Nouvelle-Calédonie son expédition « Planète Revisitée » soutenue par la province Nord. Le but est l'exploration de la biodiversité et l'éducation/sensibilisation du public, dans les régions les moins connues de la planète et les plus riches en biodiversité. 2017 a constitué la deuxième année du programme. Deux volets ont intéressé le territoire de la province :

- volet eau douce : expédition hydro-biologique dans les eaux intérieures de la Grande Terre (saison humide);
- volet terrestre : expédition dans les régions enclavées du massif des Lèvres et du Tchingou.

## ❖ Mettre en œuvre des actions de gestion des ressources

L'usage des **ressources maritimes** est soumis à la réglementation de la pêche. Son application fait l'objet d'un effort continu de sensibilisation auprès des pêcheurs professionnels et des plaisanciers. La fédération des pêcheurs professionnels en est un relais essentiel. Les services délivrent environ 250 autorisations de pêche annuellement. Après avoir identifié les axes d'amélioration du code de l'environnement (titre IV « ressources halieutiques : pêche » du livre III) en 2016, le comité de suivi de la réglementation des pêches s'est réuni afin d'émettre un avis sur différentes propositions de modification de la réglementation des pêches. Les modifications du texte, qui ont reçu l'avis favorable de la commission de l'environnement en décembre, visent principalement à :

- intégrer le pêcheur professionnel à pied dans la réglementation,
- apporter quelques précisions et ajustements techniques, permettant de clarifier certaines dispositions du texte initial,
- étendre le dispositif de permis de colportage à tous les produits de la mer,
- mettre en place un quota spécifique de crustacés pour les pêcheurs plaisanciers,
- requalifier certaines infractions en délit.

La pêche à l'holothurie nécessite une autorisation spéciale car il s'agit d'une activité économique très attractive et l'espèce est particulièrement vulnérable à la surpêche. Une opération de communication auprès de groupes de pêcheurs issus de pêcheries prioritaires a été menée. Les thématiques abordaient les traits de vie, l'intérêt dans l'écosystème et aussi économique, de l'holothurie.

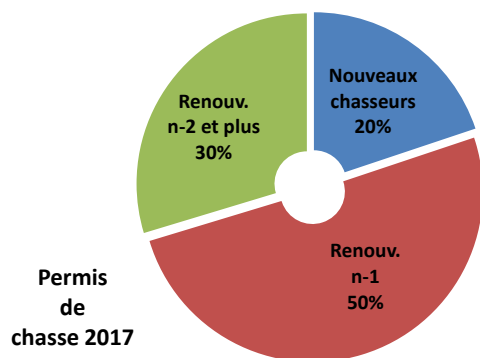
La relance de l'**exploitation de la ressource en coquilles Saint Jacques (*Amusium balloti*)** du Grand Lagon Nord fait l'objet de campagnes expérimentales pendant trois ans (2016-2018). Elles se décomposent, en deux phases :

- Une phase d'évaluation de la ressource, de sa répartition, de l'état du stock, de son volume, de l'impact sur le milieu physique et les prises accessoires de la pêche. La province a subventionné cette étape.
- Une phase de pêche en condition d'exploitation.

Les résultats de production de la campagne 2017 se sont avérés moins intéressants que ceux de la précédente. L'impact sur les fonds marins et sur les prises accessoires est évalué précisément.



Tri des bèches de mer



**La gestion de la chasse** passe notamment par le soutien à la Fédération de la Faune et de la Chasse de Nouvelle-Calédonie. Elle consiste en outre à délivrer des permis de chasse, au nombre de 4 003 cette année, ce qui est stable par rapport à l'année précédente (4 092 en 2016). Le graphique répartit les permis par objet.

Les modifications du code de l'environnement (CEPN) portant sur la chasse (titre III, « ressource cynégétique : chasse » du livre III) ont été adoptées en octobre.

Les modifications du texte visent principalement à :

- apporter quelques précisions et ajustements techniques, permettant de clarifier certaines dispositions du texte initial,
- renforcer la protection des populations de notous et de roussettes,
- réévaluer certaines sanctions pénales et les harmoniser avec celles prévues pour d'autres parties du CEPN relatives à la protection du patrimoine naturel.

La collectivité accompagne également les initiatives privées de reboisement qui visent de plus en plus la restauration écologique. 5 hectares ont été plantés à Gööpä (Gohapin) pour la restauration de bassins versants.





## ❖ Réduire les impacts des activités humaines



Retournement des andins de compost à Pwëbuu (Pouembout)

La stratégie provinciale de traitement des déchets ménagers est fondée sur le **schéma directeur des déchets** adopté fin 2012.

L'animation auprès des communes est conduite pour aboutir à une structuration du territoire autour de quatre Installations de Stockage de Déchets (ISD), une par ETH, ainsi que le remplacement progressif des dépotoirs actuels par des déchetteries (ou centres de tri et de transfert) dans les communes qui ne disposeront pas d'ISD.

La mise en œuvre du schéma de gestion des déchets s'est poursuivie, plusieurs résultats sont à noter :

- Pour l'ISD de l'ETH « Espace de l'Ouest », la délégation du SIVOM à la province Nord a été formalisée et l'assistance à maîtrise d'ouvrage est engagée. La première phase « études de conception » définira les besoins à servir des trois communes de la zone VKP, permettra le choix du site d'implantation et préparera le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de l'ISD.
- Les études de la réhabilitation des dépotoirs de Tuo Cèmuhi (Touho) et de Canala sont achevées. Une aide financière de la province au SIVU Tipeep a été accordée dans le cadre du partenariat. Elle représente 79,5 % des 287 millions F.CFP que coûte l'opération.
- L'élaboration du schéma local de gestion des déchets de Kaa Wi Paa (Kouaoua).

Un ensemble d'actions d'accompagnement complète la mise en place des équipements. Elles ont pour objectifs la responsabilisation des producteurs à la réduction de leurs déchets et au tri sélectif. L'ADEME en est partenaire. C'est dans ce cadre que la plateforme expérimentale du lycée agricole et l'expérimentation de compostage domestique à Gööpä (Gohapin) servent désormais de support de vulgarisation. D'autre part, une opération pilote de gestion de proximité sur des sites éloignés s'est déroulée de 2015 à 2017 sur les trois tribus de la vallée de Kaa



Déchetterie de Pum (Poum)

Wi Paa (Kouaoua). Elle a permis de produire un guide à destination des communes qui énonce des principes et propose des méthodes d'organisation de la gestion des déchets au sein d'une tribu en complémentarité avec l'organisation mise en place par la commune ou son syndicat.

Lors de la semaine européenne de réduction des déchets, évènement annuel de l'ADEME à l'échelle nationale, la visite des ISD aux normes a été organisée dans chaque ETH. L'objectif recherché était de permettre à la population et aux élus de connaître les circuits et la destination des déchets contenus dans leur poubelle.

La réglementation des **filières de gestion des déchets dangereux** avec la responsabilité élargie des producteurs est en place depuis 2013 pour les huiles usagées, les piles et accumulateurs usagés, les accumulateurs au plomb usagés (batteries), les Véhicules Hors d'Usage (VHU), les pneumatiques. Les commissions d'agrément de ces filières se sont réunies en octobre et novembre pour valider les bilans de l'année présentés par l'éco-organisme Trecodec et les réajustements à proposer.



D3E au dépotoir de Koohné (Koné)

Plan de gestion 2017	Quantités collectées
Huiles usagées	520 000 litres
Accumulateurs au plomb usagés (batteries)	100 tonnes
Piles et accumulateurs usagés	1 600 kg
Pneumatiques usagés	540 tonnes
Véhicules hors d'usage	500 véhicules

La réglementation des déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) ainsi que celle des papiers cartons journaux revues et magazines (PCJRM) sont en cours de préparation.

**Le partenariat entre l'ADEME et la province Nord** pour la période 2017-2021 a été formalisé par une convention pluriannuelle qui est annexée au nouveau contrat de développement Etat-province Nord. Il s'inscrit dans une démarche visant à acquérir des connaissances, changer les comportements et accompagner la réalisation d'investissements sur la thématique de gestion des déchets. Le programme comporte 6 axes : prévention, valorisation organique, recyclage et valorisation énergétique, éco-conception, consommation durable et économie de ressources, expertises/études/outils et enfin observations, communication et formation. Les actions prévisionnelles qui en découleront sont notamment :



- la fermeture et la réhabilitation des décharges brutes ayant des impacts majeurs sur l'environnement,
- la conception et la mise en place d'équipements de collecte, tri et conditionnement des déchets, qui sont adaptés aux pratiques et besoins des tribus,
- la sensibilisation du public aux pratiques d'une gestion durable des déchets (tri, compostage, réemploi, etc.),
- l'accompagnement des collectivités pour une montée en compétence sur la thématique de la gestion des déchets.

Les entreprises ayant « une activité à caractère industriel ou agricole susceptible d'entraîner des impacts environnementaux, des risques accidentels ou des risques sanitaires » sont soumises à la réglementation sur les **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Des procédures similaires existent pour les carrières.

Les dossiers qui n'ont pas abouti sont encore en cours d'instruction ou ils ont été suspendus en attente de compléments d'information.

L'équipe d'inspection provinciale est composée de quatre inspecteurs dont deux couvrent l'ensemble des rubriques ICPE et deux traitent spécifiquement les rubriques relatives au traitement et à l'épuration des eaux.

Dans le secteur de l'industrie et de la mine, les inspections sont aussi réalisées par la DIMENC.

Nombre 2017	ICPE	Carrières
Nouveau dossier déposé	30	8
Arrêté produit (tous types)	14	9
Récépissés	16	-
Enquête publique	4	1

**La Brigade des Gardes Natures (BGN)** est constituée de 10 agents qui se répartissent sur le terrain en 3 secteurs géographiques. Tous les agents sont assermentés pour assurer l'application de l'ensemble du code de l'environnement. Ils ont pour mission d'informer le public, de constater et de réprimer les infractions au code et d'effectuer des suivis de milieux naturels. La



Contrôle de la chasse

sensibilisation et la prévention demeurent sa première mission mais elle effectue aussi le suivi des milieux.





Visite de la nouvelle ferme solaire de Témala

**Le Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE)** est le partenaire privilégié pour la sensibilisation de la population dans le domaine de l'environnement, en particulier en direction des scolaires. Le soutien de la collectivité permet à l'association d'employer deux personnes dans son antenne Nord. Environ 7 800 personnes ont été touchées dont plus de 6 000 enfants au cours de 225 actions.

L'Agenda des marées 2017, guide d'information pour la pêche professionnelle et de plaisance, a été édité en 10 000 exemplaires et largement diffusé.

#### Les principaux partenaires provinciaux (\*)

Association Dayu Biik (Mont Panié)
Conservatoire des Espaces Naturels
Museum National d'Histoire Naturelle
Conservation International
Centre d'Initiation à l'Environnement
Fédération de la Faune et de la Chasse
Endémia
Association Kaa Porau
Association Popwadene

(\*) ayant perçu un financement supérieur à 1,5 MF en 2017

La mise en œuvre de la politique environnementale s'appuie sur un important réseau d'acteurs, le plus souvent associatifs, dont les principaux en 2017 sont indiqués ci-contre.

D'autre part, l'Institut Agronomique Néo-Calédonien (IAC) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) sont les deux organismes de recherche qui ont apporté leur collaboration scientifique aux travaux conduits.



## 6. Les sports et les activités socio-éducatives

L'action de la direction s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

### Finalités

- Trouver un équilibre durable entre aménagement, développement du territoire et préservation de l'environnement
- Améliorer les conditions de vie de la population
- Renforcer la cohésion sociale et permettre à chacun et trouver sa place dans la société calédonienne

### Objectifs spécifiques

- Réduire les déséquilibres internes
- Développer et promouvoir les loisirs
- Encourager l'engagement citoyen et la prise de responsabilité
- Favoriser l'intégration des jeunes dans la société

### Résultats attendus

- Le mouvement sportif est structuré et la pratique sportive peut s'effectuer dans des équipements adaptés
- Le nombre de pratiquants sportifs dans les disciplines classées prioritaires progresse
- Les activités socio-éducatives et d'éducation populaire se structurent et le nombre de bénéficiaires progresse sur l'ensemble de la province



Concours au centre équestre de Koohné (Koné)

### Les principales interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Equipements sportifs	304
Développement sportif	218
Jeunesse	62
Développement socio-éducatif	34
Autres	13
<b>Total budget DSASE</b>	<b>629</b>
<i>Rappel 2016</i>	<i>1 222</i>

Unité : millions F.CFP

## ■ ■ ■ ■ Développer et mettre en œuvre le soutien au sport

Les deux principaux leviers d'actions de la province sont le soutien au mouvement sportif et la construction d'infrastructures.

**La structuration et le développement** du sport reposent d'une manière générale sur la dynamique associative constituée par les clubs et les comités.

Ces structures bénéficient d'aides financières. La répartition des subventions de fonctionnement versées est indiquée dans le tableau.

Aide au mouvement sportif 2017	Nombre de bénéficiaires	Montant attribué (millions F.CFP)
Club PN	57	81
Comité provincial	10	98
Scolaire	11	13
Ligue et comité régional	3	5
Grands événements		20
Autres dépenses		2
<b>Total général</b>	<b>81</b>	<b>218</b>
<i>Rappel 2016</i>	<i>121</i>	<i>297</i>

67 clubs et comités de la province Nord (hors scolaire) ont reçu une aide en 2017, c'est moins que l'année précédente où ils étaient 79. Les interventions de la collectivité sont très diversifiées, elles portent sur leur fonctionnement général, le soutien aux projets et à l'encadrement des clubs, sur l'amélioration des compétences de

leurs dirigeants par la formation et l'aide aux déplacements ou encore l'organisation d'événements. La diminution des financements provinciaux a demandé aux associations une sélection de leurs actions prioritaires et une mobilisation supplémentaire pour diversifier leurs ressources financières.

L'aide à l'emploi vise à inciter les associations à se placer dans un processus d'embauche de professionnels pour leur encadrement sportif et de personnels administratifs pour accompagner le travail quotidien des bénévoles. Dans certains cas, ce sont des prestataires diplômés qui assurent cet encadrement. 33 emplois salariés et de prestataires ont été aidés en 2017, dont 26 d'éducateurs sportifs au bénéfice de 33 associations (y compris les comités provinciaux).

La collectivité s'appuie sur deux partenaires privilégiés dans la mise en œuvre de la politique sportive, chacun dans son domaine.

- Le « sport loisir » confié au Comité Provincial Nord des Sports et Loisirs (CPNSL)



Tournoi de volley ball





- Le « sport fédéral » confié au Comité Provincial Olympique et Sportif Nord (CPOSN)

Ce sont également des prestataires pour certaines mesures.

Les aides spécifiques en faveur de sportifs d'excellence sont gérées par le CPOSN. Elles ont été accordées à 40 sportifs dans 9 disciplines différentes.



Futsal féminin

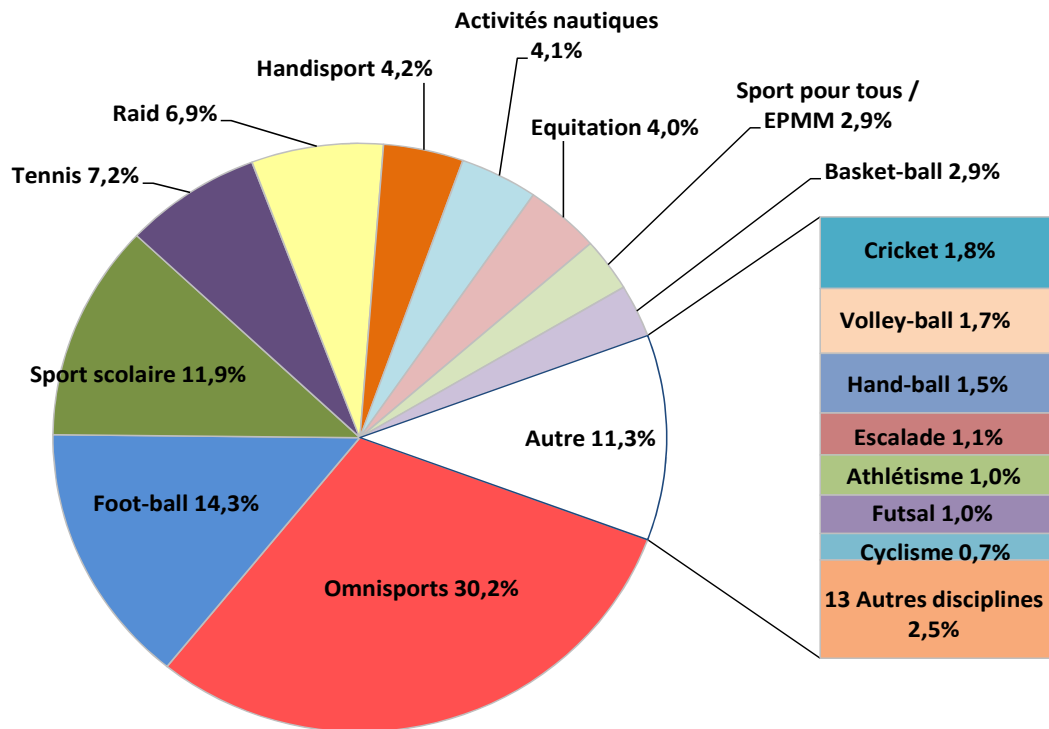
La collectivité a soutenu **des événements**, d'envergure provinciale ou de pays, participant à la promotion du sport et de ses valeurs :

- La 17<sup>ème</sup> édition **des jeux intercommunaux (JIC)** organisés par le CPNSL s'est déroulée de mai à octobre avec la participation de 12 communes. Les JIC ont réuni des jeunes de 7 à 18 ans, au cours de leurs différentes phases dans trois disciplines : football, volleyball, et pétanque. Ils étaient 1454 à participer à la première étape des jeux intertribus et 426 à la grande finale à Tuo Cèmuhi (Touho). Elle a été remportée par Pwărăiriwâ (Ponérihouen) devant Tuo Cèmuhi (Touho) et Vook (Voh).
- La 18<sup>ème</sup> édition du **grand prix des raids de la province Nord** a connu une affluence de 2 840 concurrents sur 6 courses. Elle s'est achevée en septembre à la tribu de Bâ (Wa Wii Luu).
- Le premier grand prix hippique de la province Nord a été organisé à Boulouparis, financé avec la redistribution de recettes du PMU. Associée au « grand marché du Nord », la manifestation a rencontré un succès certain.
- Et d'autres tels que le trophée des jeunes marins, le total sport tour, le tour cycliste de Calédonie ainsi que la Trans-calédonienne.



Départ du raid de Kaa Wi Paa (Kouaoua)

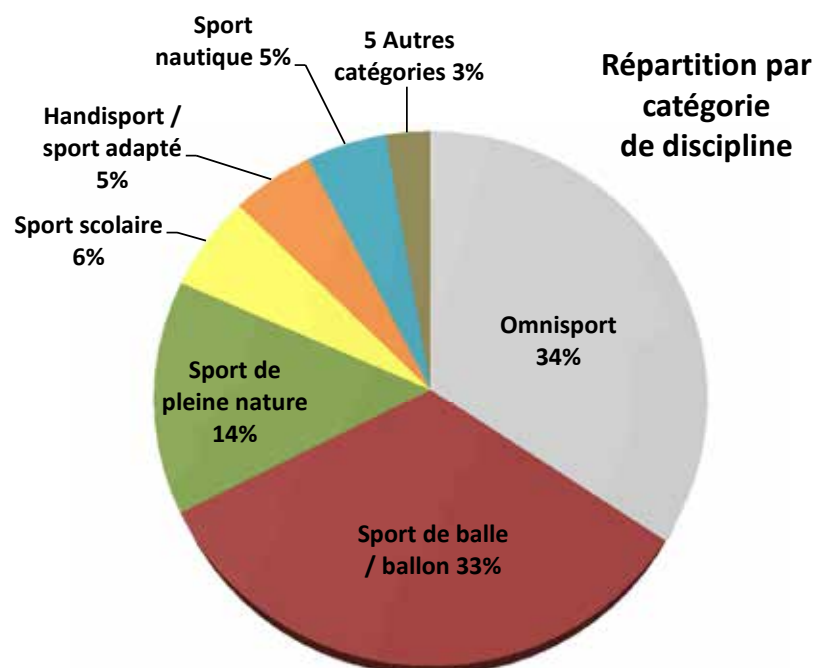
### Répartition par discipline



La répartition des aides par discipline est indiquée dans le graphique. Pour les clubs pluridisciplinaires, seule la discipline principale est prise en compte. Le CPNSL et le CPOSN sont classés en omnisport, ce qui explique l'importance de cette catégorie. On note ensuite la part importante du football.

Le regroupement des disciplines par catégorie indique la part belle aux sports de balles devant les sports de pleine nature.

Le niveau des dépenses d'investissement a été cette année de 270 millions F.CFP dont 245 pour la construction de la salle multisports de Vook (Voh) qui s'est achevée à la fin de l'année. D'autre part, 20 clubs ont perçu 6 millions F.CFP de subvention d'équipement. Les travaux de la base nautique et du centre d'hébergement de Canala ont été interrompus suite à la défaillance du maître d'œuvre et de l'entreprise. Dans le cadre de la promotion des sports de plein air, l'étude de parcours pédestre et de VTT sur Païamboué est rendue, elle propose un programme d'aménagement sur plusieurs





années. Dans le cadre d'un appel à projet « handiloisirs » lancé par le conseil du handicap, ce projet a été retenu et une subvention de 1 million F.CFP lui a été attribuée.

**La gestion d'équipements sportifs** de « dimension provinciale » est réalisée :

- Par des associations conventionnées :  
Stade Yoshida (Office municipal des sports)



Ecole de natation à Pwëbuu (Pouembout)

et centre tennistique provincial (Comité provincial Nord de tennis) à Koohnê (Koné), base nautique de Pandop à Koumac (association Les toiles du lagon). A ce titre, la collectivité leur a versé 33,5 millions F.CFP au titre du fonctionnement dont 27 pour le stade Yoshida et 8 millions F.CFP pour l'investissement. Il faut noter que la province a perçu une participation de 10,5 millions F.CFP de la Nouvelle-Calédonie car ce stade est reconnu en tant que « équipement pays » à dimension régionale ;

- Directement par la collectivité en attendant la mise en place d'un autre mode de gestion : c'est le cas de la base nautique de Koohnê (Koné) et du centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout).

Le centre aquatique a trouvé son public. Une formation de surveillants de baignade y a été organisée de juillet à octobre pour 11 candidats sélectionnés. De plus, une personne est en formation BPJEPS option activités aquatiques et natatoire pour devenir maître-nageur. Les recettes perçues en 2017 par le centre aquatique se sont élevées à 6,6 millions F.CFP.



Salle multisport de Vook (Voh)

### Fréquentation 2017

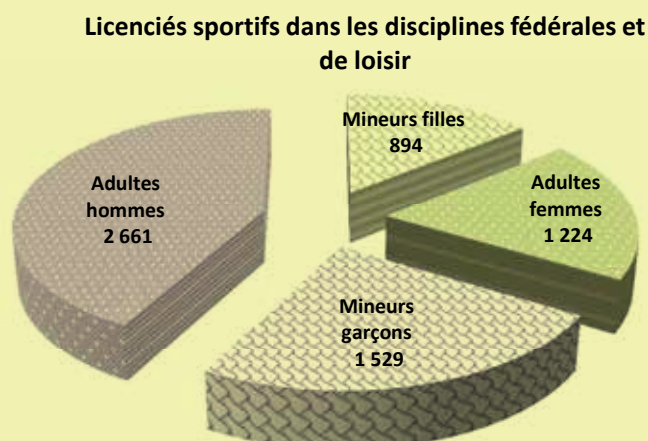
Centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout)	Base nautique de Koumac	Base nautique de Koohnê (Koné)
Entrées comptabilisées : 30 263 « tout public » 8 530 scolaires 3 associations conventionnées	93 journées scolaires (245 enfants) 25 journées de stage 2 CVL 8 événements	76 journées scolaires 16 journées de stage 1 CVL 3 événements 3 associations utilisatrices



## La pratique sportive en province Nord

Le **nombre total de licenciés** s'établit à 10 310, en diminution de 15 % sur un an. L'évolution est très variable selon les catégories de licences. Cela est la conséquence d'une chute des licenciés en sport scolaire (- 45 %). En effet, les autres catégories sont en progression : + 4 % pour les disciplines fédérales et les JIC et + 45 % pour le « sport pour tous » (hors JIC). Parmi les 6 300 licenciés du sport fédéral et de loisir

(hors JIC), plus de 2 400, soit 38 % ont moins de 18 ans. La répartition par groupe d'âge et genre est précisée dans la figure. Les femmes en représentent un tiers.



Le tableau présente les disciplines qui ont au moins 100 licenciés en 2016 ou 2017.

Discipline	2016	2017	Evolution/ 2016
FOOTBALL	2 400	2 583	8 %
VOLLEY-BALL	536	509	- 5 %
TENNIS	385	404	5 %
BASKET-BALL	273	309	13 %
ÉQUITATION	362	289	- 20 %
NATATION	74	195	164 %
ATHLÉTISME	124	165	33 %
JUDO	210	165	- 21 %
HANDBALL	87	144	66 %
VOILE	231	136	- 41 %
SPORTS SOUS-MARINS	59	123	108 %
CRICKET	140	120	- 14 %
PÉTANQUE	113	118	4 %
BADMINTON	136	81	- 40 %
SPORT POUR TOUS/ EPMM	1 633	1 683	3 %
USEP (primaire)	3 448	1 235	- 64 %
UNSS (secondaire)	1 259	1 368	9 %

Les disciplines qui ont le plus progressé sont dans l'ordre : la natation, les sports sous-marins, le hand-ball et l'athlétisme.

A l'inverse les disciplines qui ont connu une érosion importante de leurs effectifs de licenciés sont la voile et le badminton.

Il est à noter l'apparition du golf et la relance du triathlon (non intégré dans le tableau).

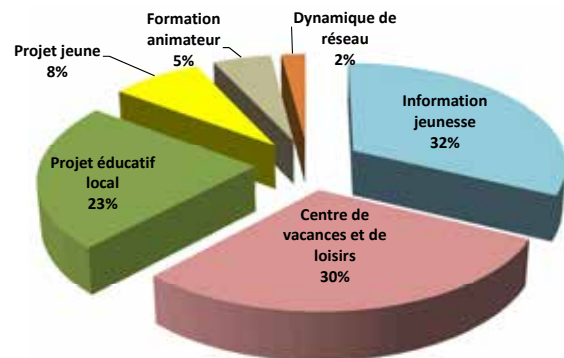


Equipe de futsal



## ❖ Développer et mettre en œuvre les programmes socio-éducatifs

Les dispositifs socio-éducatifs ont représenté une dépense globale de 94 millions F.CFP dont la répartition est précisée dans la figure. L'information jeunesse et les centres de vacances représentent près des deux-tiers de la somme.



Répartition des dépenses socio-éducatives

**Les Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) et les animations socio-éducatives (ASE)** constituent un moyen d'utiliser le temps libre des vacances scolaires. L'intérêt pour les familles est multiple puisque les CVL permettent de :

- participer à la démarche d'éducation en complément de celle de la famille et de l'école ;
- favoriser la rencontre, l'échange, le partage de cultures et de savoir-faire entre les différents publics d'enfants et de jeunes du territoire et d'autres pays du pacifique ;
- répondre à des besoins, de prise en charge des enfants et des jeunes et aussi d'animation ;
- contribuer au développement des compétences.

### Chiffres clés CVL

45 séjours

12 841 journées-enfants

1209 enfants et jeunes (3 à 17 ans)

53 postes de directeurs

107 postes d'animateurs

82 intervenants

La province soutient les associations organisatrices. Durant la saison 2017, les séjours de CVL ont été organisés par seize associations implantées dans treize communes. Les quatre organisateurs qui ont une convention d'objectifs avec la province en ont organisé près de la moitié. La couverture géographique de l'offre de séjours est correcte.



Contrôle d'un CVL

L'accompagnement des formations BAFA et BAFD pour les animateurs et directeurs a bénéficié à 127 stagiaires. La province apporte un soutien financier (bourse de formation et subvention aux organismes de formation), un appui technique et pédagogique par un agent formateur du service et elle incite les associations à développer leur propre plan de formation.

La délégation de compétence de la Nouvelle-Calédonie<sup>10</sup> est exercée depuis mi-2016. 33 visites de contrôle ont été réalisées sur site. L'objectif est de vérifier le respect de la réglementation (administration, sécurité des publics, hygiène générale du CVL, pédagogies employées, activités proposées) mais aussi d'apporter un accompagnement technique et pédagogique, ce qui est apprécié par les directeurs de centre.



Centre de vacances à Pindaï

Des aides à l'investissement ont été versées pour l'équipement des associations et l'aménagement de site. La principale a pour objet la construction d'un bloc sanitaire à Kaa Wi Paa (Kouaoua).

Le challenge Michelet, moment de rencontre entre jeunes des trois provinces, a été organisé en octobre au Mont-Dore. 84 jeunes encadrés par 21 animateurs volontaires et communaux, issus de 8 délégations du Nord, y ont participé.

**Les Points Information Jeunesse (PIJ)** sont des lieux où les jeunes, mais aussi le « tout public », trouvent des informations dans de multiples domaines tels que la formation, les loisirs, les démarches administratives, etc. Pour cela, ils disposent d'une large documentation alimentée par le Centre de Ressources Information Jeunesse (CRIJ) provincial situé à Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) et le Centre Information

**Chiffre clé PIJ**

7 293 passages

1 117 premières visites

93 actions



Espace jeunesse à Gohapin

<sup>10</sup> Relative à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs





Jeunesse de la Nouvelle Calédonie (CIJNC). Le public visé est la tranche des « 16-30 ans » mais ils sont ouverts à tous. Les services de consultation par internet, de réalisation d'un CV et d'une lettre de motivation ou d'affichage d'une information sont gratuits pour les jeunes. Neuf PIJ étaient opérationnels en fin d'année après la fermeture de celui de Koohnê (Koné). Le portage est assuré par cinq communes et quatre associations. L'accompagnement provincial porte sur les aides à l'emploi, à la formation des agents d'accueil et à l'équipement. Il consiste aussi à coordonner le réseau et à entretenir la dynamique par des visites régulières et par l'organisation de regroupements. L'évènementiel commun s'est tenu à Koumac sur la thématique du « bien être communautaire ». Une tournée de labélisation Information Jeunesse a été menée par la direction de la jeunesse et des sports (DJSNC) et le CIJNC.

**Le Projet Educatif Local (PEL)** est un dispositif qui permet d'apporter une réponse coordonnée et adaptée aux besoins d'animation à l'échelle communale en faveur des enfants et des jeunes. La province apporte un soutien technique, financier et elle participe au pilotage du PEL dont la commune est maître d'ouvrage. Douze PEL sont désormais en place. Tous ont été accompagnés d'un point de vue technique et financier selon le détail présenté dans le tableau. Ce dispositif est inscrit dans le contrat de développement avec l'Etat 2017-2021.

Commune	Année de lancement	Montant versé (F.CFP)	Nbre partenaires financés
Koohnê (Koné)	2008	6 302	6
Ouégoa	2013	2 174	6
Vook (Voh)	2010	2 135	3
Bwapanu (Kaala-Gomen)	2016	1 585	3
Dau Ar (Bèlep)	2010	1 522	3
Tuo Cèmuhi (Touho)	2017	1 500	1
Kaa Wi Paa (Kouaoua)	2017	1 360	2
Waa wi Luu (Houailou)	2016	1 195	1
Canala	2016	1 000	1
Nèkô (Poya)	2017	1 000	1
Pweevo (Pouébo)	2017	960	4
Pwărăiriwâ (Ponérihouen)	2017	850	1
<b>Total</b>		<b>21 583</b>	<b>32</b>

Le budget prévisionnel cumulé de ces PEL s'est établi à un total de 131 millions F.CFP. Aux dotations indiquées dans le tableau, il faut rajouter les aides apportées sur des dispositifs spécifiques (RAPI, CVL, etc.) qui portent l'intervention provinciale à hauteur de 36 %.



Création d'un sentier à Tendo dans le cadre d'un projet de jeunes

Les actions en faveur **des groupes de jeunes** comportent plusieurs volets.

La province confie à la fédération d'éducation populaire Pwara Waro (CEMEA) l'accompagnement de groupes de jeunes afin de les aider à se structurer et à faire émerger des projets.

Des regroupements jeunesse se sont tenus dans plusieurs communes en vue de la création d'associations de jeunes, et de mise en vie de projets communs.

L'association pour la valorisation de la jeunesse en province Nord (AVJPN) est accompagnée par les services pour aboutir à terme à une organisation représentative de la jeunesse en province Nord. Des démarches de mise en place d'une organisation jeunesse locale sont en œuvre dans huit communes. La journée jeunesse organisée par l'AVJPN en partenariat avec le conseil des jeunes de Dau Ar (Bélep) a réuni des jeunes issus de 7 communes à Dau Ar (Bélep) du 10 au 15 août.

Les projets d'associations peuvent être aidés, dans le cadre du dispositif « Initiatives Jeunes Bénévoles. Quatre projets (Koumac, Tuo Cèmuhi (Touho), Hienghène et Kaa Wi Paa (Kouaoua)) ont obtenu un accompagnement financier pour réaliser des opérations d'aménagement d'espaces communautaires et accéder à des activités de loisirs. Les jeunes de Tuo Cèmuhi (Touho) ont accueilli des jeunes d'Ouvéa dans le cadre d'un échange de techniques liées à la construction de faré.

La mise en œuvre de la politique sportive et en faveur des jeunes s'appuie sur un important réseau d'acteurs. Les principales ayant bénéficié d'un soutien financier<sup>11</sup> en 2017 sont listées dans le tableau.

### Principales associations

Comité Provincial Nord des Sports et Loisirs	Union Nationale du Sport Scolaire
Office Municipal des Sports de Koohnê	Hienghène Sports
Comité Provincial Olympique et Sportif Nord	Club Provincial Nord des Sports et des - JIC
Association Omnisports Nepwî	Association des Guides de Canala - Gpe Luneau
Cemea Pwara Waro	Comité Hippique du Nord
Comité provincial Nord de tennis	Jeunesse Sportive de Baco
Ass. Handi Sport Adapté du Nord	Comité Territorial Olympique et Sportif
Les toiles du lagon	Racing Club De Pwêédi Wiimîâ (Pwêédi Wiimîâ (Poindimié)
Ass. Formation Animation Culturelle Socio-Educative	Evasion
Comité provincial Nord football	Ass.pour l'Initiative et l'Animation de Tuo Cemuhi
Office Municipal des Sports de Koumac	

<sup>11</sup> Associations qui ont bénéficié de plus de 3 millions F.CFP d'aide au fonctionnement



## 7. La culture

L'action de la direction s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

### Finalités

- Améliorer les conditions de vie de la population
- Renforcer la cohésion sociale et permettre à chacun et trouver sa place dans la société calédonienne

### Objectifs spécifiques

- Réduire les déséquilibres internes
- Développer et promouvoir les loisirs
- Asseoir une identité commune

### Résultats attendus

- Le réseau d'équipements culturels, y compris les sites et monuments ouverts au public, se développe en tenant compte d'une répartition géographique équilibrée
- L'offre d'événements artistiques et culturels se développe en diversité et la création est dynamisée dans tous les domaines
- Le patrimoine archéologique et culturel est mieux sauvegardé
- Calédonia développe son audience

Le développement culturel et du patrimoine repose sur le soutien à un réseau d'associations et d'établissements publics qui œuvrent sur le territoire provincial et mettent en œuvre la politique culturelle chacun dans son domaine. Ils s'inscrivent dans l'un des quatre programmes culturels :

- « **Patrimoine de pays** »
- « **Art en mouvement** »
- « **Livre et édition** »
- « **Multimédia, cinéma et audiovisuel** »

### Répartition des interventions de l'année

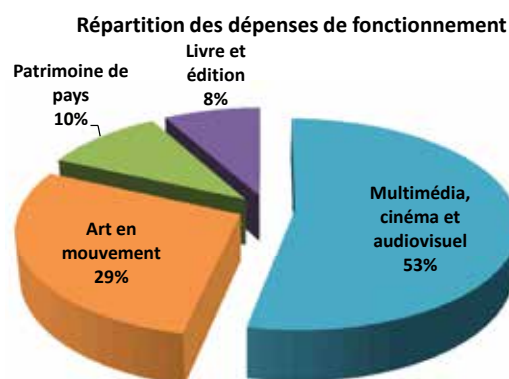
Programme	Montant dépensé
Développement culturel	794
Equipements culturels	483
Valorisation du patrimoine	137
Aides aux communes	94
Autres	87
<b>Total budget DC</b>	<b>1 596</b>
<i>Rappel 2016</i>	<i>1 571</i>

Unité : millions F.CFP

Au total, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 982 millions F.CFP dont la répartition par programme est précisée sur la figure de la page suivante. Il faut souligner que les trois établissements publics de la Nouvelle-Calédonie : le Conservatoire de Musique et de Danse, la Bibliothèque Bernheim, l'Agence de Développement de la Culture Kanak – Centre Culturel Tjibaou et le syndicat mixte Institut d'Archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP) ont bénéficié de 230 millions F.CFP, soit 23 % de ces dépenses. Les trois établissements publics sont physiquement décentralisés en province Nord.



Globalement, il est constaté une diminution de 24 % des dépenses sur un an. L'évolution de la part relative de chaque programme indique une augmentation nette de la part du programme « multimédia et audiovisuel », notamment avec le soutien apporté à la SAEML STR (chaîne TV Calédonia).



L'offre culturelle s'appuie sur un calendrier événementiel et une offre de proximité à la population. L'organisation d'événements « hors les murs » des infrastructures doit permettre un meilleur accès à l'offre culturelle pour la population. Une formation conjointe avec les agents des directions culturelles des provinces Sud et Iles Loyauté a été organisée en juin avec l'appui de l'observatoire des politiques culturelles de Grenoble. Il s'agissait de poser les bases d'une meilleure coopération à l'intérieur des territoires et entre provinces.

## ■ ■ ■ Mettre en œuvre le programme « patrimoine de pays »

Les trois axes d'actions en faveur du patrimoine sont l'inventaire, la sauvegarde et la valorisation.

Le soutien à l'Institut d'Archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique et à l'ADCK-CCT et notamment son département « Recherches et Patrimoine » est un premier volet des interventions en matière d'inventaire et de sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel.

Les démarches préalables à la collecte de la toponymie auprès des personnes ressources ont été effectuées sur la commune de Koumac, ainsi qu'un inventaire à partir de cartographies anciennes. Il s'agit de la seizième commune du Nord à en bénéficier.

**Le centre d'archives culturelles de la direction** installé à Hienghène contribue au travail de conservation du patrimoine. Les archives de Jean Freyss ont été traitées et deux nouveaux dépôts ont été enregistrés.



Soirée conte au centre culturel de Pomémie

**La mise en valeur du patrimoine** s'articule autour de sites historiques et d'événements.

Les associations « Sauvegarde du Patrimoine Minier et Historique du Nord Calédonien » (SPMHNC), « Patrimoine et Histoire de Voh » (PHV) et « Réhabilitation du Patrimoine de Do Neva » (ARP), sont les acteurs les plus importants. PHV assure la gestion de l'écomusée du café ouvert en permanence au public et met en œuvre une



programmation basée sur des expositions et des journées d'animation. La fréquentation des événements sur site est évaluée à 1 600 visiteurs durant l'année. L'association est également partenaire de différents événements socioculturels organisés sur la commune de Vook (Voh).

L'association SPMHNC assure la gestion du vieux village de Tiébaghi. Le succès des visites guidées tout au long de l'année a été au rendez-vous puisque 2 200 entrées payantes ont été comptabilisées en dehors des journées du patrimoine.

Les deux événements structurants la saison ont été :

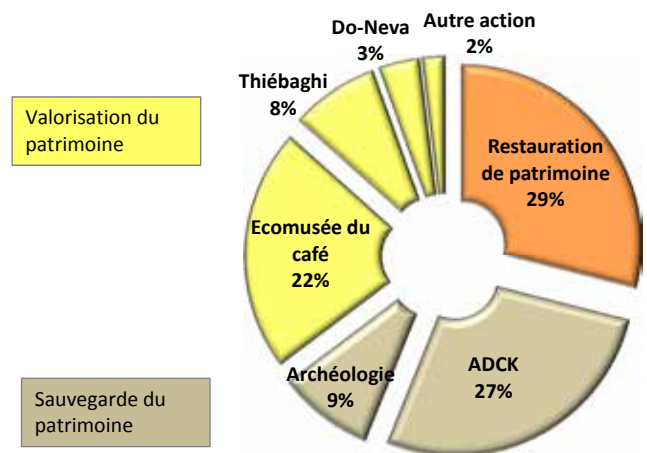
- La nuit des musées : cet événement du pays, sous l'égide de l'association des musées et des établissements patrimoniaux de la Nouvelle-Calédonie, a eu lieu en mai et juin à Tiébaghi et à Vook (Voh) où un spectacle déambulatoire a été présenté.
- Le Mois du patrimoine qui s'est ouvert conjointement pour les provinces Nord et Sud à Thio le 19 septembre. Neuf communes du Nord y ont pris part de septembre à octobre.

La commémoration du centenaire de la révolte Kanak de 1917 a fait l'objet de deux journées de visites et de conférences à Koohnê (Koné) les 17 et 18 novembre. L'exposition « Da men Bwat » préparée par l'ADCK-CCT et le Musée de la Nouvelle-Calédonie a été présentée au centre culturel Pomémie à cette occasion.

L'association des conteurs Tâgade a renouvelé le « Lisapo », en mai, sur le thème « des paroles et des gestes ». 27 contes traditionnels ou contemporains ont été contés par ses membres durant la semaine.

**Dans le domaine de la restauration du patrimoine bâti**, la remise en état de l'église de la mission de Tuo Cèmuhi (Touho) est achevée. Elle a porté sur des travaux de maçonnerie, sur le remplacement de la toiture et du réseau électrique ainsi que sur la peinture intérieure, pour un montant de 54,7 millions F.CFP. Les techniques et matériaux employés se sont approchés au plus près des techniques et des matériaux historiques. Plusieurs centaines de fidèles ainsi que les autorités politiques, religieuses et coutumières ont été conviés pour l'inauguration qui a eu lieu le 23 septembre 2017. La reconstruction de la « demi-lune » de Pwëbuu (Pouembout), vestige de la présence américaine pendant la guerre du Pacifique, a été réceptionnée en septembre.

Ventilation des dépenses en faveur du patrimoine



Plantation de l'igname à l'écomusée

## ■ Mettre en œuvre le programme « art en mouvement »



Journée culturelle à Hienghène

**Les centres culturels et les écoles de musique** sont les supports privilégiés de ce programme pour la formation, la diffusion, la création ainsi que la promotion de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques et visuels.

L'amélioration du réseau d'infrastructures s'est poursuivie. Au centre culturel de Hienghène, les travaux de réhabilitation ont démarré en février. Ils portent sur quatre espaces : l'accueil, le village artisanal, des salles d'animation et la restauration. Fin 2017, l'avancement global du chantier était d'environ 50 %.

L'appel d'offres pour la réalisation du centre culturel de Canala a été publié. Le choix des entreprises a été reporté dans l'attente de la formalisation de la mise à

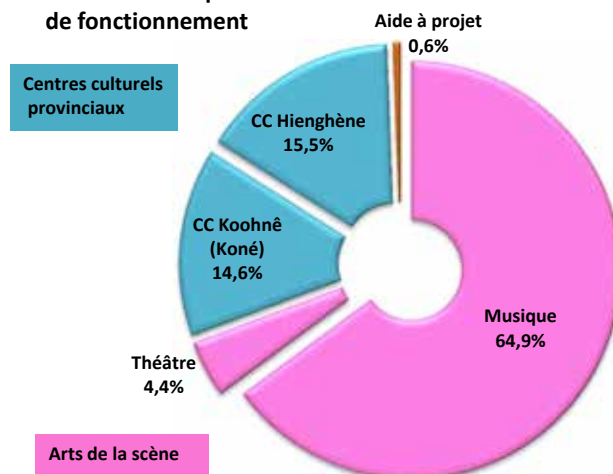
disposition du foncier par la mairie à la province Nord. Pour le centre culturel de Waa wi Luu (Houailou), les études de réalisation sont initiées.

La répartition des dépenses de fonctionnement par catégorie indique la part très importante du soutien aux arts de la scène (danse, théâtre, fabrication d'instrument...) et notamment à la musique.

### Le développement de la pratique musicale

s'appuie sur cinq structures : deux centres de pratiques musicales associatifs localisés à Waa wi Luu (Houailou) et Pweevo (Pouébo) et trois antennes du conservatoire de musique et de danse (CMD-NC) à Koohnê (Koné), Koumac et à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) gérées par l'Association de Formation des Musiciens Intervenants (AFMI). L'AFMI apporte également un soutien logistique aux autres centres et organise des événements tels que « Jazz en tribu ». La grande majorité des élèves inscrits dans les antennes du conservatoire sont mineurs comme le montre le tableau.

Ventilation des dépenses de fonctionnement



Inscriptions 2017 au CMD-NC	Koohnê (Koné)	Koumac	Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié)	Total
Nombre d'élèves	406	210	87	703
<i>Dont enfants et jeunes</i>	350	179	16	545





Les auditoriums de Koumac et de Koohnê (Koné) ont également accueillis chacun quatre spectacles payants dans le cadre de la programmation annuelle du département diffusion.

### Calendrier des principales manifestations musicales soutenues

Nom	Organisateur	Lieu	Date
DK festival	Dubaan Kâbe	Pweevo (Pouébo)	Du 14 au 17 juin 2017
Live en tribu (ex "jazz en tribu")	AFMI	Koumac, Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), Waa wi Luu (Houailou)	Les 18, 19 et 21 octobre 2017
Festival des moins grands	Mêrê a' Gaara/ AFMI	Waa wi Luu (Houailou)	Du 16 au 21 octobre 2017



Groupe Mulatason au complexe culturel de Koohnê (Koné)

**Les centres Goa ma Bwarhat de Hienghène et Pomémie à Koohnê (Koné)**, gérés respectivement par les associations Doo Huny et Poa Boa Vi Thila, ont mis en œuvre une programmation dans les communes et tribus de leur zone de rayonnement. Ces deux opérateurs portent le festival **Cia na ton** ou « danser la nuit » en langue yuanga qui s'est déroulé le 7 octobre 2017 à la tribu de Bondé à Ouégoa où il a été créé en 2007. Les

centres culturels s'appuient pour cela sur une dynamique des habitants de la tribu, du conseil de district, du comité paroissial et des associations de Bondé. Le concept de l'événementiel « danser les gestes de la tradition » est d'offrir un tremplin d'expression artistique dans le domaine de la danse traditionnelle kanak.

Doo Huny s'appuie sur un partenariat avec toutes les communes de la côte Est pour proposer et mettre en place des événements. Cette organisation permet également la mutualisation des moyens (logistiques, financiers et humains) entre les acteurs locaux et le centre culturel.

**Dans le domaine des arts de la scène**, « Le Chapitô » est un acteur privilégié pour développer une offre culturelle au plus près de la population. Le partenariat noué avec cet opérateur lui a permis de s'installer cette année sur la côte Est au cours d'une tournée à Pweevo (Pouébo), Hienghène, Tuo Cèmuhi (Touho) et Pwărăiriwâ (Ponérihouen). Huit soirées de spectacles et d'animations foraines gratuites ainsi que huit représentations scolaires ont bénéficié à environ un millier d'entrées.

L'aide à des projets de spectacles et d'événements à vocation de création et de diffusion a été très limitée. Seuls quatre lycées ont bénéficié d'un accompagnement financier à hauteur de 1 600 000 F.CFP pour leurs projets pédagogiques dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.



Cia na ton - Troupe du Vanuatu

## ☐☐☐ Mettre en œuvre le programme « livre et éditions »

Le développement de **la lecture publique** repose sur les deux piliers que sont les médiathèques du Nord à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et celle de l'Ouest à Koohnê (Koné). Toutes deux sont gérées par la bibliothèque Bernheim. Pour en favoriser l'appropriation par la population, elles offrent une collection diversifiée et de qualité, la gratuité de l'inscription et un accès libre.

La médiathèque de l'Ouest est restée fermée au public depuis décembre 2016 pour des raisons de sécurité. Le référé expertise du bâtiment est en cours, afin notamment d'identifier les responsabilités et les désordres.

La fermeture de la salle de consultation a fait chuter l'activité de prêt à Koohnê

(Koné). Une diminution est également observée à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) sur un an. La collection des deux établissements est composée d'environ 87 000 documents. Ce

2017	Med Nord	Med Ouest
<b>Total Inscriptions</b> dont :	<b>1 312</b> (- 10% / 2016)	<b>185</b> (- 91% / 2016)
<b>Adultes</b>	578	63
<b>Enfants et jeunes</b>	618	60
<b>Classes, crèches, associations</b>	116	62
<b>Nbre de prêts</b>	<b>17 595</b>	<b>3 749</b>

fonds est aussi destiné à alimenter en ouvrages un réseau d'écoles, de points lectures, de bibliothèques communales et le bibliobus. Ainsi, ce sont les écoles de 12 communes qui sont desservies et les bibliobus se rendent mensuellement sur Hienghène, Tuo Cèmuhi (Touho) et Pwârâiriwâ (Ponérihouen) ainsi que dans 9 tribus de Koohnê (Koné).

Les médiathèques ont continué à mettre en œuvre un programme d'animation varié : contes, projections, conférences, accueil de classes, etc. Les enfants en sont les cibles et les bénéficiaires principaux, en particulier le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires.



Célébration pour la réouverture de l'église de Tuo Cèmuhi (Touho)

L'événement majeur a été l'organisation du Salon du Livre Océanien à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) en octobre.

La construction de la médiathèque de Koumac est en cours par la mairie avec le soutien de la province dans le cadre du partenariat avec les communes.



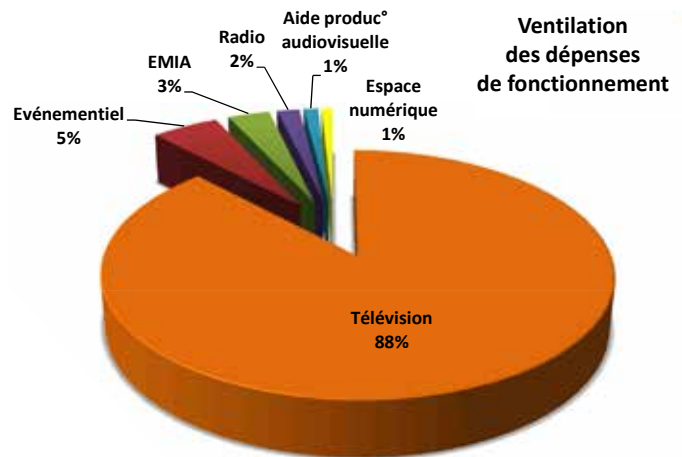
Cia na ton - Troupe de Koumac



## ❑ Mettre en œuvre le programme « multimédia, cinéma et audiovisuel »

La télévision représente une part prépondérante du programme en termes de financement et le niveau de soutien provincial a été maintenu en 2017.

La chaîne a poursuivi sa restructuration. En particulier, NCTV est rebaptisée Calédonia le 4 mai 2017 et elle a inauguré dans le même temps de nouveaux locaux, un studio et une grande salle de rédaction. Dans le sillage de cet événement, Calédonia a lancé une nouvelle offre de programme.



Régie de Calédonia

Après l'accord avec la télévision publique du Vanuatu en 2016, un partenariat a été signé en février avec Tahiti Nui TV et Calédonia a rejoint le réseau Pasifika TV lui permettant d'avoir accès aux programmes produits par les télévisions de Nouvelle-Zélande.

En deux ans, Calédonia a plus que doublé son audience, passant de 12 000 téléspectateurs par jour fin 2015, à plus de 28 000 fin 2017.

Elle devient la quatrième chaîne la plus regardée, avec 12,8 % d'audience cumulée en pénétration, du lundi au vendredi.

Dans le domaine du cinéma, la onzième édition du festival international du cinéma des Peuples, **Ânûû-rû âboro** a eu lieu du 13 au 21 octobre. Il donne accès à la population à ce type de production et une ouverture sur le monde. Son succès est dû à une programmation de qualité et à l'implication de la population de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié). 45 films de 28 pays différents étaient retenus pour cette édition. Au cours des 10 jours, 296 projections ont été effectuées dans 28 communes. La programmation était plus réduite cette année mais la fréquentation a néanmoins progressé en dépassant les 14 000 entrées.

En termes d'aide aux projets audiovisuels, la province a abondé le Fonds de soutien calédonien à la production audiovisuelle et cinématographique créé en août 2016, à hauteur de 5 millions F.CFP. La collectivité est membre de son comité de gestion. Financé par plusieurs institutions et partenaires, ce fonds joue le rôle de guichet unique au bénéfice de la filière audiovisuelle.





Journée culturelle à Hienghène

La construction du cinéma de VKP est terminée sur la zone d'activité de Bako (Baco). Le bâtiment a été réceptionné en février et sa maintenance est assurée par la direction en attendant la formalisation d'un contrat avec le gestionnaire identifié suite à l'appel à concurrence.

**Le soutien aux espaces publics numériques (EPN)** fixes et mobiles a été apporté à deux structures localisées à Canala et Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié).

**L'école des métiers de l'image et des arts (EMIA)** installée à Koojnë (Koné) a poursuivi sa mission de formation et d'apprentissage. Depuis sa création en 2009, l'association a formé 125 stagiaires par le biais de trois dispositifs de formation aux pratiques artistiques. Le bilan réalisé fin 2017 sur la situation des stagiaires indique que 33 % d'entre eux ont une activité salariée, 31 % poursuivent une formation et 28 % sont en recherche d'emploi ou en attente d'un projet. Enfin, pour 8 %, leur situation n'est pas connue ou elle est autre.

La mise en œuvre de la politique culturelle s'appuie sur le réseau d'acteurs associatifs listés dans le tableau suivant.

### Principaux partenaires

Poa Boa Vi Thila (centre culturel)	Assoc. pour la Sauvegarde du Patrimoine Minier et Historique du Nord Calédonien
Doo Huny (centre culturel)	
Assoc. de Formation des Musiciens Intervenants	Assoc. de Réhabilitation du Patrimoine de Do Neva
Dubaan Kabe (Musique Pweevo (Pouébo))	Ecole des métiers de l'image et des arts
Mêrê a' Gaarâ (Musique – Waa wi Luu (Houailou))	Cemea Pwara Waro (Espace numérique)
Anûû-rû-Aboro	Terraventure Nord (Espace numérique)
Le Châpito	Tagade (conteurs)
Patrimoine et Histoire de Vook (Voh)	



## 8. L'amélioration de la condition féminine

L'action de la mission de la femme s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

### Finalités

- Améliorer les conditions de vie de la population
- Renforcer la cohésion sociale et permettre à chacun et trouver sa place dans la société calédonienne

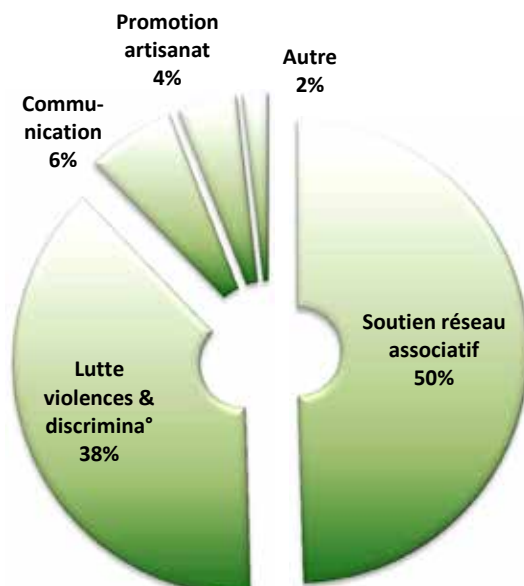
### Objectifs spécifiques

- Renforcer la place de la femme dans la société
- Contribuer à lutter contre toutes formes d'exclusion
- Accompagner les personnes vulnérables

### Résultats attendus

- La question de la condition féminine est mieux prise en compte dans toutes les politiques publiques provinciales
- Le maillage du réseau associatif se développe et se structure sur le territoire provincial
- La prise en charge des femmes en difficulté est consolidée

La ventilation des dépenses par axe du plan d'action est indiquée dans le graphique ci-contre. On note l'importance de la structuration du réseau associatif qui recouvre la moitié des dépenses.



### Les interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Aides à la condition féminine	96
Aides sociales	30
<b>Total budget MF</b>	<b>126</b>
<i>Rappel 2016</i>	<i>88</i>

Unité : millions F.CFP

La promotion bénéficie du support de communication trimestriel « Pala Hin Hnémo » (parole aux femmes) diffusé à 4 000 exemplaires. De plus, une mini-série TV a été produite pour sensibiliser autrement aux questions de la condition féminine. En ayant pris le parti de l'humour, les comédiennes s'interrogent sur leur statut de femme. La diffusion a été faite sur la chaîne Calédonia du 27 novembre au 10 décembre.

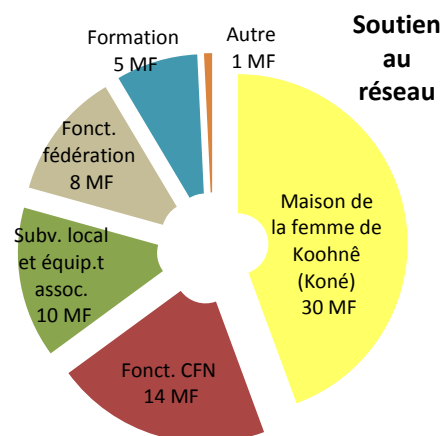
Trois grands événements ont rythmé l'année. Le conseil des femmes du Nord est l'organisateur des manifestations provinciales avec le soutien de la collectivité et l'appui des associations locales. Ces journées culturelles et thématiques constituent des lieux de promotion des savoir-faire.

Événement	Date	Lieu
Journée Internationale de la Femme (Opération pays)	7 au 8 mars	Pwêédi Wiimîâ (Poindimié)
Fête de la Robe Mission et de la Vannerie	24 juin	Vook (Voh)
Journée de lutte contre les violences faites aux femmes	24 novembre	Koohnê (Koné) Hôtel de la province Nord

## ■ Soutenir la vie associative, structurer et animer le réseau

L'accompagnement du réseau associatif est un axe clé de l'intervention provinciale car c'est un lieu d'expression et de prise de responsabilité pour les femmes. Il se fonde sur :

- Le soutien financier au conseil des femmes du Nord dans ses missions de représentation, de coordination du réseau et d'organisation d'événements. Le conseil est organisé en trois pôles correspondants à ses axes d'actions : gouvernance, lutte contre les discriminations et développement local.
- Le soutien financier auprès des fédérations communales, 15 d'entre-elles sur les 17 existantes ont perçu une aide cette année.



Confection d'une natte

- L'aide à la réalisation de projets (équipements, local, etc.) par d'autres associations de femmes. Cinq ont bénéficié d'une subvention cette année. Le plus important est la construction d'un local et d'un bloc sanitaire à Ouégoa.
- La mise en œuvre de programmes de formations.

En termes d'équipement, la construction de la maison de la femme de Xapecedeaxate (Païamboué) s'est déroulée tout au long de l'année.

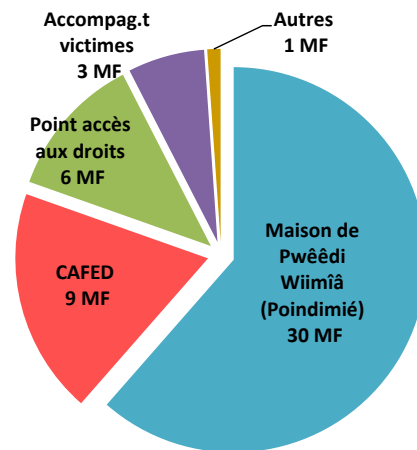




❖ Mettre en place des actions de prévention des violences conjugales et intrafamiliales et un réseau de prise en charge des femmes en difficulté

La prise en charge et l'accompagnement des femmes en difficulté s'appuient sur deux lieux d'accueil :

- Le Centre d'Accueil des Femmes en Difficulté (CAFED) à Kawewath (Témala) géré par le service, d'une capacité d'hébergement de deux places.
- La maison Kabar de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) de l'ASEANC qui dispose de huit places. Malheureusement, celle-ci a stoppé ses activités en fin d'année.



Des « points d'accès au droit » sont mis en place depuis 2014. Un « point d'accès au droit » (PAD) est un lieu d'accueil gratuit permettant d'apporter une écoute, une information de proximité sur leurs droits et/ou devoirs, un accompagnement et une orientation aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. En 2017, les permanences d'une juriste se sont tenues dans neuf communes à raison d'une ou deux fois par mois. Elles ont accueilli cette année 488 personnes.

Un réseau « social et solidaire » composé de femmes référentes a été constitué par le conseil des femmes pour servir de relais local aux victimes. Des personnes sont identifiées dans différentes communes et des formations à la primo-écoute sont offertes. La province soutient également l'association « femmes et violences conjugales » pour sa permanence téléphonique et ses interventions auprès des élèves du secondaire.



Scène de théâtre lors de la journée sur les violences

## 9. Le partenariat avec les communes

Le partenariat s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

### Finalités

- Trouver un équilibre durable entre aménagement, développement du territoire et préservation de l'environnement
- Améliorer les conditions de vie de la population

### Objectifs spécifiques

- Structurer le pôle urbain VKP
- Réduire les déséquilibres internes
- Assurer à tous l'accès à l'énergie et à l'eau

### Résultats attendus

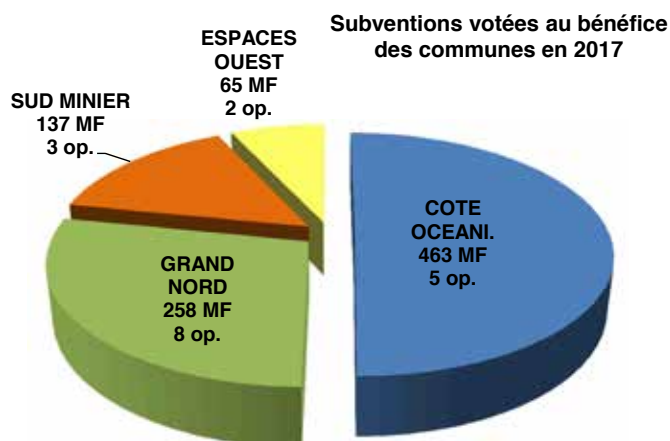
- Les investissements communaux sont soutenus financièrement par la province
- Les thématiques d'intérêt partagé font l'objet d'échanges approfondis avec les maires

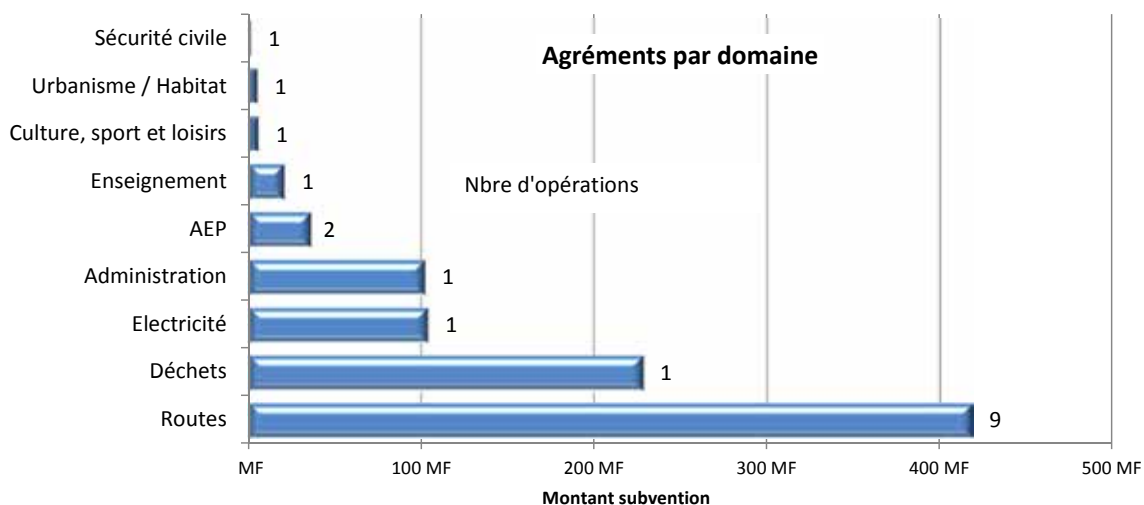
Sur le plan de l'aide financière, 18 nouvelles opérations ont été agréées cette année. Elles représentent 1,79 milliard F.CFP d'investissement et elles ont obtenu un concours provincial de 924 millions F.CFP. Le taux moyen de subvention est de 52 %. La répartition géographique des subventions est indiquée dans la figure.

Les routes et les déchets représentent plus d'une opération sur deux et 70 % du montant des subventions votées.

Les plus importantes opérations agréées sont :

- La réhabilitation de l'ancienne décharge municipale de Tuo Cèmuhi (Touho) ;
- La construction d'un pont à Pènyî mê Nèkètè (Nakéty) ;
- Les travaux d'électrification de Haut-Coulna ;
- La réalisation d'un centre multiservices à Pweevo (Pouébo) ;
- Une deuxième tranche de travaux sur la RM2 de Pum (Poum) et sur la RM9 de Pwärräiriwâ (Ponérihouen).





Dans le cadre de ce partenariat, deux réunions avec les maires ont été organisées le 21 avril et le 1<sup>er</sup> septembre. Ce dialogue régulier et ouvert avec les communes aborde de nombreux sujets d'intérêt commun, bien au-delà du partenariat financier. Au cours de ces réunions, les principaux points à l'ordre du jour ont porté sur les nouvelles modalités d'instruction des permis de construire, l'adhésion à la plateforme des marchés publics, les plans de sécurité sanitaires des eaux de consommation (PSSE), les bilans des cyclones Cook et Donna, l'application de la taxe générale sur la consommation (TGC) et la préparation du plan climat énergie sur le territoire de la province.

Une nouvelle procédure d'instruction visant à mieux maîtriser la planification des demandes et du paiement des subventions a été présentée à la réunion de septembre. La réception des dossiers pour l'année suivante est attendue avant le 31 octobre et une sélection de dossiers complets sera effectuée, compatible avec les capacités financière de la collectivité. Par ailleurs, les projets pourront faire l'objet d'une analyse technique approfondie.



Centre de secours Koohnê (Koné) - Pwëbuu (Pouembout)



## 10. L'accompagnement de l'usine du Nord

La finalité de la cellule Koniambo est **d'aider à élaborer et de mettre en œuvre la stratégie provinciale d'accompagnement de l'usine du Nord.**

Elle a pour objectifs de :

- Eclairer la décision de l'Exécutif dans ses choix stratégiques
- Assurer la coordination entre les collectivités, l'industriel et les partenaires
- Préparer et planifier l'aménagement et le développement à moyen et long terme de la zone VKP y compris sur les terres coutumières
- Accompagner les entreprises et les populations locales à accéder aux opportunités offertes par l'usine et le développement de VKP
- Accompagner la préparation des acteurs économiques locaux (entreprises et salariés) à l'après construction

**Le Comité Koniambo** associe les partenaires institutionnels : gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, province Nord, Etat, communes de VKP, Sénat coutumier, SMSP, KNS, Sofinor, ICAP, Comité Environnemental Koniambo, leur permettant d'être informés des avancées du projet et la prise en compte, chacun à son niveau, de son accompagnement. Il s'est réuni les 19 avril et 5 septembre 2017.

S'agissant de **l'Usine du Nord**, les effectifs globaux (KNS, sous-traitants, expatriés) sur le site de Vavouto ont baissé d'environ 10% entre décembre 2016 et fin 2017 (respectivement 1553 et 1397 personnes). Le taux d'emploi local s'est porté à 92% (90% fin 2016), dont 70% des personnels KNS en position de supervision ou de management. Le recours aux compétences internationales a particulièrement concerné la reconstruction du four n°2, la réfection des réfractaires de la chaudière n°2 et celle de la centrale électrique. A fin 2017, les retombées économiques locales de l'usine du Nord ont été évaluées à 422 milliards F.CFP, à raison de 183 milliards pour la phase construction et 239 milliards pour la phase exploitation qui se poursuit. Une répartition 51% province Sud/ 49% province Nord se maintient depuis l'origine en 2005.



Conférence de KNS

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'économie et à l'emploi, la province Nord a adopté le PULSE (plan d'urgence local de soutien à l'emploi) lors de son APN du 21 décembre 2016. Le ralentissement économique subi au niveau de l'ensemble du territoire avait conduit le gouvernement à initier ce dispositif fin 2016, en lien avec les provinces. Chargée du pilotage du **PULSE-PN**, la



Cellule Koniambo en a animé son Guichet Unique. Celui-ci a reçu 61 visiteurs, dont 59% en provenance de la zone VKPP, qui ont été orientés vers les partenaires (DDEE, Chambres consulaires, Cap Emploi, banques, etc.). Relevant majoritairement des secteurs de l'artisanat, du BTP et des services, les entreprises reçues au Guichet ont généré 94 demandes permettant la création de 53 emplois et le maintien 24 autres au titre des aides du Codev-PN.

En matière de prospective et de développement, les études et actions conduites par la Cellule Koniambo, ou auxquelles elle apporte sa contribution, permettent d'éclairer les décisions et d'accompagner les projets structurants.

Une étape importante a été franchie dans la conception du **Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de VKPP** (SDAU), dont le Plan d'Aménagement et d'Equipement de la zone, la programmation et les indicateurs associés ont été présentés aux quatre communes et en Commission de l'Aménagement et du Foncier provinciale. La Cellule a contribué aux comités de pilotage de la révision des **PUD** de Koohnê (Koné) et de Pwëbuu (Pouembout) en rappelant notamment les orientations du SDAU.

A l'issue de l'étude sur le marché de l'immobilier des « grands espaces de l'Ouest » de Poya à Koumac, la Cellule Koniambo a préparé la mise en place de l'**observatoire de l'immobilier en province Nord**. Un cahier des charges de l'outil a été livré en décembre 2017. Le comité de pilotage a validé le principe de la mise en œuvre en 2018 d'une première version axée sur le logement.

Sur **Népoui**, le port autonome a commandité en 2017 une mission d'évaluation de la faisabilité de l'implantation d'une cale de halage avec ascenseur à bateau sur le port provincial. La Cellule a apporté son expertise en aménagement et en analyse financière aux cotés de la responsable des ports et des aéroports de la DAF.

En tant que référent ou coordinateur provincial pour des dossiers spécifiques, la Cellule Koniambo a animé sept comités de suivi de la Résidence Jeunes Travailleurs de Koohnê



Comité de suivi du centre pénitentiaire

(Koné), trois réunions avec les banques de VKPP et participé à six commissions Nord de la grappe d'entreprises AMD. Elle a également participé aux réunions déterminant la contribution provinciale à l'équilibre des lignes déficitaires du Nord en matière aérienne et apporté sa contribution à l'analyse du projet de renouvellement de la flotte d'**Aircal**.

Dans le cadre du projet du **Centre de Détention de Koohnê (Koné)**, le Comité de suivi s'est réuni le 19 mai et a validé la création d'un quatrième groupe de travail thématique « Information et Communication » qui sera piloté par l'Etat. En matière de programmation, le jury a sélectionné le 14 septembre les groupements de maîtrise d'œuvre habilités à concourir à l'issue d'une consultation publique. Le démarrage des travaux est prévu pour début 2019 avec une livraison courant 2021, pour un investissement évalué à 2,74 milliards F.CFP.

Afin d'optimiser l'emploi local (90 emplois directs identifiés, dont 5 cadres, 70 surveillants et 15 personnels spécialisés), le groupe de travail « Emploi, Formation et Insertion » a fixé ses priorités et s'est focalisé sur les modalités de préparation des concours, notamment celui du personnel de Surveillance qui se tiendra en Nouvelle-Calédonie.

La Garde des Sceaux, ministre de la Justice, s'est rendue sur le site le 4 décembre et a été sensibilisée par la province Nord quant à la nécessité de coordonner les calendriers de réalisation de l'équipement, des formations et des recrutements des futurs agents, tout en regrettant une visibilité encore insuffisante dans ce domaine. Il a également été rappelé l'importance de favoriser les retombées économiques locales du projet, dès sa construction.

Le Comité de pilotage de la réalisation de l'**Antenne du Nord de l'UNC**, s'est réuni une fois en 2017, afin de faire le point sur les axes de partenariat avec la province Nord concernant les infrastructures, la formation et la recherche.

En matière d'implantation, le choix du foncier de Bako (Baco) a donné lieu à la signature d'un bail sur 70 ans entre la SCI PAD et l'UNC, le 4 août. Le lauréat du concours d'architecture a été désigné le 13 décembre, pour un programme dont les travaux



Découverte de la plaque pour l'antenne Nord de l'UNC en la présence de M. Philippe, Premier Ministre

s'échelonneront de mi-2018 à fin 2019, afin de viser la rentrée universitaire de 2020. La réflexion relative à l'offre de formation de la future Antenne se poursuit. Dans l'attente, sous l'impulsion de la province, la mairie de Koohnê (Koné) et l'UNC ont conventionné pour occuper une partie des locaux réhabilités de l'école Les Flamboyants, en vue d'accueillir une première promotion d'environ 40 étudiants en Licence Eco-Gestion dès 2018.



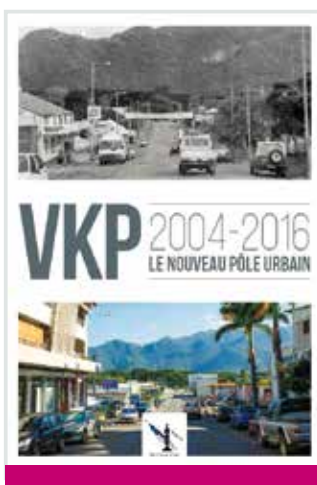


Outre le lancement de ce projet, la Cellule Koniambo a maintenu ses contributions aux travaux du Copil de l'extension du **Lycée Michel Rocard de Pwëbuu (Pouembout)**. Celles-ci ont particulièrement porté sur les domaines du logement, du transport des élèves et des infrastructures annexes. La question du logement a été prégnante compte tenu de l'évolution des effectifs et de la capacité d'accueil insuffisante de l'internat. L'accompagnement a permis de s'entendre avec les acteurs sur un modus operandi visant à orienter au mieux les jeunes étudiants et leurs parents dans leur recherche de logement.



« Speed dating » logement PSN

Concernant le **Pôle Sanitaire du Nord (PSN)**, la Cellule Koniambo a poursuivi l'accompagnement du CHN dans le cadre du projet d'implantation sur Koohnê, en collaboration avec les directions provinciales concernées (DASSPS, DAF et DEFIJ). Deux rencontres se sont ainsi tenues au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017, sur les thématiques de l'emploi et de la formation (suivi des cohortes IDE et AS relevant des formations de l'IFPSS) au regard des besoins en personnels exprimés par le CHN à date (personnel médical, soignant, technique et administratif). En anticipation de la migration des personnels de Koumac et Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) vers VKPP, des « speed dating » mettant en relation l'offre et la demande, ont été organisés avec les acteurs du logement de la place. Plus de 40 personnes ont ainsi pu rencontrer en face à face les agences immobilières et les bailleurs sociaux à l'occasion de deux fois deux sessions de rendez-vous à Koumac et Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié).



En **matière de communication**, après la publication mettant en lumière l'évolution de la zone VKP sur la période 2004-2016, l'exposition itinérante « **VKP 2004-2016, le nouveau pôle urbain** » a été dévoilée lors de la visite de Monsieur Edouard Philippe, Premier ministre.

Dans le cadre de la refonte du site internet de la province Nord, la Cellule Koniambo a souhaité apporter aux internautes une information entièrement remaniée au travers de la création de deux onglets spécifiques : « **VKPP territoire durable** » et « **Terres coutumières** ». A cette occasion ont été créés un pictogramme inédit pour qualifier l'onglet terres coutumières ainsi qu'une page consacrée à l'architecture contemporaine de la zone afin

d'affirmer le caractère innovant et actuel du développement du pôle urbain.

## Annexe : Etat des participations de la province Nord dans les sociétés d'économie mixte - année 2016

### Introduction

Les dirigeants des sociétés d'économie mixte rattachées à la province sont appelés, chaque année, à présenter l'activité de leurs entreprises aux membres de l'assemblée de province conformément aux dispositions de l'article 176 de la loi organique.

Cette présentation de l'activité 2016 a eu lieu au cours de la séance plénière du 15 février 2018. L'assemblée a ensuite pris acte du rapport des élus de la province Nord représentants la collectivité aux conseils d'administration des sociétés, par délibérations votées lors de la séance publique du 22 juin 2018.

Le présent rapport est une synthèse des informations extraites des rapports d'activité restitués à cette occasion.

**Ces rapports portent sur l'exercice clos en 2016. Il y a donc un décalage de calendrier d'une année avec le rapport d'activités de la province.**

### La participation au développement économique

#### > Les SAEML « ETH »

#### ■ Le contexte

- ◆ La province Nord recherche, en cas de carence de l'initiative privée, à maximiser les retombées locales du développement économique attendu du projet métallurgique et à assurer un développement équilibré de l'ensemble de la province.
- ◆ Les sociétés anonyme d'économie mixte locales ou SAEML constituent l'un des dispositifs de soutien à l'initiative économique pour les projets importants (> 100 millions d'investissement) en complément des autres mesures d'aide à l'investissement des entreprises.

#### ■ Les objectifs

- ◆ L'objectif des quatre SAEML est de participer au financement d'actifs immobiliers et d'équipements lourds qui seront ensuite confiés en exploitation à des opérateurs privés de manière à leur permettre de réaliser des projets qu'ils n'auraient pas pu faire aboutir seuls.
- ◆ A terme, ces actifs immobiliers et équipements lourds ont vocation à être rétrocédés à l'exploitant, sous réserve que celui-ci ait fait la preuve de sa capacité à gérer ces investissements lourds.



## ■ Description

Il existe quatre SAEML pour privilégier l'action de proximité et associer l'ensemble des communes. Les SAEML rassemblent la province Nord qui est majoritaire, les communes d'une zone géographique et des partenaires privés.

En 2012, les quatre SAEML ont racheté les parts détenues par l'ICAP dans le capital de la SOFINOR grâce à une augmentation de capital. La province Nord a autorisé les sociétés à acquérir ces actions et elle a décidé de participer à ces augmentations de capital. Les communes ont également eu la possibilité de souscrire à ces augmentations de capital. L'opération est achevée. Au 31 mars 2017, les participations provinciales sont les suivantes :

Nom	Zone géographique	Montant du capital (F.CFP)	Capital détenu par la province Nord	Part de capital détenu par la province Nord	Référence de la délibération provinciale
<b>SAEML « côte océanienne »</b>	Hienghène, Tuo Cèmuhi (Touho), Pwèédi Wiimîâ (Poindimié) et Ponérihouen (Pwâräiriwâ)	158 200 000	126 460 000	79.94 %	N° 44/2004-APN du 22/04/2004
<b>SAEML « grand nord »</b>	Kaala-Gomen, Koumac, Pum (Poum), Bélep (Dau Ar), Pweevo (Pouébo) et Ouégoa	163 710 000	88 050 000	53.78 %	N° 108/2004-APN du 26/08/2004
<b>SAEML « espaces de l'ouest »</b>	Nèkö (Poya), Pwëbbu (Pouembout), Koohné (Koné) et Vook (Voh)	158 750 000	95 580 000	60.21 %	N° 108/2004-APN du 26/08/2004
<b>SAEML « sud minier »</b>	Waa Wi Luu (Houailou), Kaa Wi Paa (Kouaoua) et Canala	159 680 000	99 100 000	62.06 %	N° 193/2004-APN du 22/10/2004

## ■ Le rôle de l'Institut Calédonien de Participation (ICAP)

Confiée par convention de prestations de service, l'ICAP dispose d'une délégation de pouvoirs du Président pour exécuter les décisions du Conseil d'Administration et administrer la société.

Nom	Décisions d'intervention dans de nouveaux projets prises sur l'exercice	Nombre total de projets depuis origine <sup>12</sup>
<b>SAEML « côte océanienne »</b>	0	11
<b>SAEML « grand nord »</b>	0	11
<b>SAEML « espaces de l'ouest »</b>	0	14
<b>SAEML « sud minier »</b>	1	7

<sup>12</sup> Les projets qui ont fait l'objet de plusieurs interventions successives au cours du temps ne sont comptés qu'une fois.



### ■ Les aides allouées par la province Nord sur l'exercice

SAEML	Objet	Montant alloué (F.CFP)	Référence délibération
SAEML « côte océanique »	Développement d'une activité de cuisine centrale à Tuo Cèmuhi (Touho)	55 000 000	2016-110/APN du 13/05/2016
SAEML « Espaces de l'ouest »	Création d'une activité de transport de personnes et d'échantillons pour KNS	36 000 000	2016-127/APN du 13/05/2016
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>91 000 000</b>	

## > La SOFINOR

### ■ Historique

La société de financement et d'investissement de la province Nord (SOFINOR) a été créée en septembre 1990 dans le prolongement des accords de Matignon-Oudinot signés en 1988. Elle est l'instrument du rachat de la Société Minière du Sud Pacifique par la province Nord. Son objet social comprend dès l'origine la contribution au rééquilibrage par l'accès à la mine ainsi que la mise en œuvre de la diversification économique de la province Nord.

Les premiers investissements de diversification sont effectués dans le secteur du tourisme, puis dans celui de l'aquaculture.

D'autres ont suivi pour aboutir au 31 janvier 2014 à un groupe constitué en holding et sous holdings contrôlant 42 sociétés<sup>13</sup> exerçant leurs activités dans 25 métiers différents. Bien que dans les faits, la gestion de la SMSP était depuis 2006 clairement séparée de la gestion des filiales de diversification de la SOFINOR, il était devenu nécessaire de séparer les missions de SOFINOR en deux structures :

- Une activité minière et métallurgique portée par SOFINOR, un acteur du nickel sur la scène internationale ;
- Des activités de diversification à l'échelle de l'économie locale portées par une nouvelle société.

La séparation juridique de ces deux grandes familles d'activités a été décidée par la province Nord, par délibérations de son assemblée en date du 05 décembre 2013, qui a autorisé :

- ◆ La création d'une nouvelle SAEML, dénommée NORD AVENIR, qui a vocation à porter les pôles de diversification, et à développer les activités qui y sont exploitées (délibération 2013-404/APN). Elle a également donné l'autorisation aux quatre Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « ETH » de souscrire au capital initial de la SAEML « NORD AVENIR » ;
  - ◆ La réalisation par la SAEML SOFINOR d'un apport partiel d'actif au profit de la SAEML NORD AVENIR (délibération 2013-409/APN), de l'ensemble des activités des pôles tourisme, agroalimentaire, services à la mine et aménagement.
- L'opération s'est achevée fin 2014.**

<sup>13</sup> Il s'agit du nombre de sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable du groupe.



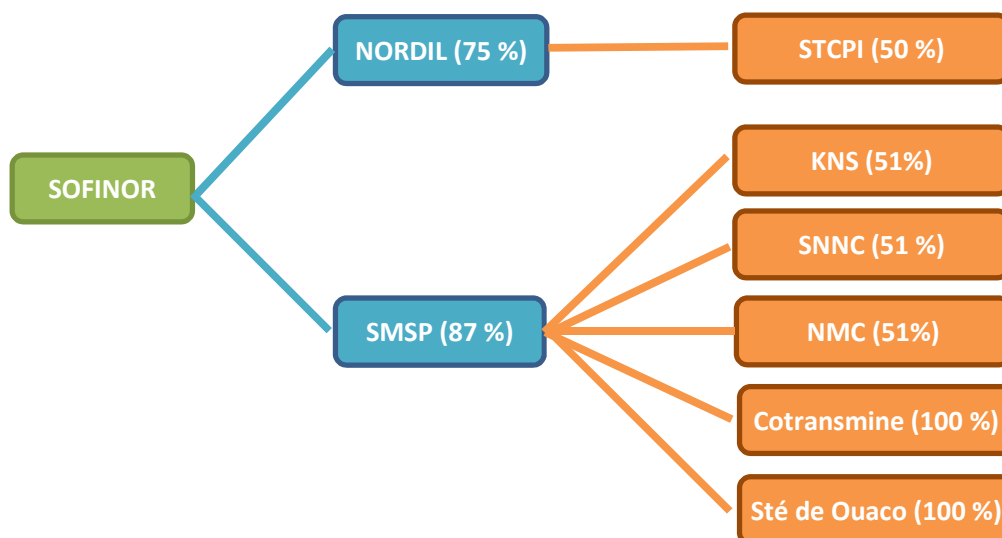
## ■ La participation de la province dans la SOFINOR

Montant du capital (F.CFP)	Capital détenu par la province Nord	Part du capital détenu par la province Nord	Référence de la délibération provinciale
564 050 000	479 440 000	84,99 %	n°205-90 /APN du 12 juillet 1990

## ■ L'organisation de la Sofinor

La SOFINOR est une société de portefeuille (ou holding) dans le domaine minier et métallurgique. Le principal objectif assigné à la SOFINOR est de renforcer sa position dans les secteurs de la mine et de la métallurgie et de contribuer au développement du pays en maximisant le retour au pays de la richesse créée par la valorisation de la ressource minière.

La SOFINOR est constituée de deux entités : SMSP et NORDIL. Son organigramme est le suivant :



SMSP, acteur historique de la province Nord, a constitué dans un premier temps un patrimoine minier. Celui-ci a été renforcé par l'accord de Bercy. Dans un deuxième temps, ce patrimoine a été valorisé au travers de participations dans des opérations industrielles en partenariat avec :

- Falconbridge, aujourd'hui Glencore
- POSCO

Ces partenariats se traduisent aujourd'hui par une participation majoritaire dans :

- Une entreprise minière et métallurgique : KNS
- Une entreprise minière : NMC
- Une entreprise métallurgique en Corée : SNNC

La SMSP contrôle également une société de batellerie pour les besoins du groupe : COTRANSMINE.

NORDIL est l'entité créée par la province Nord et la province des Iles Loyauté pour porter leurs intérêts dans la STCPI, elle-même société détenant les intérêts calédoniens dans ERAMET et SLN. La STCPI détient 34 % de participation dans la SLN et 4,06 % dans ERAMET.

### ■ Les faits marquants 2016

- Le versement d'une avance en compte courant d'associés par la province Nord d'un montant de 1,2 milliard F.CFP
- Usine du Nord : Montée en puissance de la ligne n°1 après la rénovation du four remis en service en décembre 2015 et reconstruction du four n°2. La production s'est élevée à 15 585 tonnes.
- SNNC - NMC : Situation de trésorerie délicate pour la NMC malgré de gros efforts sur les coûts de production, très bonne performance de la SNNC.

### > NORD AVENIR

Nord Avenir été créé fin 2013 de la nécessité de séparer distinctement les deux grandes familles d'activités de la SOFINOR comme cela est décrit précédemment.

### ■ La participation de la province

(après la réalisation de l'apport partiel d'actif à la date du 1/10/2014)

Montant du capital (F.CFP)	Capital détenu par la province Nord	Part du capital détenu par la province Nord	Référence de la délibération provinciale initiale
9 512 350 000	8 084 700 000	85 %	n°2013-404/APN du 5 décembre 2013

La mission de Nord Avenir dans le champ du développement économique de la province Nord est fondée sur la délibération n°2015-200 /APN du 12 septembre 2015 qui a approuvé la doctrine et son programme d'intervention.

### ■ L'organisation de Nord Avenir

NORD AVENIR est une holding constituée de quatre pôles :

- **le pôle aménagement** porté par SOGENOR II et la SODEAN, réalise des opérations de viabilisation et de construction dans l'immobilier résidentiel et d'entreprises ;
- **le pôle des sociétés de services** concerne essentiellement le secteur de la mine : extraction, roulage, maintenance industrielle, activité portuaire et chalandage ;
- **le pôle tourisme et hôtellerie** est formé par les filiales de la compagnie d'investissement touristique (CIT) composés d'hôtels regroupés sous la marque commerciale Grand Hôtel de Nouvelle-Calédonie et d'une 1 agence de voyage ;
- **le pôle agroalimentaire** couvre différentes filières de production (élevage de crevettes, élevages porcins et ovins), la provende (SICA), la transformation de produits agricoles et la boulangerie et la société Baby Blue pour la pêche hauturière.

Au 30 juin 2016, le groupe était constitué de 53 sociétés incluses dans son périmètre de consolidation qui employaient 416 salariés répartis entre 197 dans le pôle tourisme, 124 dans le pôle agro et 95 dans les autres pôles et holdings.





Exercice 2015-2016	Nombre salariés	Chiffre d'affaires (MF)	Investissement (MF)
Pêche / aquaculture	36	409	29
Agricole	29	559	722
Agro-industrie	60	1 610	121
Tourisme-hôtellerie	197	1 313	497
Services à la mine et à l'industrie	51	633	80
Aménagement et construction	6	685	84

### ■ Les aides allouées par la province Nord sur l'exercice

Objet	Montant alloué (F.CFP)	Référence délibération
Exploitation et transformation du bois de Tango à Koohnê (Koné)	450 000 000	2015-203/APN du 12/09/2015
Création d'une centrale hydroélectrique de Pweevo (Pouébo)	132 000 000	2015-204/APN du 12/09/2015
Exploitation agricole à Pwëbuu (Pouembout)	49 593 000	2015-317/APN du 17/12/2015
<b>3</b>	<b>631 593 000</b>	

### ■ Les faits marquants

- Agriculture :
  - Achèvement des travaux du centre de sélection génétique de Ouaco et démarrage de son exploitation.
  - Arrêt de la production fromagère de Brebislait.
- Tourisme : Rénovation des hôtels Koulnoué et Malabou.
- Pêche : Première pêche expérimentale de la coquille Saint Jacques à Dau Ar (Bélep).

## ●●● L'aménagement

### ■ Le Contexte

Les missions de la SAEML Grand projet VKP :

- assurer la maîtrise d'ouvrage et toutes les problématiques d'aménagement, qu'elles concernent le public ou le privé ;
- mettre en œuvre les programmes d'investissement et réaliser les opérations aussi bien pour le compte de partenaires publics que privés ;
- gérer le programme d'habitat intermédiaire aidé pour le compte de la province Nord.

### ■ Description de la participation de la province

Montant du capital (F.CFP)	Capital détenu par la province Nord	Part du capital détenu par la province Nord	Référence de la délibération provinciale
300 000 000	96 000 000	32 %	N°249-2005/APN du 21/12/2005

■ **Les activités de l'exercice 2016**

Type d'activités	Désignation
<b>Opérations en travaux</b>	Cinéma de Bako Centre de secours intercommunal de VKP 20 villas supplémentaires à Bako Demi-lune de Pwëbuu (Pouembout) Siège de la Chambre de Métiers de Koohné (Koné) Villa témoin en béton de terre Salle Omnisport de Vook
<b>Opérations à l'étude</b>	Centre hébergement du CHN Centre multiservices de Pweevo (Pouébo)

La province a également attribué à la SAEML le rôle d'opérateur et la gestion de fonds subventionnels concernant les programmes d'Habitat Intermédiaire Aidé (HIA) et du Locatif Intermédiaire Aidé (LIA) sur la province Nord.

 **La télévision**

■ **Le Contexte**

La société anonyme d'économie mixte « Société et Télévision et de Radio » dite STR est née en 2011, pour mettre en œuvre le projet de télévision publique de la province Nord en réponse à l'appel à candidature émis par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Le calendrier :

Le projet de télévision nommé NCTV ambitionne d'être :

- un espace dédié à l'expression et à la rencontre de toutes les femmes et tous les hommes, quelles que soient leurs origines, constituant le peuple citoyen de la Nouvelle-Calédonie,
- le vecteur de la promotion et de la valorisation de toutes les initiatives développées par les calédoniens pour donner une réalité et un sens à la citoyenneté calédonienne et au destin commun en construction,
- le témoin intéressé des mutations en cours dans le pays et de leur vécu par les calédoniens.

L'engagement pris est de consacrer au moins 60 % de la programmation à la Nouvelle-Calédonie.

■ **Description de la participation de la province dans la STR**

Montant du capital (F.CFP)	Capital détenu par la province Nord	Part du capital détenu par la province Nord	Référence de la délibération provinciale
5 000 000	4 200 000	84 %	2010-106/APN du 30/04/2010



## ■ Les événements marquants de l'exercice 2016

Suite au repositionnement de la chaîne intervenue à la fin de 2015, l'année 2016 a été consacrée à la réorganisation et à la conception de programmes locaux réalisés en internes ou sous-traités. Ces programmes ajoutés aux magazines déjà existants ont constitué la matière première pour concevoir une nouvelle grille.

Le plateau d'enregistrement a été relocalisé à Koohnê (Koné) et les équipes sont regroupées au Centre d'Affaires de Païamboué. Le bureau de Nouméa a été maintenu avec des effectifs réduits et deux journalistes ont été délocalisés à Ouegoa et Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié).

Le projet éditorial a été redéfini et la ligne éditoriale écrite.

Le Conseil d'Administration a décidé que la chaîne ne sera pas cryptée et par conséquent en libre accès.

Le journal télévisé a été mis en place en cours d'année, quatre jours sur sept.

Les opérations de programmation et de diffusion ont été internalisées en fin d'année.

Le prêt à diffuser est réalisé entièrement à Koohnê (Koné). L'aménagement des studios dans des locaux disponibles au sein du Centre d'Affaires de Païamboué a commencé à la fin 2016.

Les effectifs salariés s'établissent à 31 personnes au 31 décembre 2016.

Les fonctions support sont exercées par les services de la SAEML Nord Avenir dans le cadre d'une convention règlementée.

D'après l'enquête de Médiamétrie, en septembre 2016, l'audience cumulée de NCTV s'établissait à 9,5 % et sa part d'audience à 3,6 %.



Présentation du JT



